

République et canton de Genève

Rapport
de gestion du
Conseil d'Etat
2018

Table des matières

	Conseil d'Etat	3
	Réalisations par politiques publiques.....	4
A	Autorités et gouvernance	5
B	Etats-majors et prestations transversales.....	13
C	Cohésion sociale.....	19
D	Culture, sport et loisirs	24
E	Environnement et énergie	28
F	Formation.....	33
G	Aménagement et logement	40
H	Sécurité et population.....	47
I	Impôts et finances.....	53
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
K	Santé.....	59
L	Marché du travail, commerce.....	66
M	Mobilité.....	72
	Organigrammes.....	77

Conseil d'Etat

L'année 2018 aura été marquée par le changement de législature au 1^{er} juin 2018. S'agissant du suivi des objectifs de la législature 2013-2018, référence est faite au bilan de législature déposé le 22 mars 2018 au Grand Conseil (RD 1215), qu'il convient de compléter avec le soutien largement majoritaire apporté par le peuple, le 10 juin 2018, à deux lois initiées par le Conseil d'Etat: la révision de la loi sur la caisse de prévoyance de la police (59%) et la révision de la loi sur l'aménagement du PAV (61%).

La législature 2018-2023 est la première à commencer au 1^{er} juin, comme le veut la nouvelle constitution genevoise. Pour les constituants, cette innovation visait à éviter que le Conseil d'Etat, la première année de chaque législature, fonctionne avec un budget élaboré durant la précédente législature par une autre équipe gouvernementale. Il s'agissait de permettre au nouveau collège, dès son entrée en fonction, d'incarner ses nouvelles orientations politiques dès le premier exercice budgétaire.

Cette intention entraîne des conséquences sur le fonctionnement du Conseil d'Etat en début de législature. En effet, comme le délai légal de dépôt du projet de budget reste fixé au 15 septembre, cette entrée en fonction au 1^{er} juin a pour effet de réduire de moitié le temps usuel de préparation du projet de budget. De même, puisque le premier projet de budget de la législature doit, en toute logique, donner les premières impulsions de mise en œuvre du programme de législature, ce dernier doit être présenté simultanément à ce projet de budget. C'est ainsi que le délai pour la rédaction du programme de législature, fixé à six mois au plus par l'article 107 de la constitution, se réduit à un peu plus de trois mois. Enfin, c'est toujours dans le même délai que le Conseil d'Etat doit préparer son plan financier quadriennal, incluant les mesures correctrices destinées à rétablir l'équilibre financier si le projet de budget présente un excédent de charges.

Le Conseil d'Etat, appuyé par une administration engagée et performante, est parvenu à présenter l'ensemble de ces éléments le 14 septembre 2018. Au final, trois mois plus tard jour pour jour, le projet de budget a été adopté dans une version fortement amendée par le

Grand Conseil. En revanche, le programme de législature (RD 1249 et R863), examiné par la commission des finances, s'est révélé très loin de parvenir à convaincre une majorité. L'histoire dira si ce raccourcissement des délais pour la préparation de documents aussi fondamentaux qu'un programme de législature, un plan financier quadriennal et le projet de budget de la première année de la législature mérite d'être réexaminé.

Le Conseil d'Etat a aussi mis à profit le second semestre 2018 pour faire avancer plusieurs dossiers majeurs pour la République et canton de Genève. C'est ainsi que, le 14 septembre 2018, il pouvait se féliciter de voir le Conseil fédéral augmenter très nettement le soutien envisagé initialement aux mesures de mobilité prévues dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération, en particulier le bus à haut niveau de service Genève-Vernier et le tram Nations-Grand-Saconnex. Il a également poursuivi un dialogue intense avec le Grand Conseil en vue de la mise en œuvre genevoise de la réforme PF 17 (RFFA), qui sera soumise au référendum populaire le 19 mai prochain. Enfin, l'indispensable réforme de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) a abouti au Grand Conseil, le 14 décembre 2018, par l'adoption de deux lois distinctes. La population sera appelée à se prononcer sur ces textes le 19 mai 2019, étant donné que les référendums annoncés contre chacun d'entre eux ont abouti.

RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A Autorités et gouvernance

A01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

A02 Conseil d'Etat

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux du département présidentiel et de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Service administratif du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, la chancellerie d'Etat a assuré l'organisation et le suivi de 41 séances ordinaires du gouvernement. Sur l'ensemble de l'année 2018, le service a traité 7'200 dossiers et 1'030 courriers entrants. Par ailleurs, l'exécutif s'est réuni lors de six séances extraordinaires, principalement consacrées aux questions budgétaires, fiscales et de personnel.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat. Ils dispensent également divers cours ou séminaires pour les collaborateurs et apprentis de l'Etat.

Chiffres-clés	2016	2017	2018
Textes à caractère juridique	908	764	827
Arrêtés de publication	210	152	118
Arrêtés de promulgation	190	127	104
Règlements	113	148	144
Arrêtés divers	12	12	8

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

La législation est accessible au moyen du site Internet « silgeneve.ch », publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise

à jour en continu du recueil systématique genevois (www.ge.ch/legislation), les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur, les modifications sont mises en évidence par la surbrillance jaune. De nouvelles fonctionnalités permettent en outre à l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou smartphones.

Service du protocole

Le service du protocole a organisé en 2018 les événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (policiers, magistrats communaux, Conseil d'Etat, vice-chancelier), les visites de courtoisie d'ambassadeurs ou de consuls, les séminaires extra-muros, divers déjeuners, les réceptions, les visites confédérales et les manifestations patriotiques.

Le service du protocole a par ailleurs reconduit l'organisation de cinq événements spécifiques destinés au corps diplomatique ainsi que divers événements en partenariat avec d'autres services et départements de l'Etat (SAEF, DI, DT). Il a également organisé, en collaboration avec la Confédération suisse et la Ville de Genève, plus de dix réceptions en marge des grandes conférences internationales qui ont eu lieu à Genève.

Cette année 2018 a été ponctuée par plusieurs événements de grande ampleur. En effet, suite aux élections cantonales, le service du protocole a collaboré avec le Grand Conseil à l'organisation de la prestation de serment du Conseil d'Etat nouvellement élu le 31 mai. Le 21 juin 2018, le protocole a également été impliqué dans la visite à Genève du Pape François. Au mois de septembre, Genève a reçu la Conférence des chanceliers suisses.

Enfin, le service du protocole a, selon ses responsabilités, instruit et traité les nombreuses invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat dont notamment une quinzaine de demandes de participations à un comité d'honneur, environ 500 invitations à des événements, rencontres ou conférences de presse, ou encore des invitations aux fêtes nationales et les demandes de soutien aux congrès.

Archives d'Etat

Suite au concours international d'architecture ouvert en 2017 et à la désignation d'un lauréat en 2018, les travaux ont été menés avec les architectes pour aboutir à un dossier de demande d'autorisation de construire déposé en décembre 2018. L'objectif en 2019 est de soumettre au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour réaliser les travaux qui devraient débiter au plus tard à la fin de l'année 2020.

En parallèle, le programme de numérisation se poursuit, afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Ce programme répond à une forte demande du public. Plus de 625'000 images sont désormais en ligne.

Enfin, en 2018, les Archives d'Etat ont répondu à 101 nouvelles demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (MCFA) émanant d'anciens enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces personnes ont été accompagnées dans leurs démarches par les assistants sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Au total, les Archives d'Etat ont traité quelque 293 demandes. Elles collaborent avec la commission indépendante d'experts (UEK-CIE Internements administratifs) dont la mission est de mener une recherche historique sur l'internement administratif.

A03 Exercice des droits politiques

Comme annoncé en 2017, la chancellerie d'Etat a mis en œuvre, avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), une dématérialisation de la saisie des bulletins du Grand Conseil lors du dépouillement centralisé du 15 avril 2018. Comme prévu, cette démarche de simplification a conduit à gagner sur plusieurs tableaux :

- diminution des coûts (moins de jurés et sur une période de travail plus courte) ;
- diminution du risque de perte de bulletins (ils ne sont plus transportés dans le bâtiment) ;
- gain de temps : résultats publiés sensiblement plus tôt.

Cette dématérialisation des bulletins est destinée à être pérennisée pour toutes les élections proportionnelles. Après 2018, l'objectif est de l'utiliser pour le Conseil national 2019 (une autorisation a été accordée par la chancellerie fédérale) et pour les conseils municipaux en 2020.

En revanche, l'année 2018 est marquée par le renoncement du canton à sa plateforme de vote électronique : arrêt des développements de la version 2.0 de sa solution, puis arrêt de l'exploitation de sa plateforme actuelle d'ici à début 2020. Genève souhaite continuer à proposer ce canal de vote à ses électeurs. Des discussions sont en cours avec la Poste suisse.

En 2018, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des quatre votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre dix objets fédéraux, deux objets cantonaux et douze objets communaux (Ville de Genève, Bernex, Chêne-Bougeries, Aire-la-Ville et Anières).

La chancellerie d'Etat a également organisé les élections suivantes :

- l'élection générale du Grand Conseil et du Conseil d'Etat (1^{er} et 2^{ème} tour) ;
- l'élection générale des magistrat-es et suppléant-es à la Cour des comptes (élection tacite) ;
- l'élection complémentaire d'un-e adjoint-e au maire dans les communes de Céligny, de Collex-Bossy et de Corsier ;
- l'élection complémentaire d'un-e membre du Conseil administratif des communes de Perly-Certoux et de Vernier.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 43,6%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 43,5%.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 352'776 votes par correspondance durant l'année 2018 ce qui représente 77% des votes exprimés (vote électronique 18% - vote dans les locaux de vote 5%).

Le SVE a également contribué à l'organisation des élections des membres des conseils d'administration, des membres des commissions du personnel et des représentants du personnel de plusieurs entités telles que les SIG, les HUG,

les TPG, l'aéroport de Genève et la Ville de Genève.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 67'214 signatures pour sept initiatives cantonales, deux référendums cantonaux et trois référendums communaux.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 56'973 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 76 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2018.

Enfin, le SVE a procédé à l'enregistrement des électeurs résidant à Genève, qui souhaitent disposer du vote électronique. Ce sont quelque 51'636 électeurs qui ont fait ce choix.

Promotion des droits politiques

Institutions 3D est un programme de promotion de la citoyenneté auprès des habitants du canton. Il propose des dossiers pédagogiques et des activités aux établissements scolaires de l'école primaire, du cycle d'orientation et du secondaire II sur le thème de la séparation des pouvoirs et du processus de création des lois. Des rencontres citoyennes ouvertes à tous sont organisées pour découvrir le déroulement d'une opération électorale. La chancellerie a organisé dix événements entre janvier et juin 2018, avant le démarrage des travaux de rénovation à l'Hôtel de Ville.

Le concours CinéCivic invite les jeunes de 10 à 25 ans à réaliser une vidéo ou une affiche qui encourage les autres jeunes à prendre part aux opérations de vote. La dernière édition 2017-2018 a rencontré un beau succès avec six cantons romands partenaires (GE, VD, NE, FR, BE et VS) 930 participants et 67 films (dont 18 films «école») et 286 affiches.

La quatrième édition de la semaine de la démocratie a eu lieu le 15 septembre 2018 et du 1^{er} au 6 octobre 2018, autour de la thématique «la démocratie sans filtre». Son objectif permanent est de valoriser l'importance de l'exercice des droits politiques aux yeux des citoyen-ne-s et de leur permettre de mieux connaître les institutions démocratiques et leur fonctionnement. 21 partenaires se sont associés pour

célébrer la démocratie en proposant 33 événements qui ont touché 3'200 personnes. Les événements proposés se sont déroulés dans 21 lieux différents.

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Promotion économique et tourisme

La direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI) met en œuvre la politique du canton en matière économique et participe au maintien de conditions-cadre attractives, garantes de la prospérité des entreprises genevoises. Ses actions prioritaires se concentrent autour du soutien à l'innovation et à la transition numérique, ainsi que du renforcement des pôles d'excellence.

En matière d'innovation, divers événements ont été consacrés à la créativité et à son financement, à la cyber-sécurité et aux géo-données. Pour l'heure, quatre cartes numériques illustrant les forces vives de l'innovation à Genève ont été publiées. La phase expérimentale du projet Smart Geneva (réseau de capteurs améliorant la qualité des services urbains) doit, quant à elle, démarrer en 2019.

La DGDERI a rédigé un guide et mis sur pied un comité d'évaluation des projets d'Initial Coin Offerings (ICOs). Elle mène également une expérience pour intégrer la signature électronique à la blockchain, de manière à sécuriser davantage les transactions numériques.

En matière de cyber-sécurité et de nouvelles normes pour lutter contre la criminalité informatique, l'accent a été mis sur le développement de compétences au sein de la Genève internationale, avec la Confédération et le secteur privé genevois. La DGDERI a en outre piloté des opérations de sensibilisation auprès des PME, accompagnant ces dernières dans l'entrée en vigueur en Europe de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

S'agissant du renforcement des pôles d'excellence, des mesures comme la création d'une plateforme numérique d'enseignes genevoises, l'élaboration de formations à l'accueil pour le personnel de vente et une première étude

transfrontalière sur la consommation ont été déployées dans le cadre du plan commerces.

La DGDERI et le DIP ont par ailleurs organisé des cours facultatif au cycle d'orientation, pour promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes.

La tenue des Etats généraux du tourisme a, de son côté, permis de dégager les futurs axes d'une stratégie de marketing territorial, à l'échelle de la région.

D'autre part, la DGDERI a attiré à Genève le réseau mondial de places financières actives dans la finance durable, le canton se profilant en tant que carrefour économique responsable à l'échelle internationale.

La valorisation de Genève à l'étranger, avec l'agence de promotion de Suisse occidentale GGBa, s'est concentrée sur les marchés porteurs que sont la Chine, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Des missions économiques ont été menées en Chine et en Russie, pour soutenir le développement des entreprises locales à l'international.

Un pôle dédié à la philanthropie, attaché au développement de synergies entre les parties prenantes du secteur à Genève, a été créé pour dynamiser cet écosystème.

Dans le cadre des simplifications administratives, des axes stratégiques en phase avec l'actuel programme de législature ont été définis en vue de nouvelles actions, dès 2019.

Genève internationale

Le département présidentiel, en étroite collaboration avec la Confédération, a poursuivi le pilotage des projets immobiliers de la Genève internationale, qui totalisent des investissements d'environ 2,2 milliards de francs : les rénovations et construction des bâtiments de siège de l'ONUG, de l'OMS, de l'OIT, et du CICR se sont poursuivis; le nouveau bâtiment de la FICR sera mis en service à la fin de cette année; l'UIT et l'OIM continuent leur développement de projet; les conditions de réalisation du futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN sur le territoire suisse ont été explicitées. Le département assure la vice-présidence de deux fondations : les activités de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et de sa direction - entièrement renouvelée - ont

nécessité un travail d'encadrement conséquent; la fondation Terra et Casa, dont la vocation est de loger les internationaux, a commercialisé un nouvel immeuble et s'attèle à la réalisation deux autres projets de construction dans le quartier international.

En outre, le département présidentiel a publié le dossier « Construire la Genève internationale » sur ge.ch, qui explicite les enjeux concernant les conditions d'accueil de la Genève internationale et met en valeur les prestations de l'Etat. Sur mandat du Conseil d'Etat, le département a co-organisé l'exposition publique « *Geneva's major urban projects* », qui a été accueilli positivement par ses visiteurs internationaux.

Une mise à niveau du site internet sur la Genève internationale, dont la fréquentation a augmenté de 30% en 2018, a été lancée en fin d'année. Le nouveau site sera en ligne dans le courant du printemps 2019.

Le canton, via le service ONG du CAGI, a continué à soutenir l'installation de nouvelles ONG à Genève. Au 31 décembre 2018, 12 ONG étaient au bénéfice d'une subvention cantonale au loyer (+ 4 par rapport à 2017). D'une manière générale, le secteur des ONG continue à faire preuve d'une forte vitalité. 31 nouvelles ONG internationales ont ainsi été recensées en 2018 (idem 2017) et l'OCSTAT a annoncé une augmentation de 5,7% du personnel des ONG.

Le canton a soutenu plusieurs initiatives visant à renforcer les collaborations interinstitutionnelles au sein de la Genève internationale et entre celle-ci et la Genève locale. Tel fut notamment le cas dans le domaine du financement des objectifs du développement durable à l'occasion d'un séminaire auquel plusieurs acteurs du secteur bancaire genevois ont été associés.

Le CAGI et le CSP ont poursuivi leurs activités dans le cadre des contrats de prestations qui les lient au canton. Une attention particulière a été portée au CSP qui a lancé une réflexion en profondeur sur son avenir au-delà de 2020. Le canton y a participé en qualité d'observateur.

Dans le domaine de la communication, le canton a été associé à de nombreuses initiatives couronnées de succès, comme un TEDxPlace-DesNations consacré aux femmes et les différentes manifestations organisées en lien avec

les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Enfin, le Groupe permanent conjoint s'est réuni à une reprise au niveau politique et deux reprises au niveau technique. L'observatoire de la Genève internationale a tenu deux réunions.

Solidarité internationale

En 2018, le canton a financé 108 projets pour un montant de 7'355'874 francs. Cela a permis de soutenir quinze projets en relation avec l'environnement, notamment la construction d'une adduction d'eau à Madagascar conduite en partenariat avec la direction générale de l'eau (DT) et la communauté transfrontalière de l'eau. Cela s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir des projets de coopération internationale dans le cadre des différents départements de l'Etat et des milieux académiques afin de renforcer l'adhésion des institutions genevoises à la coopération internationale.

Le canton a également contribué à soutenir des projets d'aide humanitaire en relation avec les déplacements de populations au Moyen Orient (Liban, Irak, Jordanie et Syrie). A noter le soutien à la Fondation Dr. Denis Mukwege – Prix Nobel de la paix – pour un projet qui vise à créer un réseau de survivantes de violences sexuelles en RDC.

Le projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine réalisé avec les cantons de Berne, Fribourg et Jura et avec la coopération suisse (DDC) est arrivé à la fin de sa deuxième phase. C'était la première fois que quatre cantons collaboraient ensemble dans un projet de solidarité internationale.

La subvention au Comité international de la Croix-Rouge (4'500'000 francs) a été affectée à quatre contextes sous-financés, à savoir Israël et les Territoires occupés, la Colombie, l'Afghanistan et les Philippines. La subvention à la Fédération genevoise de coopération (2'500'000 francs) complète les montants engagés cette année.

Le fonds de la solidarité internationale a permis également de soutenir la présence à Genève de 40 des pays les moins avancés.

Service des affaires extérieures et fédérales

La Confédération a rendu en janvier une première version de l'évaluation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 3^e génération. Cette version était très sévère vis-à-vis des projets présentés par le Grand Genève, leur accordant moins de 39 millions de francs alors que le Grand Genève a bénéficié de 186 et 204 millions de francs pour les deux premiers projets d'agglomération. A la suite de l'action intense et coordonnée des autorités genevoises, vaudoises et françaises, ainsi que l'appui des milieux internationaux et économiques concernés, le Conseil fédéral a présenté aux Chambres une nouvelle version intégrant le tram de la place des Nations et la place Carentec ainsi que le bus à haut niveau de service de Vernier, portant la subvention fédérale à 104 millions de francs. L'arrêté fixant la subvention passera au Conseil national lors de la session d'hiver puis au Conseil des Etat au printemps 2019. La préparation du projet d'agglomération de 4^e génération a été lancée en automne 2018; l'élaboration de ce dernier tiendra compte de manière renforcée des exigences fédérales pour continuer à faire valoir les particularités et les forces du Grand Genève.

Les partenaires du Grand Genève ont accueilli en janvier les 19^e Assises européennes de la transition énergétique, réunissant près de 5000 participants pendant trois jours à Palexpo. A cette occasion a été signé Pact'Air, accord régional franco-suisse inédit visant à coordonner les politiques et les standards de protection de l'air de part et d'autre de la frontière.

En début d'année, le canton de Genève a repris la présidence du Conseil du Léman pour la période 2018-2019. L'Assemblée de la structure de gouvernance du téléphérique du Salève a, quant à elle, choisi au mois de mai l'architecte chargé de la rénovation des deux bâtiments abritant les gares qui se terminera fin 2021.

Finalement, le canton de Genève a publié en mars le rapport de politique extérieure de la législature 2013-2018. Ce document a par ailleurs servi de base pour l'élaboration du plan d'action de politique extérieure de la nouvelle législature qui a été soumis au Grand Conseil le 30 janvier 2019, conformément à la Constitution genevoise.

Contrôle de la conformité des décisions communales

Dans le cadre de son programme de législature 2018-2023, le Conseil d'Etat a rappelé vouloir poursuivre le dialogue avec les communes en vue de clarifier les compétences en matière d'action sociale de proximité, d'accueil des requérants d'asile, de gestion des ports lacustres mais aussi et surtout de construction et d'entretien du réseau routier. Simultanément, dans le cadre du plan financier quadriennal, le Conseil d'Etat a ouvert le 31 octobre une procédure de consultation auprès des communes afin d'atteindre l'objectif d'une répartition plus équitable, entre collectivités publiques, d'une partie des charges dynamiques dont la progression est jusqu'ici exclusivement assumée par le canton. Cette procédure doit aboutir au premier trimestre 2019.

Harmonisation des comptes et fusion de communes

La mise en place d'un nouveau référentiel comptable pour les communes a continué en 2018. Les communes ont adopté leur premier budget sous l'empire de ce nouveau référentiel et finalisent les modifications de leur plan comptable ainsi que la préparation du bilan d'entrée avec l'appui du service de surveillance des communes.

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes (SSCO) a examiné en 2018 la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés pour information ou pour préavis. Il a préparé les décisions du département présidentiel, puis du département de la sécurité et les arrêtés du Conseil d'Etat, ainsi que des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Une nouvelle application informatique pour le traitement des délibérations communales arrive au terme de son développement. Elle a pour but d'assurer un meilleur suivi des dossiers en faveur des communes.

En 2018, le secteur des finances communales du SSCO a procédé à l'examen des budgets 2019 et des comptes 2017 des 45 communes du canton de Genève.

Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2016	2017	2018
Nbre de résolutions	117	176	86
Nbre de communications	99	153	126
Nbre de délibérations	1'011	1'053	1'027
Total actes communaux traités	1'227	1'382	1'239
Nbre de pris acte	184	242	200
Nbre de transmis pour suite	108	174	66
Nbre d'exécutoires	292	277	253
Nbre de décisions	615	679	717
Nbre d'ACE	28	10	3
Nbre d'actes communaux annulés	3	14	9
Nbre de remarques	195	223	218

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

Audits et expertises du service d'audit interne

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LSURV, le SAI est autonome et indépendant. Il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Le SAI procède à des audits financiers, à des audits de gestion, à des audits informatiques et à des audits de fraude. Les audits sont déterminés sur la base d'une analyse des risques.

En 2018, le SAI a procédé à des audits financiers en tant qu'organe de révision ou en complément des organes de révision. Les audits ont porté également sur les processus qui soutiennent les prestations fournies par l'Etat, sur la bonne utilisation des deniers publics et sur la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, le SAI a aussi porté son attention sur la bonne gouvernance informatique, sur les applications et sur la sécurité informatique.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne

peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

En 2018, le SAI a émis 34 rapports comprenant 240 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économies. La mise en œuvre des recommandations 2018 du SAI va permettre des économies importantes pour l'Etat.

Par ailleurs, le SAI intervient en tant que formateur à l'Etat, dans les institutions professionnelles de l'audit ou dans les hautes écoles. Il participe également à de nombreuses conférences organisées par le métier.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

2018 a vu l'adhésion au dispositif du Groupe de confiance des TPG et de la Ville de Genève, augmentant ainsi son public cible de 5'000 personnes. Le Groupe de confiance a poursuivi sa participation au projet de mise en œuvre d'un dispositif de protection des lanceurs d'alertes prévu par l'article 26 al.3 de la Constitution et a été auditionné par la commission législative du Grand Conseil dans ce cadre. Le groupe de travail composé de représentants du Groupe de confiance et des ressources humaines a poursuivi sa préparation d'une campagne sur la civilité au travail qui aboutira en 2019. Enfin, le Groupe de confiance a mis en œuvre la nouvelle prestation de conciliation prévue dans une modification du RPPers de 2017.

Les démarches effectuées pour les communes et les établissements publics autonomes affiliés ont représenté en 2018 une proportion de 27% des nouvelles situations, soit une hausse de 12% du volume général par rapport à 2017, dont 8% rien qu'en novembre 2018. Le nombre de demandes d'investigations est sujet à de fortes variabilités selon les années, mais on observe néanmoins une tendance à la hausse. Les

entretiens restent la prestation principale, permettant d'apaiser les situations avant qu'elles ne dégénèrent.

Promotion de l'égalité F/H et lutte contre les violences domestiques

Le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a réalisé plusieurs projets pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences et des discriminations. Il s'agit en particulier de :

- la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre, qui est en phase de finalisation;
- la mise en œuvre du plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale, qui se poursuivra durant la nouvelle législature;
- la présentation au Conseil d'Etat du plan d'action pour promouvoir les filles dans les filières MINT. Sa mise en œuvre se fera durant la nouvelle législature;
- la présentation, lors de la Cité des métiers, de huit capsules vidéo réalisées avec l'Université de Genève, qui mettent en scène des jeunes femmes et jeunes hommes exerçant des métiers où leur genre est sous-représenté.

Concernant la prévention des violences, l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a généré un fort investissement au niveau national, par la présidence et co-présidence des conférences latine et suisse concernées, et les travaux de mise en œuvre au niveau des cantons. La publication annuelle, réalisée avec l'OCSTAT, de *La violence domestique en chiffres : année 2017*, permet un suivi chiffré de cette problématique à Genève.

En 2018, le BPEV a également délivré plusieurs prestations :

- aux PME genevoises, dans le cadre des projets *PME Action +* (accompagnement de 17 PME pour prévenir le harcèlement au travail) et *PME Check* (accompagnement de cinq PME pour favoriser la conciliation des vies) ;

- pour les femmes qui souhaitent s'engager en politique, le BPEV a organisé des ateliers à l'attention des candidates aux élections au Grand Conseil ;
- pour les professionnel-le-s, le BPEV a publié le guide *Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir*, en collaboration avec le DIP, le DCS et le réseau, et organisé une série de formations: des ateliers sur le harcèlement et deux forums violences domestiques consacrés respectivement aux violences dans les relations amoureuses chez les jeunes et aux violences sexuelles conjugales et intrafamiliales.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2018, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé 21 communiqués de presse, 27 publications de la collection *Informations statistiques* et 101 *Actualités*. La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : *500'000 habitants dans le canton de Genève* ; *Les hospitalisations en 2016* et, dans le cadre du partenariat avec le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, *La violence domestique en chiffres : année 2017*. Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré deux fiches, l'une sur les *Transactions et prix de l'immobilier dans la zone d'influence genevoise* et l'autre sur la *Composition des ménages* en plus de la traditionnelle *Synthèse annuelle*.

Les projets principaux mentionnés pour 2018 sont encore en cours. Il s'agit de :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (OAC, OCEN, DIT et OCPM) ;
- la diffusion des projections du nombre de ménages à l'horizon 2040 pour l'Espace transfrontalier et le Grand Genève dans le prolongement des projections du nombre de ménages et de logements dans le canton ;
- l'exploitation la plus complète possible des données sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables

imposés à la source) et celles du relevé structurel.

A06 Cour des comptes

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

B Etats-majors et prestations transversales

B01 Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) s'est poursuivie au cours de l'année. De plus en plus, l'accent est mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts soient proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent. Les managers de l'Etat ont tous suivi une formation permettant d'augmenter la compréhension de leur responsabilité dans ce domaine. Des réflexions ont été menées visant une simplification et une augmentation de l'efficacité du SCI et de la gestion des risques. Les spécialistes de ce domaine sont de plus en plus impliqués dans le soutien opérationnel aux services et dans l'identification de pistes de simplification, dans le but de rendre l'administration plus agile.

Comme les départements de l'administration, les entités du périmètre de consolidation transmettent chaque année les informations sur leurs risques clés. En 2018, une réflexion a été initiée pour définir de nouveaux objectifs dans le domaine du SCI ainsi qu'une nouvelle version de la politique de gestion des risques pour la nouvelle législature.

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat qui se tiennent le lendemain. En 2018, il s'est réuni en plus les jeudis à sept reprises. Ces séances d'une demi-journée ou d'une journée complète ont permis de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés. A ces séances ordinaires se sont

ajoutées trois séances extraordinaires portant sur l'organisation des départements avec le nouveau Conseil d'Etat. Dans le cadre d'auditions, le collège a entre autres poursuivi ses travaux sur le dossier SCORE, et sur celui de la caisse de prévoyance CPEG. La politique de gestion du personnel a également fait l'objet de nouveaux travaux du collège, notamment en lien avec le bien-être au travail, Smart-Office. En matière de logistique, le collège a eu à traiter les questions de gestion des locaux en raison d'importants travaux au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville. Enfin, le collège a participé à des séances sur la thématique de l'innovation ainsi que sur la démarche de la prospective «Genève 2050». Il a organisé avec l'office du personnel de l'Etat la première cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation aux nouveaux managers.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Evaluation des fonctions – projet SCORE

Le projet de loi générale sur le traitement dans la fonction publique, déposé en octobre 2017 par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre le projet SCORE (Système Compétences, Rémunération, Evaluation), a été étudié en début d'année par la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat du Grand Conseil. La commission a procédé à des auditions puis a décidé, le 16 mars 2018, de surseoir au vote d'entrée en matière sur ce projet de loi afin que le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel reprennent des discussions visant à favoriser l'acceptation du nouveau système par toutes les parties. Pour mémoire, le projet SCORE a pour but de moderniser le système d'évaluation des fonctions au sein du grand et du petit Etat.

Au début du mois de juin, le Conseil d'Etat a créé une délégation SCORE, présidée par la cheffe du département des finances et des ressources humaines et comprenant le chef du département du territoire et celui du département de l'emploi et de la santé. Cette délégation a convenu en juillet 2018, avec les associations représentatives du personnel, de créer un partenariat de travail selon un calendrier s'étendant

jusqu'en mars 2019. Des séances paritaires, organisées par l'office du personnel, ont été fixées toutes les deux semaines. Les travaux ont démarré le 30 août 2018 et sont toujours en cours. Ils portent sur la grille des emplois référence, la courbe salariale, les dispositifs de recours lors de la mise en œuvre du projet et la maintenance du système.

Qualité de vie au travail

En complément des dispositifs établis pour la sécurité et la santé au travail, plusieurs actions destinées à maintenir et développer la qualité de vie au travail ont été développées avec pour fil conducteur commun la prévention. Une première étape a consisté à élaborer et transmettre des outils d'analyse aux directions des ressources humaines des départements. L'analyse des situations individuelles se fait selon la méthode dite 3P pour personne, poste et prestation. Elle s'est élargie en fin d'année aux situations collectives par la méthode dite 3C pour contexte, cadre et collaboration. Sur cette base a été élaboré un programme d'actions dont la mise en œuvre est prévue dès 2019.

Visant eux aussi une amélioration de la qualité de vie au travail, sept ateliers de «La roue de l'équilibre de vie au travail» ont été organisés durant l'année. Ils ont touché 68 personnes avec pour objectif de faciliter l'utilisation par les participants et participantes de leurs propres ressources. Parallèlement, la direction développement des ressources humaines de l'office du personnel a accompagné les entités qui ont mis sur pied des projets pour le bien-être de leurs collaboratrices et collaborateurs. A travers l'accompagnement de quelques structures pilotes, telles que l'administration fiscale cantonale et l'office des bâtiments, le service de formation est en passe de développer un concept global cantonal d'accompagnement de ces transformations, conformément au programme de législature 2018-2023.

Développement professionnel

Présenté le 1^{er} novembre à quelque 300 managers et responsables des ressources humaines, le programme de la DDRH «Mon développement professionnel» vise à mettre en évidence et à élargir la palette de possibilités offertes aux membres du personnel pour développer leurs compétences ainsi que leur mobilité. Le concept introduit la possibilité d'effectuer des missions temporaires dans un autre service. Le programme sera déployé à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs au printemps 2019.

Formation

Plusieurs démarches s'inscrivent dans la volonté du service de formation de l'Etat de permettre aux membres du personnel de développer des compétences afin d'évoluer dans le monde de demain, en particulier les aptitudes à collaborer, à faire preuve d'ouverture, d'agilité et à se remettre en question.

Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices affectés aux ressources humaines. Ceux-ci sont, en effet, très sollicités pour la mise en œuvre des programmes de qualité de vie au travail et de développement des compétences, en particulier par des managers qui font de plus en plus appel à leur appui. Pour la première fois, un parcours de formation destiné à l'ensemble des responsables RH a été élaboré. Outre la présentation des outils existants, ce programme met l'accent sur la capacité à entrer en relation avec autrui et à adopter des comportements appropriés.

La formation initiale et continue des managers ne cesse de s'étoffer. Outre le parcours certifiant Cap Manager (CAS délivré par la Haute école de gestion), un deuxième CAS est désormais proposé aux titulaires du diplôme Cap Manager, à qui il permet d'obtenir un DAS en leadership public. Ce nouveau parcours de formation s'est appuyé dans sa conception sur un document présentant les attentes que l'administration a formulées envers ses managers. Ce même document sert de base aux travaux d'un groupe pluridisciplinaire qui élabore un nouvel outil d'évaluation des managers.

Administration et finances

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 1^{er} septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3'630'000 francs pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH), les travaux, prévus sur cinq semestres, se sont concentrés sur les questions des paies et des assurances. Le projet est mené en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information et de la logistique du département des finances et des ressources humaines.

La numérisation des dossiers du personnel des différents départements a débuté. Elle se terminera à fin 2019.

Conformément à la recommandation n°8 du rapport de la Cour des comptes sur les charges

de personnel de l'Etat de juin 2017, l'office du personnel de l'Etat a lancé un appel d'offres pour l'assurance accident perte de gain. La compagnie d'assurances Zurich a été retenue pour un mandat qui court dès le 1^{er} janvier 2019.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Gestion financière

L'optimisation de l'efficacité du système de contrôle interne transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2018. La direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a élaboré et validé auprès des départements et des entités du grand Etat plusieurs chapitres du manuel comptable. Ce document constitue la dernière strate de la pyramide documentaire qui dû être entièrement revue suite à l'entrée en vigueur de la LGAF le 1^{er} janvier 2014.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la TVA (LTVA), au 1^{er} janvier 2018, a nécessité des travaux afin de déterminer le nouveau périmètre de la collectivité publique au sens de la LTVA, qui comprend désormais certaines fondations de droit public ou de droit privé. L'élargissement du périmètre de la «collectivité publique TVA» leur a permis de réaliser des économies de TVA. Par ailleurs, il a fallu mettre en œuvre la modification des taux TVA au 1^{er} janvier 2018.

La mise en œuvre, depuis 2016, de la mesure n°48 du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) s'est traduite par le transfert de plus 50'000 créances au service du contentieux depuis cette date, soit 18,4 millions de francs. Pour la seule année 2018, le service du contentieux a repris en gestion 8'800 créances en 2018, représentant 4,6 millions.

En matière de formation aux finances publiques, la DGFE a mis l'accent sur le développement de modules de formation en *e-learning*, ce qui permet de toucher un public assez large tout en consommant relativement peu de ressources internes.

Gestion des achats

En 2018, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 65 millions de francs (écart entre d'une part les prix publics, ou les anciens prix,

voire par défaut le budget et, d'autre part, les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la CCA sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA). À titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,6 millions en 2018.

La CCA a finalisé durant l'année 2018 le projet d'automatisation des envois des commandes par courrier électronique et a ajouté un nouveau catalogue de produits gérés au travers du site Internet d'un fournisseur.

D'autre part, dans le cadre de la dématérialisation des processus, la CCA participe activement aux tests réalisés en vue de la mise en place du nouveau système d'information pour la gestion des appels d'offres publics et sur invitation pour l'ensemble des autorités adjudicatrices suisses. Pour l'administration cantonale genevoise, la CCA est la mandante et participe pleinement au projet de dématérialisation des demandes d'offres en gré à gré concurrentiel.

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés, malgré un nombre de commandes en légère diminution et un nombre de réclamations en légère augmentation. Le nombre d'adjudications pour des marchés de service non liés à la construction réalisés par la CCA a légèrement baissé comme ceux réalisés par les autres autorités adjudicatrices de l'administration.

B04 Gestion des locaux et logistique

Les principales actions réalisées par l'office cantonal des bâtiments en 2018 ont été :

- l'établissement et la validation des programmes des futurs locaux administratifs à la pointe nord de la Jonction et l'identification des 2'000 occupants qui y logeront ;
- la conclusion d'une convention avec les HUG dans le but d'opérer un remaniement foncier afin de clarifier la propriété des bâtiments hospitaliers dans le secteur Cluse-Roseraie ;
- le démarrage ou la poursuite de presque 500 études et réalisations de projets de rénovations ou transformations, dans le crédit de renouvellement de l'OCBA ;
- le développement d'une nouvelle culture d'entreprise basée sur la confiance, l'innovation, l'équilibre et la responsabilisation via

le programme Agilis. En 2018, 81% des collaborateurs/trices y ont adhéré;

- l'amélioration de la communication interne via la création d'une page intranet et le développement de l'architecture SharePoint avec de nouvelles fonctionnalités collaboratives. Ces évolutions permettent d'accompagner de manière cohérente les changements à venir dus au smart office et aux informations dématérialisées.

Planification des besoins en bâtiment et terrains pour l'Etat

En 2018 selon l'inventaire des biens immobiliers, le patrimoine a représenté 1'772 bâtiments regroupés en 654 sites et 4'017 parcelles, dont 1'182 sur le domaine public cantonal. La surface brute de plancher atteint environ 2,2 millions de m².

Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

Les principales études en cours (investissements) concernent la construction du bâtiment de la police internationale, du cycle d'orientation du Renard, d'un bâtiment pour les Archives de l'Etat, ainsi que de la Haute école de santé.

Les principaux chantiers en cours concernent le centre de stationnement des troupes militaires à Meyrin, le centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville, le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses, ainsi que la rénovation de l'ancienne école de médecine.

Des expertises technico-économiques portant sur 305 millions d'investissements planifiés ont été réalisées.

Les locations de l'Etat auprès des tiers ont augmenté, notamment pour les besoins du Pouvoir judiciaire. Les baux indexés ont fait l'objet de majorations de loyer provenant de la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation de 1% en moyenne entre 2017 et 2018.

S'agissant d'opérations de cession, quatre objets ont été vendus à diverses communes et un a été cédé.

Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

Les consommations énergétiques 2018 sont restées inférieures aux prévisions, grâce à un climat automnal doux. Huit centrales photovol-

taïques ont été réalisées. Le développement du chauffage à distance CAD Eco ainsi que les actions de performance énergétique se sont déroulées selon le planning prévu.

En matière de rénovations et transformations de bâtiments, parmi les travaux terminés, on mentionnera les toitures de l'école de mécanique, du collège de Saussure, de la villa Saugy à Genthod et des bâtiments A et F à Battelle, ainsi que la rénovation complète du parking David Dufour et, enfin, la reconstruction des serres du centre horticole de Lullier.

Parmi les réalisations en cours, on évoquera les rénovations d'Uni Bastions, d'une centaine d'ascenseurs, des fenêtres et toitures du Palais de justice, de l'Institut universitaire médico-légal (3^{ème} étape), ainsi que l'éclairage dans quatre bâtiments scolaires. On notera également une contribution à la sécurité périphérique des organisations internationales et des communes pour les écoles primaires.

En ce qui concerne la sécurité, quelques vingt audits incendie ont été réalisés sur des sites sensibles. Des études sur la sûreté ont été conduites pour tous les bâtiments du Pouvoir judiciaire, des postes de police et des sites pénitentiaires. Enfin, plusieurs chantiers d'assainissement des polluants ont été entrepris.

En matière d'entretien courant, le budget disponible a permis de traiter quelques 18'000 demandes d'interventions au bénéfice des utilisateurs.

Le nombre de contrats sous gestion s'élève à 3'254 pour un montant de 28 millions, dont 367 ont été créés en 2018. 145 appels d'offres en procédure de concours, ouverte et sur invitation, ont été réalisés pour un montant d'environ 96 millions.

Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

L'Etat de Genève a poursuivi une opération visant à réduire l'assiette du droit de superficie dont bénéficie Palexpo SA sur le terrain de l'Etat, tout en maintenant l'actuelle rente de superficie et en transférant à la ville du Grand-Saconnex la propriété d'une part de terrain.

Sept projets de modification de zones ont été préavisés, dont trois portant sur des parcelles appartenant à l'Etat, d'une surface totale d'environ un hectare et demi. Des préavis ont

également été rendus pour onze projets de plans localisés de quartier et six projets de plans de site.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

Au-delà des acquisitions et d'une gestion efficiente du parc des véhicules, le groupe MOVE a notamment avancé sur l'optimisation des garages et leur harmonisation, sur le programme informatique de gestion et d'inventaire des véhicules, et sur le rassemblement au sein de l'Etat des budgets d'investissements dédiés.

Logistique départementale

Le collège spécialisé logistique a poursuivi sa collaboration sur le déploiement des conventions de protection incendie et sur le bilan du processus et des travaux effectués jusqu'ici par l'OCBA en vue de la définition du nouveau crédit de renouvellement 2020-2024. Il a été étroitement associé aux réflexions autour du concept smart office et aux travaux préparatoires en vue d'un déploiement Etat dès le printemps 2019. La collaboration avec les différentes entités transversales s'est poursuivie pour répondre aux besoins des services de l'administration.

B05 Systèmes d'information et numérique

Politique numérique

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique réalisée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale. La diversité de ces propositions et de leur niveau de granularité démontre la richesse des contributions à cette démarche ouverte. Elles constituent autant de chantiers à construire dès 2019, lorsqu'ils ne sont pas déjà engagés. En effet, les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques

du canton. Afin d'en saisir les opportunités et d'en réduire les risques, il en découle un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la cocréation. Il s'agit pour l'Etat de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2018 a vu le lancement et la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines des autorisations de construire, de l'administration fiscale, de l'éducation et de la formation, des ressources humaines, de l'office cantonal de la population et de la police.

Le 28 novembre 2018, considérant qu'il n'est pas dans la vocation d'un canton de développer, d'exploiter et de financer seul un système informatique d'une telle complexité et d'une telle envergure, le Conseil d'Etat a pris la décision d'interrompre le développement de sa plateforme de vote électronique, dont l'exploitation cessera au plus tard en février 2020. Depuis sa mise en service en 2003, la plateforme genevoise a été employée lors de plus de 150 scrutins, tous réalisés avec succès.

En 2018, le programme B05 concerne notamment :

- 300 000 comptes utilisateurs, dont les deux tiers pour les e-démarches ;
- un réseau métropolitain constitué notamment de 390 km de fibre optique, 5'400 équipements réseau ainsi que 46'900 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 33'250 ordinateurs — dont 17'900 pour le secteur pédagogique ;
- 17'800 téléphones fixes ;
- 3'400 serveurs informatiques virtuels ;
- 24'700 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 102 millions de messages par an ;
- 4,4 millions de giga-octets de stockage brut ;
- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois ;
- 1'380 applications ;

- plus de 300 projets ;
- la coordination informatique dans le cadre de 110 opérations menées par la police pour la sécurité d'événements (telles que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'État.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

C Cohésion sociale

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Garantie de l'accès à l'assurance-maladie

Subsides d'assurance-maladie

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	22'841	102'081'991
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (subside 100%)	24'446	158'718'175
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsides partiels)	2'294	9'576'258
Personnes ayant droit à un subside partiel * en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	57'298	64'596'364
Total	106'879	334'972'788

* En 2018, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 30, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 275 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 69 francs pour les enfants à charge.

Concernant les subsides aux assurés, l'augmentation globale du montant des subsides de 3,6% constatée entre 2017 et 2018 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 554 francs en 2017 à 584 francs en 2018, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 334'972'788 francs en 2018 (contre 323'231'822 francs en 2017).

Couverture des primes pour assurés insolubles

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échues, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des assurés insolubles domiciliés à Genève (art.64a LAMal).

Cette intervention financière permet de garantir à ces personnes une couverture d'assurance-maladie, un accès aux soins et un remboursement ininterrompu de leurs frais de santé. La prise en charge des actes de défaut de biens de l'assurance obligatoire des soins LAMal a entraîné une dépense totale de 52'175'650 francs en 2018 (contre 55'240'576 francs en 2017).

Affiliation

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 24'917 lettres aux personnes ayant élu domicile ou annoncé une naissance à Genève en 2018, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 2'370 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 17'591 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'659 frontaliers ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. 3'422 ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Action sociale

En 2018, l'accroissement du nombre de bénéficiaires avec soutien financier est en recul (+ 2% à fin décembre) par rapport aux années précédentes.

Action sociale (situation au 31.12)	2016	2017	2018
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	12'520 +4%	13'035 +4%	13'311 +2%
Dossiers d'accompagnement social	1'731	1'639	1'741
Nombre de dossiers totaux	14'251	14'674	15'052
Nombre de personnes totales suivies	23'237 +4%	24'034 +3%	24'627 +2%
Total des prestations sociales versées en mio de francs)	284'8 +7%	305 +7%	313 +3%

Note : le total des prestations sociales versées tient compte de la déduction d'un remboursement exceptionnel de 8 millions de francs dans le cadre du règlement définitif de la convention franco-suisse.

Soutien financier individuel à la formation

L'augmentation des demandes de bourses et prêts d'études se poursuit. L'année scolaire 2017/2018 marque un nouveau record avec 7'204 demandes reçues et 4'276 octrois. Cela représente respectivement une augmentation de 7,33% et 13,3%.

Nombre de demandes reçues et accordées

Années scolaire	2016/2017	2017/2018
Demandes reçues	6'712	7'205
Demandes accordées	3'775	4'278

Répartition des bourses par niveau de formation

	2017/2018
Université et École polytechnique fédérale	909
École de maturité gymnasiale	792
Autre formation générale	731
Apprentissage plein temps	596
Apprentissage et formation professionnelle pratique	662
Hautes écoles spécialisées	492
Formation professionnelle supérieure	95
Maturité professionnelle	1

Autres études financières versées

En plus des bourses et prêts d'études, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation :

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/ CFC) de combler cette lacune.
- La participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées permet chaque année à plus de 800 enfants financièrement défavorisés d'accéder à une formation dans le domaine artistique.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2018, le SBPE a reçu 11'142 demandes de CAF et en a octroyé 7'550.

Prestations	2017	2018
Bourses d'études	33'462'284	36'299'855
Soutien scolaire	908'705	883'701
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées	888'034	982'286
Chèques annuels de formation	5'393'471	5'211'146
Total	40'652'494	43'376'988

Insertion socioprofessionnelle

- En 2018, un peu plus de 39% des dossiers d'aide financière ont connu une reprise d'emploi, en sortant de l'aide sociale (stable par rapport à 2017).

NB : l'extraction finale (au 31 déc 2018) prévue le 10 février pourrait modifier la proportion de réinsertion vers l'emploi.

- 1'294 personnes en moyenne (1'370 en 2017) ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général, dont 31% (33% en 2017) bénéficient des mesures du marché du travail MMT (formations, stages de requalification, placements, etc.). Parmi les 69% restants, 19% sont en formation professionnelle, 22% sont en période d'essai dans un emploi et 59% sont des nouvelles situations pour lesquelles on envisage une MMT. 286 personnes bénéficiant d'un suivi SRP ont été réinsérées professionnellement durant l'année (sortie de l'aide sociale pour un retour à l'emploi).

Aide aux victimes

Le nombre de personnes reçues et suivies par le Centre d'aide aux victimes d'infractions (Centre LAVI), subventionné par le DCS, a augmenté. Ainsi, le centre a traité 2'664 situations en 2018 (2'165 en 2017). On observe cependant un plus grand nombre de victimes de violences domestiques et de la traite d'êtres humains.

Toxico-dépendance

En 2018, le département de la cohésion sociale (DCS) a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction.

Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 65 personnes en 2018, ce qui représente un taux d'occupation de 78,5%. Le taux d'occupation des ateliers d'insertion professionnelle a été de 93% (98% en 2017). Quant au pôle ambulatoire, il a connu un taux d'occupation de 115,2% (116,2% en 2017).

RDU

Suite à l'extension du champ d'application de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) aux services de l'Etat chargés de traiter les dossiers de personnes faisant l'objet d'un mandat de protection, le service de protection des mineurs (SPMi) peut, depuis l'été 2018, consulter les prestations sociales concernant les enfants dont ils ont la charge. Cela permet de faciliter de manière significative les démarches en leur faveur.

En moyenne, sur un total de 470 personnes disposant d'un accès au système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU), près de

180 collaborateurs l'utilisent quotidiennement dans le cadre de la délivrance de leurs prestations, ce qui représentent pas moins de 13'800 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le SI RDU. A cela s'ajoutent encore les 23'000 utilisations mensuelles du SI RDU par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Prestations complémentaires AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a légèrement diminué entre 2017 et 2018, passant de 10'062 à 10'016 (soit -0,5%) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 8'754 à 8'693 (soit -0,7%) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a augmenté de 0,9%, passant de 229 en 2017 à 231 en 2018.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Etablissements pour personnes handicapées

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2018, le canton a versé 175'983'091 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 2'816 places d'accueil au 31 décembre 2018.

68 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2018.

Commission cantonale d'indication

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. En 2018, la CCI a fêté ses 10 ans d'existence et sa nouvelle composition est entrée en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 5 ans. Cette année, la direction générale de l'action sociale, en collaboration avec la CCI, a continué le travail de mise à jour et d'amélioration des informations contenues dans la base de données. Cet outil est, depuis décembre 2018, complété avec un formulaire d'indication en ligne permettant de simplifier la démarche.

La CCI a rendu 165 décisions d'indication au cours de l'année 2018.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements, dans ses propres institutions, de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2018 à 1'456'102 francs (1'669'612 francs en 2017).

En 2018, plusieurs projets novateurs ont été mis en œuvre ou consolidés afin de répondre aux problèmes des listes d'attente de personnes handicapées ainsi qu'au vieillissement de ces personnes. Il s'agit notamment du projet pilote d'accompagnement à domicile qui a permis de suivre dix situations en 2018. Ceci vise à éviter de différer les entrées et permettre les sorties des bénéficiaires avec un degré d'autonomie suffisant. De plus, l'ouverture de quinze places dans le cadre du projet «pôle seniors» d'Aigues-Vertes permet d'assurer la prise en charge de personnes vieillissantes. Enfin, l'aménagement des combles de la résidence de Thônex des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) offre douze places pour des personnes souffrant de handicap psychique.

Prestations aux personnes handicapées

Onze associations proposent des prestations diverses à l'attention des personnes en situation de handicap telles que par exemple conseils,

vacances, séjours de loisirs, activités culturelles. En 2018, le canton a versé 2'257'869 francs de subventions à ces onze associations.

Prestations complémentaires AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 6'956 en 2017 à 7'046 en 2018 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 6'905 en 2017 à 7'076 en 2018.

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes en situation de handicap versées par le service des prestations complémentaires est passé de 148 en 2017 à 149 en 2018.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Actions de soutien à la famille

Cinq associations proposent des prestations diverses de consultation, médiation, animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2018, le canton a versé 559'401 francs de subventions à ces cinq associations.

Soutien financier individuel aux familles

Allocations familiales

Après plusieurs augmentations du taux de cotisation consécutivement à la mise en œuvre de l'IN 145 entre 2012 et 2016, le taux de cotisation des allocations familiales 2018 s'est stabilisé à son niveau de 2016 et 2017, soit 2,45%.

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué à voir leur nombre de bénéficiaires augmenter (1'670 dossiers pour 5'802 bénéficiaires à fin 2018 contre 1'507 dossiers pour 5'207 bénéficiaires à fin 2017, soit une augmen-

tation de près de 11,4 % de bénéficiaires). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Le volume d'activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est encore resté stable en 2018. La révision des dossiers irrécouvrables, dont les actes de défaut de biens arrivent à péremption au cours de l'année suivante, ainsi que le recours plus fréquent au dépôt de plaintes pénales pour le recouvrement des arriérés se sont poursuivis durant toute l'année 2018, contribuant une fois encore à l'augmentation du taux de recouvrement du service.

Quant à l'ordonnance fédérale tendant à l'harmonisation du recouvrement des pensions alimentaires en Suisse, le texte final n'a à ce jour pas été adopté.

	2016	2017	2018
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'260	3'257	3'154
Avec avances	592	606	585
Sans avances	2'668	2'651	2'569
Pension facturées (CHF)	20'018'606,00	19'938'589,50	20'077'747,30
Avances payées (CHF)	5'577'745,02	5'468'615,91	5'465'581,25
Encaissements s/pensions (CHF)	9'865'822,00	9'695'991,08	9'747'502,12
Taux recouvrement s/pensions	60,98%	61,09%	61,12%

Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

L'année 2018 a permis la mise en œuvre de la première année du Programme d'intégration cantonal (PIC) II (2018-2021). L'ensemble des objectifs convenus avec la Confédération ont été atteints, notamment en ce qui concerne les partenariats avec les communes par la signature de quatre conventions ou encore dans le domaine préscolaire dans lequel plusieurs nouveaux projets ont vu le jour. Durant l'année 2018, 214 projets ont été soutenus dans les huit thématiques du PIC II pour un montant de 6 millions de francs.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Le nombre d'entrées dans le dispositif Association des médecins d'institutions de Genève

(AMIG) en 2018 a diminué de 11% par rapport à 2017 (-135 individus).

En matière d'hébergement, l'Hospice général a inauguré en 2018 le centre d'hébergement collectif du Bac à Lancy (80 places) et les chantiers de construction des foyers Rigot et de la Seymaz (370 places chacun) ont démarré.

L'accent peut désormais être mis sur l'intégration et l'insertion professionnelle des personnes titulaires d'un permis F ou B, ainsi que sur l'accueil des réfugiés admis dans le cadre du programme de Resettlement appliqué par la Confédération.

Chiffres clés	2016	2017	2018
Dossiers actifs & en cours de clôture	2'994	3'098	3'284
Nouveaux mandats	432	482	533
Opérations financières (nombre)	365'035	394'461	518'058

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Asile (situation au 31.12)	2016	2017	2018
Nombre de personnes prises en charge	6'673	6'471	6'428
Evolution N-1	+2%	-3%	-1%
dont assistées et logées	5'384	5'219	5'347
dont logées seulement	1'289	1'252	1'081
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'742	1'185	1'050
Nombre de sorties	1'611	1'387	1'093
Total des prestations versées (en mio de francs)	42,3	35,1	29,6
	+32%	-17%	-16%

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Le nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a augmenté de 3,9% en 2018, soit 123 mandats supplémentaires.

Nonobstant une charge de travail conséquente le SPAd a initié un nouveau modèle organisationnel de travail permettant la prise en charge de certains mandats de curatelle par des gestionnaires titulaires de mandat. Ce nouveau modèle déployé en 2018 s'échelonna sur 2019. En parallèle, le service a poursuivi le renforcement des compétences métier des collaborateurs et a optimisé le contrôle des comptes des personnes protégées en mettant en place des outils de reporting financiers. Par ailleurs et dans un souci d'améliorer son efficacité et assurer une meilleure traçabilité des documents des personnes sous curatelle, le SPAd a réalisé la première étape de la dématérialisation des documents entrants (soit 114'265 documents entrants en 2018), qui se poursuivra en 2019 avec la dématérialisation des factures entrantes.

D Culture, sport et loisirs

D 01 Culture

Suite à la réorganisation des départements, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a été transféré au département de la cohésion sociale (DCS), le 1^{er} juin 2018. Toutefois, les prestations en lien avec la formation, soit Ecole&Culture, Sport-Art-Etudes et les subventions versées aux écoles d'enseignements artistiques de base, sont restées rattachées au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Elles ont été réunies au sein du nouveau service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC). Cette réorganisation s'est faite dans la continuité et les prestations ont toutes été délivrées.

Ainsi, l'OCCS a œuvré à la mise en place de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2).

Soutien à la diffusion

En 2018, le processus d'attribution des aides financières à la diffusion a été consolidé.

Au total, cent trente-cinq projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse, pluridisciplinaire) ont été financés par le canton pour une tournée ou pour la diffusion de leur production. Le canton a en outre poursuivi sa politique de soutien aux compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières en signant, pour la période de 2018-2020, huit contrats de soutien conjoint - dont trois nouveaux - en collaboration avec la Ville de Genève, Pro Helvetia ainsi que la commune de Meyrin.

Plus de vingt bourses et prix ont été attribués à différents plasticiens et plasticiennes, auteurs, dessinateurs et dessinatrices, musiciens et musiciennes, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures, qui permettent à celles et ceux qui en bénéficient de réaliser un projet précis, comprennent aussi l'attribution d'ateliers-résidences à l'étranger pour des artistes genevois et l'accueil d'artistes étrangers à Genève, favorisant ainsi les échanges culturels.

Soutien aux organismes culturels

Le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement dont l'OSR, le

Concours de Genève, le Musée international de la Croix-Rouge, le MAMCO et la Fondation Bodmer.

Pour la cinquième année consécutive, il a collaboré avec les villes de Zurich et de Genève pour l'organisation de la cérémonie de remise des Prix du cinéma suisse. Quant à la création cinématographique, elle a été soutenue par les contributions du canton au sein de Cinéforum.

En outre, le canton a poursuivi l'implémentation d'une stratégie territoriale pour la mise à disposition de lieux destinés à la vie culturelle, nocturne et festive. Il a également poursuivi ses réflexions pour l'implantation de lieux culturels au PAV, notamment dans le cadre de l'Etude Au Fil de l'Arve, menée en coordination avec la Ville de Genève.

Soutien à la chaîne du livre

Dans le domaine du livre, 98 projets ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle, soit : 23 projets au titre de la diffusion et promotion du livre, huit librairies pour un projet original d'animation et 67 projets de publication via le soutien à l'édition. Sur neuf maisons d'édition soutenues en 2018, sept ont bénéficié d'un soutien annuel dans le cadre d'une convention de subventionnement et deux ont été encouragées par des bourses pour un projet particulier. Par ailleurs, six auteurs ont bénéficié d'une aide à la création dans les domaines de la littérature, de la bande dessinée, de l'illustration et de l'écriture numérique. Enfin, la Fondation pour l'écrit du Salon du livre, la Fondation Martin Bodmer ainsi que la Maison de Rousseau et de la littérature ont profité d'un soutien annuel dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Soutien à l'art contemporain

En 2018, le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a mis en œuvre des actions en faveur de l'art public, et a inauguré deux installations artistiques. La première est une œuvre de Mimosa Echard pour la maternité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la seconde une œuvre de John Armleder dans le passage de Montbrillant de la gare Genève Cornavin. Par ailleurs, pour répondre à la mission de soutien aux communes, le FCAC a collaboré à l'organisation de deux concours de commande publique, l'un avec Thônex, pour le parc Munier, l'autre avec Lancy, pour la Halte du Bachet

du Léman Express (CEVA). Les projets lauréats de ces deux concours seront inaugurés en 2019.

Un des autres buts fixés par la loi étant l'enrichissement du patrimoine, le FCAC a poursuivi l'acquisition d'œuvres «mobiles» par l'achat de 32 pièces. Afin de faire rayonner sa collection, des expositions ont été organisées à artgenève et à la Villa du Parc à Annemasse et 61 pièces ont été placées, dans les espaces et bureaux de l'administration.

Au niveau de la création artistique, 21 projets de production en art contemporain ainsi que treize projets de production en vidéo et arts numériques ont été soutenus. La politique de soutien artistique se traduit également par des bourses aux jeunes diplômés de la HEAD-Genève. Quatre bourses ont été attribuées dans le domaine du design et quatre pour les arts visuels.

Afin d'encourager les espaces indépendants qui promeuvent l'art contemporain sur le territoire du canton, des prix sont également remis chaque année par le FCAC. Ils ont récompensé les trois structures suivantes: Body and Soul à Lancy, Hit en Ville de Genève et One Gee in Fog à Chêne-Bourg.

Enfin, deux publications ont été éditées suite aux résidences à l'atelier Berlin pour les plasticiens (durée de 6 mois). Il s'agit des publications de Luc Matenberger et d'Emilie Ding. Cette dernière publication a été primée dans le cadre des *plus beaux livres suisses* par l'Office Fédéral de la Culture.

Accès et sensibilisation à la culture

Les mercredis de l'année scolaire, 2'900 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives et scientifiques du programme GE DÉCOUVRE le mercredi. Ces cours d'initiation leur permettent de faire un premier geste culturel ou sportif. Les activités sont largement réparties sur le canton et proposées à un prix abordable. En 2018, les enfants à besoins particuliers ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique afin d'encourager leur participation.

Durant les mois de juillet et août, le programme estival de loisirs GE DÉCOUVRE en été a proposé une offre de 45 activités à la semaine,

sur tout le territoire cantonal, à l'attention des enfants et jeunes âgé-e-s de 4 à 15 ans. Plus de cinq cents enfants ont participé à ces animations orientées vers le sport, l'art ou encore les sciences.

L'identité visuelle de la carte 20 ans 20 francs - qui offre des tarifs réduits à plus de treize mille détenteurs de moins de 21 ans chez près de 85 partenaires culturels - a été revue. Une campagne de communication a été lancée afin de rendre la carte plus dynamique et plus en phase avec les attentes des jeunes. Un site internet a également été développé. De nouvelles offres sont en cours de négociation avec des partenaires sportifs et culturels.

La nouvelle commission consultative de l'accès à la culture, prévue dans le cadre de la LRT, a été constituée au 1^{er} décembre 2018. Son rôle sera de rechercher une cohérence entre les différentes politiques d'accès qui coexistent dans le canton, en lien avec la cohésion sociale.

D02 Sport et loisirs

En 2018, l'OCCS a notamment œuvré à la mise en place des réformes liées à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3). Le canton a notamment repris les soutiens à la relève sportive et à l'élite individuelle qu'il assume désormais exclusivement.

En mai 2018, le canton a participé à l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics Switzerland qui ont rassemblé plus de 1'600 athlètes, 700 coachs et plus de mille bénévoles.

Par ailleurs, suite à plusieurs agressions graves survenues lors de matchs de football, le canton a mis sur pied des Etats généraux sur la violence dans le football amateur qui ont réuni plus de quarante-cinq clubs et quinze communes. Cette thématique sera approfondie par des groupes de travail durant l'année 2019.

De plus, la cérémonie de l'Hommage aux champions et championnes suisses a été transformée pour récompenser désormais les athlètes genevois ayant brillé sur la scène internationale

durant l'année qui s'achève. Organisée conjointement avec la Ville, elle a été rebaptisée Nuit du sport genevois.

Comme chaque année au mois de février, l'OCCS a organisé un forum autour de problématiques actuelles du sport.

Soutien à la relève élite et à l'élite individuelle

Pour l'année 2018, ce soutien a été apporté à dix centres, représentant six disciplines sportives collectives (le football, le hockey sur glace, le tchoukball, le volleyball et, depuis cette année, le handball et le basketball) et quatre disciplines sportives individuelles (le canoë-kayak, le cyclisme, le tennis de table et le triathlon). Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

Le soutien au sport d'élite individuel, une compétence exclusive du canton, repose sur le programme Team Genève. Il vise à offrir des soutiens financier et médiatique aux athlètes genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et les championnats d'Europe.

Composé de 24 athlètes en 2018, Team Genève a été couronné de succès, récoltant notamment une médaille d'or (Sarah Höflin – ski freestyle) et une médaille de bronze (Team de Cruz – curling) lors des Jeux olympiques de Pyeongchang 2018, un titre de champion d'Europe (Jérémy Desplanches – natation) et un titre de vice-champion d'Europe (Tadesse Abraham – athlétisme).

Les athlètes de Team Genève sont également allés à la rencontre du public lors de plusieurs manifestations sportives d'importance cantonale et nationale.

Le projet pilote «1 classe 1 athlète» s'est déroulé de septembre 2017 à avril 2018 et a permis des rencontres entre deux classes de l'enseignement primaire et certains sportifs participant aux Jeux olympiques de Pyeongchang 2018. Les différentes rencontres entre élèves et

athlètes ont donné lieu à des séquences pédagogiques en classe, des initiations sportives et à des déplacements pour assister à des compétitions.

Programme Jeunesse et Sport (J+S)

Soixante cours de formation dans vingt disciplines sportives ont été suivis par 1'350 moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans, un module a eu pour thème la prévention contre les abus sexuels, un autre le dopage et un troisième la gestion des conflits.

En outre, trois cours de ski ont été organisés en collaboration avec le service de la formation continue du DIP, afin que les enseignants et enseignantes puissent offrir un encadrement de qualité lors des classes de neige. Cet effort de formation a permis à la Confédération, via le programme J+S d'octroyer une subvention de plus de 3,6 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Fonds du sport

Le canton, via le Fonds de l'aide au sport, a poursuivi son soutien aux principales grandes manifestations comme la Course de l'Escalade, le Concours hippique international ou encore le tournoi de tennis Geneva Open ATP250. Au total, il a soutenu les domaines du sport associatif, de la relève, de l'élite, des manifestations et projets liés au sport, pour un montant global, attribué à ce jour, de 4,494 millions de francs.

Accès et sensibilisation au sport

Pour les prestations liées aux programmes GE DECOUVRE le mercredi, GE DECOUVRE en été et la carte 20 ans 20 francs, veuillez-vous référer au paragraphe «Accès et sensibilisation à la culture» ci-dessus (D 01).

Suite à une étude menée par l'OCCS au sujet de l'accès au sport pour tous, spécialement pour les personnes porteuses d'un handicap ou à besoins particuliers et qui a démontré l'existence de certains écueils dans l'accès au sport de ces publics-cibles, des mesures ont été examinées afin de rendre l'accès au sport plus universel aux personnes avec un handicap ou à besoins particuliers, mais également aux populations migrantes.

Infrastructures

Le canton est également en charge de coordonner et de planifier la réalisation de projets d'infrastructures sportives sur le canton. Il est garant de l'inventaire des infrastructures sportives sur le territoire et de leur planification. A ce titre, le canton a démarré en août 2018 le développement, avec le concours de l'association des communes genevoises (ACG), d'une nouvelle interface informatique permettant une mise à jour simple de l'inventaire des infrastructures sportives et une extraction de données exhaustives et fiables. Utile à toutes les collectivités publiques, cette nouvelle interface jouera un rôle clé dans le pilotage des politiques publiques en matière de sport.

Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur en janvier 2018 de la LRT-3, le canton a débuté une analyse sur les modalités d'attribution de ses salles de sport contenues dans les établissements scolaires secondaires. Le nouveau processus devrait être opérationnel pour la saison sportive 2019-2020.

Durant cette année, les discussions autour de la nouvelle patinoire se sont poursuivies. En septembre 2018, le canton a reçu, de la part du groupe d'investisseurs privés, un projet 100% privé pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle patinoire de dix mille places sur le site du Trèfle-Blanc à Lancy. Le canton étudie donc attentivement la viabilité de ce projet privé.

Le canton continue le pilotage du projet de réalisation de la nouvelle académie du Servette FC prévue sur le site du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex. Deux projets de loi portant sur la modification de zone et sur un crédit de subventionnement à hauteur de 9,5 millions de francs ont été déposés au mois de mai 2018. La commission de l'aménagement a voté positivement sur le projet de modification de zone et la commission des travaux a répondu favorablement au projet du subventionnement au mois de novembre 2018.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

E Environnement et énergie

E01 Protection de l'environnement

Analyse de l'impact sur l'environnement

Les travaux préliminaires sur les quartiers durables ont été menés à leur terme, si bien que cette thématique est désormais inscrite dans la feuille de route 2018-2023 du département.

De même, les clarifications en vue de l'intégration des services écosystémiques rendus par la biodiversité dans l'outil d'évaluation environnementale stratégique ont été faites.

Gestion des déchets

L'année 2018 a été une année de transition puisque le plan cantonal de gestion des déchets 2014-2018 doit être renouvelé pour la nouvelle législature. C'est ainsi qu'une feuille de route est en cours de finalisation qui fixera les nouvelles orientations politiques. Par ailleurs, le département a élaboré un avant-projet de loi sur la gestion des déchets (LGD) et un avant-projet de règlement d'application, qui doivent notamment être adaptés à la nouvelle ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets.

Protection de l'air

En janvier 2018, le Conseil d'Etat a validé le nouveau plan de mesures OPair 2018-2023. Il a également signé le plan d'action transfrontalier pour la qualité de l'air (PACT'Air) qui vise une collaboration renforcée entre la France et Genève. Une des mesures phares de PACT'Air a été concrétisée en novembre par l'adoption par le Grand Conseil de la loi modifiant la loi genevoise de protection de l'environnement instaurant, en période de pics de pollution, des restrictions temporaires de circulation pour les véhicules motorisés selon leurs performances environnementales (circulation différenciée).

Protection contre les accidents majeurs

Le cycle de contrôle des entreprises soumises à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) s'est achevé en 2018 et certaines entreprises ont dû faire l'objet de décisions d'assainissement. Le rapport succinct des entreprises soumises à l'OPAM est donc mis à jour. De plus, le canton

s'est équipé d'un logiciel permettant désormais d'effectuer lui-même des analyses de risques, ce qui place Genève à la pointe au niveau suisse.

Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a soumis au Conseil d'Etat un nouveau plan de mesures sur les substances dangereuses 2018-2023. Il a également mis à jour et diffusé la directive «Diagnostic PCB dans les peintures».

Par ailleurs, l'accréditation du laboratoire du SABRA attestant de la conformité à la norme ISO 17025 a été confirmée.

Protection contre le bruit, les vibrations et les rayonnements non ionisants

La mise en œuvre de la stratégie électromobilité s'est poursuivie avec la multiplication par dix du nombre de bornes de recharge disponibles sur le canton entre 2015 et 2018.

Les règlements sur les émoluments du SABRA, perçus pour les domaines du bruit et des rayonnements non ionisants, de la toxicologie de l'environnement bâti ainsi que de l'air, ont été adaptés par le Conseil d'Etat en septembre 2018.

Protection des sols et du sous-sol

Le bilan annuel dressé sur la pollution de la nappe du Genevois par des perchlorates fait état de dix-sept sites contaminés, dont cinq totalement, six sous contrôle et les six autres en voie de surveillance.

Les études permettant de mieux appréhender les origines de la pollution de la nappe ont été poursuivies, en particulier les études relatives aux possibilités d'assainissement de la nappe du Genevois.

Exploitation des ressources du sous-sol

Le programme GEothermie 2020 a été la pierre angulaire de l'activité. En effet, l'année 2018 a vu la réalisation du premier forage d'exploration à Satigny, montrant des résultats très encourageants.

geants pour la suite du programme et la fin de la prospection géophysique 2D, avec la particularité transfrontalière que revêt cette campagne. Les regards sont aujourd'hui tournés vers 2019 qui prévoit la réalisation d'un deuxième forage d'exploration et d'une campagne géophysique 3D.

Développement durable

Le concept cantonal du développement durable 2030, adopté en 2017 par le Conseil d'Etat, a été approuvé par le Grand Conseil en mai 2018. Le plan d'actions 2019-2023 qui en découle est en cours d'élaboration.

La mise en œuvre des premières mesures du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques 2018-2022 a démarré en 2018. Parallèlement, un système de monitoring a été conçu avec les acteurs concernés afin d'assurer le suivi et le bon déroulement de la mise en œuvre des 25 mesures.

Dans le cadre de l'incitation et du soutien à la mise œuvre des principes du développement durable par les établissements publics autonomes, la création d'une plateforme a été officialisée en mars 2018 avec, à ce stade, quatre groupes de travail thématiques (déchets, mobilité, achats responsables, alimentation durable). Cette plateforme vise la mutualisation de bonnes pratiques, l'acquisition de nouvelles compétences et l'encouragement à développer des activités dans une perspective de développement durable.

E02 Energie

Assainissement énergétique du parc bâti

Au cours de l'année 2018, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre des mesures de régulation de la maîtrise de la demande : assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et campagnes de contrôles du respect des dispositions légales. Des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables ont été délivrées à hauteur de 32 millions de francs issus de la taxe fédérale sur le CO₂ (20,8 millions de francs),

du budget cantonal (5,8 millions de francs) et des Services industriels de Genève (SIG) (5 millions de francs). Les destinataires de la politique énergétique ont par ailleurs bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières – et d'une meilleure visibilité de celles-ci – grâce à la plateforme GÉnergie 2050, réalisée en collaboration avec le programme éco21 des SIG. Afin d'atteindre les objectifs cantonaux tout en minimisant les contraintes administratives, l'OCEN a également poursuivi l'élaboration de partenariats avec les grands consommateurs, les acteurs du secteur de l'hôtellerie et les propriétaires de parc immobilier.

Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton finalise l'élaboration du plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) et du plan directeur des énergies de réseau (PDER). Le premier définit les actions concrètes pour atteindre les objectifs de politique énergétique à court et moyen terme, basés sur l'horizon d'une législature. Le second offrira une vision cartographiée de la stratégie de développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques sur le canton.

La loi 12195, assurant le financement des travaux du projet d'infrastructures énergétiques le long du front sud de la façade aéroportuaire de Genève-Cointrin (enfouissement de la ligne à très haute tension et des conduites du réseau GéniLac) est entrée en vigueur. Ce projet d'axe stratégique réseau (projet ASR), placé sous le pilotage du département du territoire, répond à des enjeux immobiliers, économiques, énergétiques et environnementaux importants. Les accords avec Swissgrid SA, l'aéroport et les promoteurs privés ont été finalisés fin 2018.

En matière de prestations opérationnelles, l'OCEN a validé les concepts énergétiques territoriaux de onze périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales. 1427 préavis ont été produits dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et 70 autorisations pour des installations techniques ont été délivrées. 736 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées.

En 2019, l'OCEN fixera des délais à la dernière tranche de grands consommateurs d'énergie pour les engager dans un programme d'efficacité énergétique. Dans le cadre de la collaboration GEnergie 2050, 55 entreprises se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique, dont 37 sont des grands consommateurs.

E03 Gestion des eaux

Projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Les fouilles archéologiques supplémentaires ayant été terminées début 2018, le chantier s'est poursuivi à satisfaction selon la planification prévue pour une ouverture en juin 2019. De nombreuses visites ont été organisées afin de permettre à la population et aux partenaires d'apprécier l'ampleur des travaux et les contours de la future plage.

Valorisation de la Rade

La coordination, mise en place entre le canton et la Ville de Genève en été 2016, s'est poursuivie. Un large processus de concertation pour valoriser la Rade, espace emblématique de Genève, a été lancé au printemps. Il s'est achevé à l'automne 2018 après avoir convié une centaine d'acteurs dans quatre ateliers. Une centaine de propositions concrètes ont ainsi été formulées. Ces dernières, regroupées autour de huit enjeux majeurs de valorisation, permettront notamment d'alimenter l'image directrice et le plan directeur communal.

Protection contre les inondations

Plusieurs mesures ont été réalisées, dont la protection d'un bâtiment à l'aval du pont de Sierne en rive gauche, situé jusque-là dans une des dernières zones de risque accru du canton. Par ailleurs, les études relatives à la protection du site de Firmenich contre les crues de l'Allondon à la Plaine ont été initiées.

Planification stratégique pour l'assainissement des ouvrages hydroélectriques

Suite aux décisions notifiées par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, les exploitants des barrages ont soumis divers projets et études qui permettront l'assainissement progressif et à moyen terme des ouvrages. Le projet le plus avancé est la reconstruction de la passe à poissons du

barrage du Seujet, qui fait actuellement l'objet d'une demande en autorisation de construire.

Travaux en rivières selon le programme de renaturation 2014-2018

La remise à ciel ouvert du Nant d'Avril le long de la route du Mandement et l'aménagement du Rhône à la Plaine le long de la route de Challex sont achevés et inaugurés avec les communes concernées. Le chantier de renaturation/sécurisation du village de Pupliche contre les inondations du Foron s'est ouvert en décembre 2018. L'avant-projet de la 4^e étape de renaturation de l'Aire – tronçon allant de la frontière à Certoux – est, quant à lui, en consultation en vue d'un prochain dépôt de la demande en autorisation de construire.

Planification et suivi des actions

Parmi les grandes planifications, 2018 a permis de boucler les consultations nécessaires à l'établissement du schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Allondon-Mandement, qui sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Par ailleurs, l'outil de suivi des actions découlant des SPAGE est devenu pleinement opérationnel en 2018, permettant ainsi un reporting complet des actions de la politique de l'eau menées par les différents partenaires sur le canton de Genève. Une intégration transversale de cet outil à celui du département a débuté en 2018.

Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

Les montants consacrés aux investissements communaux en matière d'assainissement des eaux continuent d'être élevés : pour sa quatrième année de fonctionnement, ce ne sont pas moins de 43 demandes de financement de nouveaux projets et 113 décomptes finaux de travaux réalisés pour un montant total de 20 millions de francs qui ont été approuvés.

Traitement des micropolluants

Le développement du projet de traitement conjoint des effluents de la station suisse de Villette et de celle française d'Annemasse s'est poursuivi en 2018. Grâce à l'accord d'Annemasse-Agglomération intervenu fin 2018, le financement peut être définitivement défini en fonction des conditions de subventionnement fixées par la Confédération.

Quelques chiffres clés

	2016	2017	2018
Analyses de micropolluants	60'620	51'321	58'418
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	2'513	3'347	3'404
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	375	481	505
Recours	19	30	20

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels vendus est resté stable dans un contexte global de diminution des licences de longue durée mais compensée par celles de courte durée (journalier). Cette tendance est en partie due aux étiages marqués en rivière au cours des trois années consécutives de sécheresse qui impactent les populations de salmonidés et découragent les pêcheurs de reprendre un permis. Cela renforce le besoin de poursuivre le travail entamé depuis plusieurs décennies concernant l'amélioration de la quantité et de la qualité des eaux. La renaturation des milieux naturels doit se poursuivre afin de favoriser la reproduction des poissons dans les cours d'eau.

En revanche, la pêche dans le Léman reste toujours aussi attractive pour la pêche amateur car elle est fortement liée à la présence de poissons sur les bords du lac. La pêche professionnelle a cependant été marquée pour la deuxième année consécutive par le manque de coréogones, mais compensée en partie par la bonne présence des perches.

	2016	2017	2018
Permis de pêche annuels	2'540	2'375	2'367
Permis de pêche journaliers	4'151	4'341	4'500

E04 Agriculture et nature

Stratégie biodiversité

Conformément à la loi sur la biodiversité, une stratégie cantonale a été élaborée, sous la supervision d'un comité de pilotage multidisciplinaire, puis validée par le Conseil d'Etat. En 2019, il s'agira de finaliser le plan d'actions qui concrétise cette stratégie. Ces deux documents pourront alors être soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Favoriser l'innovation dans l'agriculture – Projets de développement régionaux (PDR)

Les PDR permettent de soutenir l'innovation à travers le développement d'infrastructures

agricoles durables. Le PDR1, orienté sur le renforcement des coopératives agricoles, a atteint près de 95% de ses objectifs. Un second PDR est en préparation, orienté sur les fermes urbaines et l'alimentation.

Genève Région – Terre Avenir (GRTA)

En 2018, 384 restaurants se sont engagés volontairement en proposant deux à trois produits GRTA dans leur offre journalière. La plateforme GRTA permet aux restaurateurs de visualiser en ligne la disponibilité des produits certifiés. Elle a organisé la quatrième édition du concours de cuisine «Les Toqués de GRTA» dans le cadre des Automnales. Cette année, l'œuf était à l'honneur.

	2016	2017	2018
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	319	357	384

Corridors biologiques

Le projet de pont biologique sur l'autoroute A 40 est bien avancé et permettra la réalisation de l'ouvrage en 2019. La réalisation du passage à petite faune de la route de Monniaz est prévue, quant à elle, d'ici 2020.

Arbres, forêts et entretien

Le règlement sur la conservation de la végétation arborée a été modifié afin de permettre le dépôt de demandes d'autorisation d'abattage via Internet. A cette fin, une nouvelle application informatique a été développée.

Le plan de gestion des 1'600 ha de forêts propriété de l'Etat a été validé par le département. Ce document garantit une gestion durable des forêts et fournit la base pour leur certification FSC®.

Résultat de l'été caniculaire, le faucardage des macrophytes, nécessaire à la navigation dans les ports, a atteint un record avec plus de 350 m³ de végétation éliminée.

Paysage et Nature en ville

En collaboration avec l'office de l'urbanisme, les travaux en lien avec la fiche C04 du Plan directeur cantonal 2030, prévoyant de préserver, requalifier, organiser et mettre en valeur la charpente et le maillage paysagers du canton dans un contexte transfrontalier et d'urbanisation soutenue, ont bien avancé. Divers ateliers ont réuni les principaux acteurs afin de préciser les axes stratégiques et les composantes fondant l'identité paysagère du canton.

Citons enfin le projet de paysage prioritaire de l'Arve, valorisé en tant que projet modèle par l'office fédéral du développement territorial et la mise en ligne de la plateforme de partage et de mise en valeur de projets Nature en ville : www.1001sitesnatureenville.ch.

Vulgarisation et protection phytosanitaire : premier cas de flavescence dorée à Genève

Les organismes réglementés sont une préoccupation croissante. Un premier cas de flavescence dorée isolé a été observé en 2018 dans une pépinière à Céligny. Aucune lutte curative n'existant, un arrachage des ceps atteints et un traitement insecticide (bio ou synthèse) contre le vecteur (*Scaphoideus titanus*) est nécessaire. Une autre maladie, la Sharka, a été observée pour la première fois dans le canton, à Lullier. Les premières captures de punaises marbrées en milieux agricoles sont également préoccupantes. La surveillance des organismes réglementés devra s'intensifier, notamment avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des végétaux.

Le rapport sur l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) à Genève et le plan de la Confédération ont été présentés aux agriculteurs. Il s'agira, en fonction des moyens alloués, de mettre en œuvre les mesures de réduction des risques. Au vignoble de l'Etat, les essais de différentes stratégies pour réduire les risques liés aux PPh se poursuivent, dont l'expérimentation de cépages résistants.

Faune et flore

Pour la première fois en vingt ans, et grâce à l'important travail de prévention et de gestion mis en place, le montant des dégâts dus à la faune dans les cultures s'élève à moins de 100'000 francs.

S'agissant de la protection des espèces menacées, la situation est globalement satisfaisante : 80% des 51 espèces bénéficiant d'un plan d'action se développent favorablement.

Un programme de mise à jour des données obsolètes de la liste rouge des plantes vasculaires est en cours. Il permettra notamment une remise à niveau des statuts de chaque espèce. La finalisation est prévue en 2019.

Sites protégés

Les investissements des dernières années ont permis à de nombreuses espèces menacées de trouver un habitat favorable, grâce notamment à

l'amélioration des sites à haute biodiversité. Il convient d'assurer leur maintien à long terme par un entretien adéquat.

Tourisme rural

Le Conseil d'Etat a adopté la révision du plan directeur des chemins de randonnées pédestres. Ses objectifs intègrent en particulier le rapprochement ville-campagne. La deuxième journée cantonale sur les chemins de randonnée a permis à plus de 1200 participants d'être sensibilisés in situ à différentes politiques publiques, en particulier l'agriculture et la nature ou encore le patrimoine.

Constats d'infractions

En 2018, les constats d'infractions relevés par les gardes de l'environnement ont augmenté de 70% par rapport à 2017 (presque 90% depuis le début de la décennie). Pour la majorité des cas, il s'agit d'infractions mineures en forêt, telles que circulation ou stationnement illicites ou chiens non tenus en laisse, qui ont fait simplement l'objet d'avertissements écrits afin de sensibiliser et éduquer les contrevenants. Cette hausse s'inscrit dans la démarche de sensibilisation du public et par la volonté de l'Etat de mieux identifier et comptabiliser les infractions.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

F Formation

F01 Enseignement obligatoire

L'enseignement obligatoire accueille plus de 49'000 élèves et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années (plus de 970 élèves supplémentaires pour la seule rentrée scolaire 2018). Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'enseignement obligatoire a pour visée principale de répondre aux objectifs du plan d'études romand pour permettre, à terme, à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II, tout en veillant à ce que les attentes fondamentales du plan d'études aient bien été acquises par tous les élèves et en aménageant les conditions d'apprentissage aux besoins de chacun.

Cette année, les efforts se sont poursuivis tout d'abord sur le renforcement du soutien pédagogique et éducatif aux élèves de l'enseignement primaire afin d'assurer l'acquisition des compétences de base, notamment dans le domaine de la lecture, les lacunes dans ce domaine constituant des écueils tout au long de la scolarité. Il s'est agi également de consolider la présence des éducateurs, présents dans 50 établissements sur 58 à la rentrée 2018, et de déployer sept nouvelles équipes pluridisciplinaires (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, infirmières, psychomotriciens), ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes et permettant d'enrichir l'offre de soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives (voir aussi sous F03 et F04).

En matière de soutien et d'aménagements scolaires, en plus de la nouvelle directive entrée en vigueur à la rentrée 2017, une directive sur les adaptations scolaires est appliquée depuis la rentrée 2018. Par ailleurs, conformément aux obligations fédérales, le concept cantonal de pédagogie spécialisée a été adopté par le Conseil d'Etat, le projet devrait être pleinement mis en œuvre à la rentrée 2019.

Sur le plan de l'enseignement, de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) ont été introduits en 2018 pour les mathématiques en 1P-2P de manière progressive, pour

l'allemand et la géographie en 9CO, pour l'anglais et les sciences de la nature (biologie et physique) en 11CO. Des moyens d'enseignement cantonaux ont été introduits pour l'enseignement du fait religieux en 1P-4P et en 9CO, dans le prolongement des moyens d'enseignement romands d'histoire, ainsi que pour l'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) en 9CO.

Dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques. La lutte contre les stéréotypes de genre est intégrée à toutes les actions menées dans le cadre du plan MSN. Durant l'année scolaire 2018-2019, un accent particulier est mis sur les sciences et les technologies. Plusieurs actions pédagogiques et événements alliant ces thématiques et la culture permettent aux élèves de s'essayer aux sciences et aux technologies en lien avec différents partenaires de l'arc lémanique (Université de Genève, EPFL, HES-SO Genève et centres de formation professionnelle, CERN, musées, associations,...). La 7P fait l'objet d'une attention particulière, avec l'événement « Et si j'étais scientifique » qui lui est spécialement dédié.

Le nouveau CO, mis en œuvre en 2011, est en cours d'évaluation. Les premiers éléments convergent pour constater qu'une évolution du CO est nécessaire, notamment afin de s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par tous les élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver une voie de formation menant à une certification. Dans l'attente de cette évolution, certains ajustements sont en cours ou à l'étude. Ainsi, le dispositif d'information et orientation scolaires et professionnelles est en cours de révision. D'autres adaptations de la grille horaire sont prévues pour la rentrée 2019.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II à travers des mesures comme «Go-Apprentissage» destinées à construire un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir aussi sous F02). En outre, les travaux concernant l'article constitutionnel sur

la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11CO en difficulté.

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) se poursuivent dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II afin d'apporter les nécessaires mesures de régulation du système.

Effectifs élèves

	2016-2017 15.11.2016	2017-2018 15.11.2017	2018-2019 (15.11.2018)		
			total	filles	garçons
Enseignement obligatoire (primaire)	34'132	34'844	35'649	17'504	18'145
Office médico-pédagogique ⁽¹⁾	1'835	1'904	1'872	570	1'302
Regroupements spécialisés et DIAMS	406	393	396	134	262
Institutions publiques	980	1'054	1'013	283	730
Institutions subventionnées	449	457	463	153	310
Enseignement obligatoire (cycle d'orientation)	13'236	13'207	13'373	6'741	6'632
Enseignement secondaire II	24'323	24'659	24'828	12'202	12'626
- Elèves et apprentis en école	17'305	17'451	17'222	9'016	8'206
Collège de Genève ⁽²⁾	8'241	8'201	8'066	4'586	3'480
Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	3'718	3'823	3'845	2'398	1'447
CFP commerce ⁽³⁾	2'667	2'768	2'652	926	1'726
CFP construction	426	396	385	57	328
CFP technique	724	744	741	56	685
CFP arts	539	544	539	362	177
CFP nature et environnement	240	245	255	104	151
CFP santé-social	627	618	642	504	138
CFP service et hôtellerie / restauration	40	17	23	10	13
E.S.I.G.	83	95	74	13	61
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme (MP2)	275	316	345	145	200
Maturité commerciale / Economie et services	206	258	305	134	171
Autres maturités professionnelles	69	58	40	11	29
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'835	4'890	4'908	2'014	2'894
CFP commerce	1'913	1'890	1'837	1'058	779
CFP arts	64	64	72	50	22
CFP construction	982	983	980	47	933
CFP service et hôtellerie / restauration	451	463	460	175	285
CFP technique	610	595	610	59	551
CFP nature et environnement	105	96	108	16	92
CFP santé-social	710	799	841	609	232
- ACCES II (service)	595	635	605	216	389

	2016-2017 15.11.2016	2017-2018 15.11.2017	2018-2019 (15.11.2018)		
			total	filles	garçons
- CFPP (ex. C.T.P.)	397	421	671	235	436
Filières préparatoire et de transition prof.			494	158	336
Filières FO18 ⁽⁴⁾			177	77	100
- FO18 Offres modulaires ⁽⁴⁾			142	58	84
- Ecoles pour adultes	916	946	935	518	417
Collège pour adultes	334	342	345	199	146
E.C.G pour adultes	582	604	590	319	271
TOTAL	73'496	74'572	75'722	37'017	38'705

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2016, 2017 et 2018 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) Sans les mesures de soutien de l'enseignement spécialisé.

(2) Y compris les classes d'accueil.

(3) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

(4) Filières FO18 : offres modulaires, stages par rotation et classe préprofessionnelle. Ne sont pas comptabilisés les jeunes mineurs suivis par CAP Formations dans le cadre de FO18.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Cette année a été marquée par la mise en œuvre à la rentrée scolaire de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18). La Confédération, les cantons et les partenaires de la formation se sont engagés dès 2006 à atteindre un taux de certification du secondaire II de 95% d'une classe d'âge. A Genève, environ 15% des jeunes interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un premier diplôme, ce qui, à terme, peut conduire à la précarisation et l'exclusion sociale. Ce projet, visant l'inclusion de ces jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant, se compose de deux volets principaux : d'une part, le maintien des jeunes en rupture dans le système de formation, et, d'autre part, une amélioration du retour en formation de ceux l'ayant quitté avant 18 ans.

La première phase du déploiement de ce projet a donné lieu à :

- la mise en place d'un référent FO18 dans chaque établissement (CO, ESII) et l'engagement de professionnels pour accompagner les plans de formation (ex. conseillers en formation ou en insertion) ;
- l'amélioration du passage du CO à l'ESII, du signalement des élèves en difficulté et de la sécurisation des réorientations de parcours ;
- la création de dispositifs de prise en charge d'élèves et d'apprentis décrocheurs dans les filières appropriées, soit dans des structures existantes, soit dans de nouveaux modèles de formation qualifiante ou préqualifiante ;

- une consolidation et une extension des dispositifs de soutien destinés aux jeunes en rupture ou en voie de l'être, dont Cap Formations, l'établissement Lullin et d'autres nouveaux modèles proposant des mesures de prise en charge ;
- une plus grande souplesse organisationnelle d'accueil des élèves et apprentis notamment en cours d'année et dans des dispositifs inter-filières ;
- une modulation et un accroissement des parcours de transition en vue d'intégrer une formation qualifiante ;
- une mise en œuvre de dispositifs de préqualification permettant de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations ;
- la création de micro-entreprises (en particulier des restaurants d'application et de production) destinés à accueillir des jeunes dans une structure professionnelle concrète autour de prestations délivrées.

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage déploie ses effets en termes d'augmentation des effectifs. Pour la troisième année consécutive, plus de 2'200 (2'286) contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2018-19. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 255 en 2018. Ce plan vise aussi à diversifier l'offre de places d'apprentissage. C'est ainsi que les nouvelles formations de technologue en dispositifs médicaux (CFC) et d'opérateur en informatique (CFC) ont pu être proposées. De nouvelles classes sont ouvertes dans des filières pour lesquelles les apprentis devaient se former ailleurs en Suisse romande (CFC: agent d'exploitation, mécanicien de production, opérateur en informatique; l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP): boulanger-pâtissier-confiseur). Par ailleurs, le projet GO Apprentissage continue de faire ses preuves et le projet d'allègement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli. Enfin, depuis la rentrée 2018, un nouveau restaurant d'application au collège Rousseau est ouvert permettant à des jeunes, encadrés par des maîtres formateurs, de se former dans les métiers de la restauration.

Comme tous les trois ans, la Cité des métiers s'est tenue à Palexpo en novembre 2018 et a connu un important succès en rassemblant plus de 92'000 visiteurs (+30 % de fréquentation

par rapport à l'édition 2015), parmi lesquels quelque 30'000 élèves genevois. Plus de 200 exposants ont présenté à cette occasion plus de 400 métiers et formations. Lors de cette édition, le DIP a particulièrement mis l'accent sur la promotion de la maturité professionnelle, celle des écoles supérieures et de l'AFP.

Dans un monde où un adulte sera amené à changer près de 7 fois d'emploi durant sa vie professionnelle, il s'avère nécessaire de renforcer la formation des adultes. Dans ce domaine, la priorité devrait être donnée aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs acquis professionnels à travers une certification. En 2017, le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confirmé l'importance de mettre en place des parcours de qualifications adaptés au public adulte. Il a également souligné l'importance de la formation modulaire avec examens fractionnés, qui est particulièrement bien adaptée à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience. Au niveau cantonal, le plan d'action mis en œuvre a notamment permis de renforcer les moyens attribués au dispositif Qualifications+. Cette année, ses ressources ont été renforcées pour suivre les quelque 2'800 adultes engagés dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu sa subvention augmenter.

Par ailleurs, le déploiement de projets spécifiques au suivi de jeunes adultes sortis du flux FO18 mais non encore qualifiés devra permettre à terme d'assurer des processus de qualification continus, dans des modèles de formation adaptés, pour limiter et endiguer progressivement les interruptions de formation intervenant après 18 ans.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

En coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, l'office médico-pédagogique (OMP) développe des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage.

Afin de favoriser le maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement, sept nouvelles équipes pluridisciplinaires ont été créées à la rentrée 2018. Composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens, ces équipes travaillent en étroite collaboration avec le corps enseignant afin d'apporter le meilleur soutien possible à tous les élèves de l'enseignement régulier (voir aussi sous F01).

Parmi les dispositifs inclusifs développés, on peut citer :

- Le programme «CIPA Inclusion» facilite l'intégration des enfants sortants du CIPA et entrant à l'école régulière, via l'accompagnement en classe par une psychologue formée en autisme : à la rentrée 2018, douze enfants bénéficiaient de ce dispositif.
- Le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) offre un appui à la scolarité par un enseignant spécialisé détaché dans la classe et permet ainsi à 130 élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et dans l'enseignement secondaire II.

Par ailleurs, le nombre de places en classes intégrées (CLI) est en progression avec l'ouverture en 2018 des classes intégrées aux CO des Coudriers et de l'Aubépine, ainsi que du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) Alisiers, partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (services, hôtellerie, restauration).

Dans l'enseignement spécialisé, l'année 2018 a été marquée par une nouvelle hausse des effectifs. Cette année a également vu la généralisation de l'utilisation du projet éducatif de l'élève (PEI) dans les structures publiques de l'enseignement spécialisé ainsi que le déploiement progressif de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Enfin, dans le cadre de l'application de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, des moyens sont alloués pour accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

Le nombre d'enfants traités dans les consultations de l'OMP subit une nette augmentation (7'885 ; +10,8%), et le nombre de nouvelles situations accueillies progresse également de 2,9% (3'373).

Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détachés ont rencontré davantage de jeunes, soit 19,88% en moyenne de l'ensemble des élèves : cette année, 12'927 entretiens ont été menés pour un total de 2'625 élèves (+3%).

Le nombre total de séances dispensées est en légère diminution (75'090; -1,65%). Quant aux traitements intensifs proposés aux enfants et adolescents, ceux en groupe diminuent significativement (416; -12%), alors que ceux en individuel augmentent sensiblement (4468; +17,1%).

F04 Suivi éducatif et soutien aux familles

La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse est entrée en vigueur le 19 mai 2018. Définissant le cadre des prestations délivrées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, des communes et des organismes publics et privés, elle regroupe les principales missions de la politique pour l'enfance et la jeunesse dont la protection, le soutien à la parentalité, la surveillance, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation des enfants et des jeunes.

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a évolué positivement entre 2018 et 2017 avec une diminution de 43 hospitalisations sociales (-29%) et une diminution totale des journées de placement de 1717 (-40%). Pour répondre aux besoins de prise en charge des bébés et enfants de moins de 5 ans, des mesures de soutien éducatives ont été développées, en attendant l'ouverture d'un nouveau foyer de huit places qui est prévu pour le 1^{er} trimestre 2019.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Enfin,

le service de protection des mineurs a bénéficié de ressources supplémentaires pour faire face à sa mission. Elles restent toutefois encore insuffisantes, notamment compte tenu de l'accroissement du nombre de situations et de leur complexité. Cette année, l'accueil 1^{ère} intervention a été sollicité à 3'530 reprises; 1'121 situations ont abouti à l'ouverture d'un dossier. Les intervenants en protection de l'enfance ont assuré le suivi de 7'109 enfants durant l'année (1'513 nouveaux et 2'204 classés) en proposant différentes mesures éducatives et de soutien à la parentalité. Par ailleurs, 1'334 mineurs ont bénéficié d'un placement et 366 de prestations éducatives déléguées.

En outre, les travaux sont en cours pour que l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASE, soit transférée à l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire (SDS) sont délivrées conformément au plan d'actions. En 2017-2018, 1'009 élèves de 9CO ont reçu une vaccination complète contre le papillomavirus, proposée également aux garçons et 490 ont été vaccinés contre l'hépatite B. Les projets d'accueil individualisé (PAI) qui permettent à des enfants avec des besoins spécifiques d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible, sont en augmentation (2'627 en 2018). Le nombre de situations de maltraitance est globalement stable mais leur complexité augmente, impactant la charge de travail des infirmières et médecins du SSEJ.

En 2018, le SSEJ a pratiqué 21'598 dépistages systématiques de la vue et 16'988 dépistages systématiques de l'ouïe et le SDS 33'844 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés.

Le déploiement du plan de lutte contre le (cyber) harcèlement s'est poursuivi avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse.

Durant l'année 2018, le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a pris 6'513 décisions qui ont notamment permis à 4'768 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et plus de 841 d'une prestation de psychomotricité.

Enfin, l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée a été mise en œuvre par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de l'OEJ.

F05 Hautes écoles

L'année 2018 a vu se consolider la place des hautes écoles genevoises dans leurs domaines d'excellence et auprès des instances nationales et intercantionales, avec notamment la présidence de Genève au comité gouvernemental de la HES-SO.

Parmi les principaux projets prioritaires, on peut citer :

- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019 ;
- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'IHEID pour la période 2017-2020 ;
- le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université ;
- le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève notamment dans les champs de la formation de base, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures ;
- la stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), pour les maîtres primaires et secondaires I et II ;
- la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national ;
- le développement d'un campus de qualité (bâtiments et logements) pour les hautes écoles genevoises.

F06 Programme transversal à la politique F

Service écoles-médias

Le Service écoles-médias (SEM) apporte son expertise pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la transformation numérique de l'école.

En classe, l'utilisation du numérique ne vise pas à se substituer aux supports existants, mais est intégrée dans les pratiques pédagogiques lorsqu'il y a des plus-values avérées, avec des objectifs pédagogiques clairs, tout en veillant à éviter une exposition prolongée aux écrans.

Dans les degrés secondaires I et II, la mise en place d'un réseau Wi-Fi permettant d'utiliser des appareils numériques dans les établissements devrait se généraliser progressivement.

Après plusieurs années de projet pilotes dans les écoles primaires, des lots de tablettes numériques seront déployés dans les classes.

Toutes les classes de l'enseignement secondaire I et II sont désormais équipées d'un système de projection interactif (SPI). Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s – notamment au moyen de cours en ligne – afin de leur permettre d'utiliser au mieux ce matériel. Dans l'enseignement primaire, ces outils complètent, en fonction des projets des communes dont la participation est nécessaire, l'équipement informatique des classes primaires.

Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se développe. Conformément à sa mission, le SEM intervient dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisation aux « cyberdangers ».

Service de médiation scolaire SMS - Le Point

Le SMS le Point a poursuivi prioritairement ses actions en faveur de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le service de santé de l'enfance et de la jeunesse-SSEJ, le SMS Le Point a maintenu son action de mise en œuvre du programme cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école (déploiement des modules de formation et suivi des plans d'actions propres à chaque établissement).

Service de l'enseignement privé

Le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par l'octroi d'une nouvelle autorisation d'exploiter et de deux autorisations complémentaires, la reconduction de leur autorisation à sept écoles dans leurs trois premières années d'activité et le retrait de six autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2018 se monte à 181.

La procédure d'inspection des écoles privées relevant de l'instruction obligatoire (4-18 ans) a été mise à jour afin de proposer une planification personnalisée selon les écoles, intégrant la gestion des risques.

Les dénonciations administratives à l'encontre des écoles privées ont vu une augmentation significative (18 contre 6 en 2017). Plus de la moitié de ces dénonciations concernent des écoles privées de l'enseignement primaire. Elles sont de tous types : conflits entre parent/élève/étudiant et direction/enseignant de l'école; reproches sur les programmes, les contenus pédagogiques, le type d'évaluation, l'atteinte des objectifs, la gestion de classe, le comportement de la direction ou du personnel encadrant envers un ou des élèves; questionnements sur le règlement de l'école ou les horaires scolaires; problématiques en lien avec la sécurité, les locaux ou sur des thématiques plus larges comme le harcèlement scolaire ou l'école inclusive. Ces dénonciations ont donné lieu à des procédures plus ou moins longues, débouchant sur des recommandations ou des sanctions à l'encontre des écoles privées concernées. Elles engendrent une surveillance particulière et mobilisent une grande partie des moyens du service.

Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi en priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, accompagnement de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le positionnement du dispositif de Lullin). Il a également réalisé l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive (déploiement de classes intégrées au CO, nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones, impacts

de la régularisation des familles sans-papiers sur les élèves).

Dans le contexte d'une évolution envisagée du CO, l'impact d'une part du dispositif du nouveau cycle d'orientation et, d'autre part, de l'introduction du mercredi matin au cycle moyen de l'enseignement primaire sont en cours d'évaluation sous l'angle de leurs effets sur les compétences et la réussite des élèves. Par ailleurs, le SRED participe à la rédaction du rapport national de la CDIP sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales des élèves de l'école obligatoire en Suisse (COFO).

En tant que producteur de statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève. En 2018, il a poursuivi l'actualisation des repères et indicateurs statistiques (RIS) dans le domaine de l'enseignement et de la formation à Genève, tout en élaborant un nouvel indicateur dans le domaine de la santé des élèves. L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a reconduit l'enquête auprès des familles sur les pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance à Genève.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Créé en début de législature à la suite de la réorganisation des départements et du transfert de l'office cantonal de la culture et du sport au département de la cohésion sociale, le SESAC a pour mission de faciliter les interactions entre le département et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Cette année, les activités culturelles proposées dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié à plus de 150'000 élèves avec plus de 400 propositions différentes. Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser des enseignements artistiques de base, au sens de la loi sur l'instruction publique, ont formé plus de 10'000 élèves du canton en 2018 et un projet de

loi de financement a été déposé pour les années 2019 à 2022.

Plus de 500 jeunes, provenant de 42 disciplines artistiques et sportives, ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE) en 2018. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par le label Swiss Olympic Partner School.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

G Aménagement et logement

G01 Logement et planification foncière

Dans le rapport divers (RD) 1108 du 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement, le Conseil d'Etat a notamment dressé le bilan des mécanismes de l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) dans sa teneur actuelle en constatant que cette disposition légale n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus. Il a déposé le projet de loi (PL) 12093, avec pour principal objectif de mieux répondre aux besoins de la population et principalement de la classe moyenne, qui représente plus de la moitié des habitants du canton. Suite à l'invalidation totale, fin 2018, de l'initiative populaire IN 161, qui visait également à revoir l'art. 4A LGZD, les travaux législatifs du PL 12093 ont repris et se poursuivront en 2019.

Les procédures intentées à la suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 25 septembre 2014 en matière de fixation des rendements des logements subventionnés sont toujours en cours : l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a notifié de nouvelles décisions, conformément au cadre fixé par la chambre administrative de la Cour de justice et continue de défendre sa pratique en soutenant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée.

Le Conseil d'Etat a adopté le 7 mars 2018 une modification du règlement d'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (RDTR) visant à réglementer l'activité de location de courte durée des appartements dans le canton de Genève (plateformes de location). Dans un arrêt du 18 août, la Chambre constitutionnelle a expressément reconnu que la disposition introduite obéit à l'intérêt public constitué par la lutte contre la pénurie de logement et qu'elle vise bien à préserver l'habitat en prévoyant des restrictions au changement d'affectation. La durée maximale de mise à disposition d'un logement dans sa totalité a été portée à 90 jours.

Développement et mise en œuvre des activités foncières

Plus de 175 dossiers soumis aux différents droits de préemption légaux ont été traités, dont plus de 80% en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Le Conseil d'Etat n'a pas fait usage de son droit de préemption cette année :

- 30 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés, (+ 50% par rapport à 2017) ainsi que huit extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat validant le principe d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à des partenaires publics et privés ;
- l'OCLPF a contribué à la régularisation foncière de près de 240 dossiers, ce qui comprend notamment la signature de sept nouveaux actes de constitution de droits de superficie et de cinq actes de renouvellement de DDP existants. L'office représente de plus l'Etat-proprétaire, en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement octroyant à l'Etat de Genève de nouveaux droits à bâtir principalement dévolus à la politique du logement, notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets ;
- 17 nouvelles demandes de prestations foncières ont été instruites en 2018, touchant 218 parcelles privées et 393 propriétaires ; la principale concerne l'extension du tram 14 à Bernex. Les négociations foncières se déroulant sur plusieurs années, ces nouvelles demandes viennent s'ajouter à celles en cours de traitement depuis 2017 (tram Saint-Julien, BHNS Veyrier, etc.).

Aide à la personne en matière de logement

L'ensemble des activités liées aux demandes de logement sont suivies par le secrétariat des Fondations immobilières de droit public (SFIDP) depuis le 1^{er} janvier 2018, pour placer le demandeur au plus près de l'objet qu'il recherche. Globalement, la tendance observée en 2017 pour les prestations à la personne s'est confirmée en 2018 : les subventions personnalisées HM sont en constante augmentation, due à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM, alors que le nombre de ménages concernés par une allocation de logement ou une

surtaxe diminue, en raison notamment de la sortie d'un certain nombre d'immeubles du régime HLM.

Mesures d'aide à la personne	2016	2017	2018
Logements octroyés	168	152	167
Foyers bénéficiant d'allocations	7'515	7'468	7'122
Foyers bénéficiant de subventions HM	2'616	2'833	3'165
Foyers surtaxés	1'443	1'408	1'310
Procédures judiciaires en cours	13	8	3
Procédures judiciaires ayant abouti	16	23	10
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	16	20	10
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	712	631	568
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	49	45	57
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	39	37	30

Gestion et développement de l'offre de logements

Le nombre de logement ayant reçu un accord de principe diminue en 2018, l'année 2017 ayant été marquée par des projets importants (Adret, Etang, MICA). Il demeure toutefois élevé avec 1728 logements. Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2018, 17'412 logements (+ 5,5%, + 902 unités), ce qui correspond à 10,6% du parc locatif cantonal, contre 10,24% à fin 2017. Le fonds LUP a permis l'acquisition de cinq parcelles représentant 4'533 m², pour un potentiel de 56 logements, ainsi que le rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (571.7/1000), dans le périmètre Praille Acacias Vernets. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 289 nouveaux logements et l'acquisition d'un immeuble existant de treize logements.

Gestion et développement de l'offre de logements	2016	2017	2018
Logements ayant reçu un accord de principe	1'477	4'140	1'728
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles LGL-LUP	113	105	80
Décisions sur réclamations	4	0	0
Procédures judiciaires en cours	3	5	7
Procédures judiciaires ayant abouti	5	4	6
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	2	4	5
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	245	277	288
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	1'234	1'176	1'777

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique ambitieuse de développement urbain. Les principales actions réalisées en 2018 sont les suivantes :

- la transmission au Grand Conseil de la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) en vue de son adoption. Pour répondre aux réserves émises en 2015 par la Confédération lors de son approbation,

essentiellement liées à la protection des surfaces d'assolement (SDA), le canton a réduit les emprises sur les meilleures terres agricoles et renforcé ses actions sur les secteurs constructibles. Dans la mise à jour proposée, la surface dévolue à une urbanisation par déclassement de zone 5 demeure stable. De plus, un guide a été développé pour améliorer la qualité des projets de densification de la zone 5 sans modification de zone (90% de la zone villas). La coordination entre aménagement du territoire et mobilité a été renforcée ;

- l'adoption par le Conseil fédéral le 14 novembre de la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) de l'aéroport de Genève qui prévoit une réduction progressive des atteintes sonores sur les riverains. En 2019, le Conseil d'Etat va s'engager auprès de l'aéroport pour la mise en œuvre de la fiche par le biais en particulier de la révision de la convention d'objectifs liant le canton et l'aéroport. En collaboration avec les communes concernées, une mise à jour du PDCn va être lancée, en vue d'adapter l'affectation de plusieurs secteurs pour être compatible avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) ;
- la poursuite de la mise à jour des plans directeurs communaux : neuf cahiers des charges de plans directeurs communaux (PDCom) ont été transmis pour examen et coordination avec les services de l'Etat avant l'élaboration de l'avant-projet; trois projets ont fait l'objet d'une consultation technique; un projet va être soumis au Conseil municipal pour adoption et deux projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Dans le cadre de ces mises à jour, plusieurs communes élaborent une stratégie spécifique pour la densification de la zone 5 ;
- deux démarches intercommunales devant permettre l'élaboration d'une vision intégrée de l'aménagement du territoire sont en cours. L'une, sur la rive droite, concerne les communes de Versoix, Bellevue, Genthod et Collex-Bossy, l'autre regroupe douze communes de l'espace rural de la rive gauche ;
- après l'approbation par le Conseil d'Etat du rapport d'évaluation intermédiaire de la réforme de la pratique des plans localisés de quartier (PLQ), cette démarche sera poursuivie en 2019. Cette réforme a permis d'améliorer les outils et processus pour renforcer la qualité des projets urbains et assurer un passage efficace du PLQ vers la phase opérationnelle ;

- la Voie verte CEVA entre Annemasse et la gare des Eaux-Vives a été inaugurée en avril 2018. Le travail de planification et de conception de l'ensemble du tronçon de cette voie de mobilité douce de 22 kms entre Annemasse et Saint-Genis se poursuit. L'office de l'urbanisme s'est vu déléguer la maîtrise d'ouvrage de deux tronçons de la rive droite (communes de Vernier, Meyrin et Satigny) et est co-maître d'ouvrage avec les Villes de Carouge et Genève sur un tronçon de la rive gauche le long de l'Arve. Il pilote et coordonne également l'ensemble des problématiques transversales de la Voie verte (signalétique, monitoring, entretien) ;
- les six projets d'aménagement des espaces publics autour des stations CEVA/Léman Express sont autorisés et les travaux sont en cours de réalisation. L'objectif est d'offrir dès fin 2019 des espaces fonctionnels pour la mise en service du Léman Express, et cela même si des travaux se poursuivront en particulier à Pont-Rouge, aux Eaux-Vives et à Chêne-Bourg, dans le cadre de la création des nouveaux quartiers urbains ;
- les questions de paysage et d'espace publics ont fait l'objet de réflexions visant d'une part à élaborer une conception cantonale du paysage et d'autre part à mettre au point une stratégie des espaces publics cantonaux. Ces démarches ont donné lieu à de nombreux échanges mobilisant plusieurs départements et offices ainsi que les communes. Les résultats de ces démarches sont attendus pour l'année 2019.

Concernant les grands projets d'aménagement, on signalera l'acceptation de la «loi Praille Acacias Vernets (PAV)» en votation populaire le 10 juin, qui renforce la mixité sociale des futurs quartiers du PAV. Cette loi introduit une part de PPE en droit de superficie et en augmente la proportion de logements à deux nouveaux logements pour chaque nouvel emploi. Les résultats des mandats d'études parallèles (MEP) de la «Pointe Nord» du PAV ont été présentés. Les procédures des projets de PLQ Etoile 1 et Acacias 1 ont atteint la seconde enquête technique. Les enquêtes publiques sont planifiées au 1^{er} semestre 2019.

Le grand projet Châtelaine est en cours de réalisation. L'année 2018 a été marquée par l'inauguration des premiers bâtiments de

logements et de l'école primaire Emilie de Morsier dans le quartier de la Concorde, la détermination du lauréat du concours pour le nouveau cycle d'orientation du Renard et le projet de logements et maison de quartier à Actaris. Les PLQ Michée Chauderon et Franchises ont également été adoptés par le Conseil d'Etat. Un important travail a en outre été réalisé pour assurer la qualité du futur pôle multimodal de Châtelaine par lequel transiteront les lignes de transports publics, dont celle en site propre Cornavin – Vernier et qui sera complété à terme par la nouvelle halte CFF.

Pour le secteur Jardin des Nations, le PLQ Cité internationale a été adopté par le Conseil d'Etat. Il prévoit 670 chambres étudiantes en faveur de l'IHEID, un bâtiment de 80 logements pour la fondation Terra & Casa et le futur siège de Médecins sans frontières. La concrétisation du projet de Cité de la Musique s'est poursuivie par ailleurs avec l'élaboration du PLQ. Il en va de même de la mise en œuvre de la Promenade de la Paix et du Cours des Nobel qui a fait l'objet de plusieurs accords fonciers et financiers qui garantissent dorénavant sa réalisation.

Aux Cherpines, le PLQ Le Rolliet prévoyant 1000 nouveaux logements, ainsi que le plan directeur de zone industrielle (PDZI) et artisanale de l'EcoParc industriel ont été adoptés par le Conseil d'Etat. L'opérateur urbain GD Cherpines SA a été mis en place. Le travail se poursuit sur le reste du secteur.

Dans le cadre du grand projet Bernex, la population a confirmé en mars 2018 le préavis favorable du Conseil municipal au PLQ Saint Mathieu. La demande en autorisation de construire du parc agro-urbain a été déposée et le travail de planification se poursuit sur les différents secteurs et infrastructures du grand projet: PDZI des Rouettes, PLQ de Vuillonex, modification de zones de la Goutte de Saint-Mathieu, boulevard des Abarois. Les travaux de prolongement du tram débuteront en 2019.

Aux Communaux d'Ambilly, les travaux de la première étape en vue de la réalisation de 670 logements ont débuté. Le «maillon routier» qui desservira le futur quartier est également en chantier. La troisième et dernière étape du grand projet a fait l'objet d'un concours d'urbanisme et d'architecture dont les résultats ont été présentés en fin d'année 2018.

Pour le grand projet Zimeysaver, on signalera l'adoption du plan directeur de zone industrielle et artisanale des Batailles (ZIBAT-SUD) et la finalisation de l'avant-projet du barreau routier de Montfleury.

Dans le cadre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, les travaux du nouveau quartier de l'Etang comportant 1000 nouveaux logements à Vernier ont démarré. Le développement de plusieurs secteurs du grand projet se poursuit: pointe du Bouchet, chemin de l'Avanchet, Pré-Bois, Vitrine Economique de l'Aéroport, chemin du Jonc, chemin Riant-Bosquet.

Dans le cadre du grand projet Grand-Saconnex, deux projets de modifications des limites de zones ont été déposées au Grand Conseil (Carantec et Pré-du-Stand).

La démarche plan guide de la zone villas à Onex, menée conjointement par la commune et l'Etat, en concertation avec la population, s'est achevée en 2018. Le préavis favorable du Conseil municipal, intervenu en toute fin d'année, ouvre la voie à la densification de certaines parties de la zone villas.

En matière de conformité des constructions et des chantiers, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes ont été soutenus en 2018. La mise en œuvre des différentes mesures adoptées par le Conseil d'Etat dans le cadre de ces réformes a été achevée pour la procédure accélérée (APA) avec la mise en service fin mai 2018 de la plateforme APA-Démat permettant le dépôt en ligne des requêtes et le traitement entièrement numérique de cette prestation. A fin 2018, plus de 50% des dossiers APA étaient déposés en ligne. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts se sont poursuivis sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes, avec des résultats concrets comme le quartier de l'Etang, les Vernets ou encore Chapelle les Sciers. Par ailleurs, un important travail a été engagé avec les associations professionnelles concernant la qualité architecturale des projets. Ce travail devrait aboutir à une mise à jour des pratiques et règles en matière de construction. Enfin, la mise en œuvre de la loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du système d'information de l'office des autorisations de construire (OAC) et d'un premier développement du Building

Information modeling (BIM) - Etat a débuté en automne 2018 et devrait aboutir dans un premier temps par la numérisation complète de toutes les procédures d'autorisation de construire, en particulier les DD.

S'agissant des activités de police des constructions, l'année 2018 a été marquée par la création d'une direction de l'inspection de la construction regroupant l'inspection de la construction, des chantiers et du feu. Cette organisation permet notamment de mieux coordonner l'action de l'Etat en matière de contrôle et de répression.

Il convient à cet égard de souligner l'augmentation toujours constante des dossiers déposés (env. 5'000), mais aussi du nombre de décisions rendues à ressources constantes. De plus, la mise en œuvre des importants projets informatiques nécessite la mobilisation très importante de ressources normalement dédiées aux missions régaliennes de l'office.

	2016	2017	2018
Demandes d'autorisations de construire déposées	4'528	4'581	4'954
Réponses positives ¹⁾	3'270	3'353	3'628
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI ²⁾	364	318	296
Infractions constatées à la LCI	191	210	123
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAC ³⁾	15'500	14'780	14'964
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu)	86	90	100
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu ⁴⁾	2'907	3'069	3'492
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	116	106	62
Visites de contrôle des chantiers	5'407	5'326	4'455
Permis machinistes délivrés par le service	496	464	594

¹⁾ Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

²⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 296 procédures achevées en 2018, 264 jugements ont confirmé la décision du département et 32 l'ont annulée.

³⁾ Soit environ 60 personnes par jour durant les 3h d'ouverture quotidienne. Sur quatre personnes, une vient pour la consultation de dossiers, une pour des rdv avec les inspecteurs et les deux autres restantes pour déposer ou de l'information simple. Quant à la réception de la direction de l'inspection de la construction, elle représente 4 % de ce chiffre global.

⁴⁾ Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

Total des sanctions administratives et des émoluments pour les permis machinistes: 936'290 francs.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

La direction de l'information du territoire (DIT) réunit, depuis le début de cette nouvelle législa-

ture, la direction de la mensuration officielle et le service de géomatique. Cette nouvelle direction a pour mission de créer un pôle de compétence de l'information du territoire afin d'assurer la gouvernance des données du territoire permettant de répondre aux besoins des politiques publiques liées notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'environnement, aux transports et à l'énergie. Elle se positionne comme référent et fédérateur des initiatives en lien avec les données du territoire. Elle développe et coordonne l'innovation, renforce et promeut la culture de la donnée du territoire. La DIT a poursuivi la mise en place du programme BIM de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine et de son territoire. Dans le cadre du programme Smart Geneva, la DIT s'est vue assigner le rôle de coordination et de gouvernance de la phase d'expérimentation.

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a renforcé les moyens nécessaires au contrôle de ces données, contribué à son extension sur d'autres restrictions et assuré son développement en tant que futur organe officiel de publication.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du SITG, la DIT a largement contribué à définir une vision stratégique de la géoinformation à Genève et à organiser la journée romande de la géoinformation 2018.

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 conclue avec la Confédération, la DIT a finalisé la numérisation du parcellaire de plusieurs anciennes mensurations, a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95) avec les objectifs de renforcer la fiabilité des données cadastrales et simplifier les travaux de géomètre. Un WebChecker a également été mis en place afin d'automatiser un certain nombre de contrôles sur les géodonnées livrées par les ingénieurs géomètres officiels.

La DIT a fait l'acquisition d'une orthophoto d'été sur le Grand Genève et publié les nouveaux modèles d'altitude. Elle a également assuré la diffusion de toutes les données du SITG au sein de l'administration, pour les partenaires et le public. Le site Internet du SITG s'est ainsi enrichi de nouvelles données et les outils de diffusion ont été améliorés.

	2016	2017	2018
Nombre de mutations traitées	1'111	1'211	1'243
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	79%	78%	82%
Nombre d'adresses projet attribuées	723	675	903
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1689	1'465	1'780
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	51	70	9
Plans MO remis via eCadastre	21'853	26'375	29'061
Rapports tirés du cadastre RDPPF	2'676	8'271	10'655
Nombre de géodonnées mise à disposition au travers du SITG	850	876	900
Nombre d'appels aux cartes en ligne par jour (site cartographique SITG et geoservices)	300'000	320'000	330'000

Dans le domaine de la tenue, de la publicité, de la protection et de la sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information. Une nouvelle version de l'application métier «Capitastra», permettant désormais le transfert des données pour la sauvegarde à long terme de la Confédération, a notamment été introduite. Diverses évolutions continues, intercantionales et standardisées de ladite application ont été également intégrées.

L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral «eGris», visant notamment à instaurer les transactions électroniques et à introduire, à l'échelle nationale, un portail de renseignements permettant aux utilisateurs autorisés d'accéder aux données du registre foncier, s'est poursuivie en 2018 par une phase de tests et l'évaluation de la solution «Terravis». Le projet concernant le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés) est entré en phase de finalisation.

Les opérations techniques et procédure d'enquête publique relatives au processus de traitement des droits ayant été réalisées, le registre foncier fédéral a été introduit pour tout le territoire de la commune d'Hermance.

	2016	2017	2018
Réquisitions enregistrées	13'395	13'435	12'865
Réquisitions traitées	14'055	12'265	11'729
Extraits délivrés	8'173	9'548	9'043
Plans délivrés	1'657	2'420	2'291
Renseignements fournis	3'882	6'111	6'112

Si les résultats obtenus en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont tout à fait satisfaisants, notamment en termes de délai de réponse, les résultats concernant le traitement des réquisitions d'inscription

n'ont toutefois atteint que partiellement les objectifs fixés. Cela s'explique concrètement par l'augmentation du nombre de dossiers bloqués suite à de nombreux suspens et renvois pour modification/complément, la complexification des dossiers dans certains périmètres du territoire, quelques absences de longue durée, les nombreuses formations dispensées en interne, la réduction globale des effectifs et les sollicitations toujours plus nombreuses dans le domaine juridique.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Le recensement architectural du canton (RAC) s'est poursuivi à un rythme soutenu, suivant le programme élaboré et débuté en 2015. Les communes de Bernex, Confignon, Dardagny, Hermance, Lancy, Russin et Satigny ont été étudiées en 2018. Les résultats des campagnes précédentes à Meyrin, Vernier, Onex, Puplinge et Chêne-Bourg ont quant à eux été publiés sur le SITG. Plusieurs séances de présentation des résultats ont été organisées dans les communes, à l'attention du public ou des conseils administratifs ou municipaux, notamment à Meyrin et Vernier. Les résultats du RAC ont permis de créer de nouvelles synergies entre l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'office de l'urbanisme et de mieux prendre en compte les contraintes patrimoniales dans les projets d'aménagement et de densification.

Conseils et préavis

Les architectes du service des monuments et des sites apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires et instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Ils préavisent les requêtes en autorisation par procédure accélérée et effectuent le suivi des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

	2016	2017	2018
Préavis délivrés	2'699	2'504	2'829

Parmi les chantiers suivis, il faut mentionner la restauration du Grand Théâtre de Genève, dont la réouverture au public est prévue en février 2019. Cette restauration, supervisée par les

services de la Ville de Genève et de l'OPS, a suivi un processus minutieux d'étude et de recherche des options les plus respectueuses de cet édifice. Un autre chantier exemplaire concerne la restauration de la marquise et de l'entrée de l'auditorium Ardit, ancien cinéma «Le Paris», construit par l'architecte Marc-Joseph Saugey, en 1957. Le travail sur les textures et les couleurs, de la façade aux intérieurs, a redonné à ce lieu emblématique de Plainpalais l'ambiance qu'il connaissait à son ouverture. Signalons également l'ouverture du chantier du Conservatoire de Musique.

Mesures de protection et de mise à l'inventaire

Les deux décisions de classement prises par le Conseil d'Etat en 2018 illustrent la diversité des objets patrimoniaux protégés dans le canton. La première porte sur le domaine de Sans-Souci, à Versoix, identifié comme exceptionnel par les travaux de recensement dans la commune. Constitué d'un château et d'une dépendance construite dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le domaine a été enrichi dans les années 1950 d'un bâtiment réalisé par l'architecte Marc-Joseph Saugey. La seconde concerne un fragment souterrain de l'ancien canal de Carouge dont la construction, étroitement liée à l'histoire de la ville nouvelle, remonte au XVIII^e siècle. Cette mesure a permis de rappeler l'importance de cet aménagement ayant aujourd'hui disparu en surface et de le documenter.

Treize décisions d'inscription à l'inventaire ont été prises par le département. L'inscription à l'inventaire de bâtiments du XX^e siècle constitue la majorité des objets. Des immeubles et des villas des architectes tels que Gustave Revillod, Maurice Turettini, Maurice Braillard, Marc-Joseph Saugey, Georges Addor, Jean-Marc Lamunière, François Maurice, Louis Parmelin et André Gaillard sont désormais reconnus dignes d'intérêt et protégés. Une mesure de protection peut également être prise lorsque des travaux envisagés menacent la cohérence d'un mas villageois. C'est la raison qui a conduit à la mise sous protection d'une maison à Vandoeuvres. Enfin, la façade sculptée du grand magasin autrefois appelé «Au Grand-Passage» a aussi été protégée.

A noter que quatre décisions ont fait l'objet de contestations actuellement en cours de traitement. Par ailleurs, la chambre administrative de la Cour de Justice a, par arrêt du 18 décembre

2018, rejeté le recours formé contre l'inscription à l'inventaire de l'immeuble locatif sis rue des Ronzades (Genève-Plainpalais).

Les plans de site adoptés

Trois plans de site ont été adoptés par le Conseil d'Etat : «Saconnex d'Arve dessous» (Plan-les-Ouates) en procédure de recours, «Cité-jardin d'Aire» (GE Petit-Saconnex et Vernier) et «Miremont» (GE Plainpalais). Ces trois plans de site ont permis la mise sous protection de 121 objets.

Découvertes archéologiques

Le projet d'aménagement de musée archéologique de l'esplanade de Saint-Antoine ainsi que la nouvelle présentation didactique de la villa gallo-romaine du parc de La Grange se sont poursuivis.

De plus, un vaste chantier archéologique a été ouvert au printemps 2018 au lieu-dit Saint-Mathieu sur le territoire de la commune de Bernex, qui se prolongera en 2019. Cette intervention, précédant la réalisation d'un futur projet immobilier, a mis au jour des vestiges archéologiques extrêmement intéressants qui apportent de précieuses données pour aborder les origines et le développement du centre religieux de Vuillonex Saint-Mathieu dont les églises avaient été étudiées précédemment. Des sépultures particulièrement bien conservées, de nombreux vestiges traduisant la présence de constructions en bois d'époque médiévale ainsi qu'une portion de la voie antique menant à Chancy sont en cours de dégagement.

Manifestations et publications

Organisées pour célébrer l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, les manifestations ont connu un immense succès. Au programme des Journées européennes du patrimoine des 1^{er} et 2 septembre, vingt sites répartis de part et d'autre de la frontière ont décliné le thème «Sans frontières» et accueilli des milliers de visiteurs. En partenariat avec la Fédération des architectes et des ingénieurs et la Fédération des métiers du bâtiment, l'OPS poursuit sa participation aux Journées européennes des métiers d'art, en proposant un cycle de conférences et des démonstrations liées à un matériau de construction. En 2018, le fer était à l'honneur avec une qualité remarquable des démonstrations, des artisans et des conférenciers.

Enfin, la présence du patrimoine sur les réseaux sociaux répond à une attente pour un nouveau type d'information, plus brève et plus directe, et nécessite un effort de vulgarisation auquel l'office a su répondre.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

H Sécurité et population

H01 Sécurité publique

Le bilan et le rapport stratégique de la troisième édition de la politique criminelle commune (PCC) ont été remis aux autorités signataires durant l'été 2018. Sur cette base, la quatrième édition portant sur les années 2018-2020 a été élaborée et signée le 3 octobre 2018.

La première édition de septembre 2012 comportait huit axes prioritaires, la suivante en ajoutait un, tandis que les deux plus récentes comportent sept axes. Cette apparente stabilité cache en réalité des adaptations importantes, l'un des enjeux de la PCC consistant à coller au plus près de l'évolution de la criminalité. A ce jour, trois axes sont présents de manière permanente: la lutte contre les violences, la lutte contre la migration illégale et le travail au noir, ainsi que la lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Compte tenu des résultats, d'autres axes ont disparu à titre de priorité ou ont été reconfigurés. Néanmoins, ces derniers ont continué de faire l'objet d'une veille afin de prévenir toute résurgence. Il s'agit de la lutte contre les cambriolages et la sécurité de l'espace public, en particulier sous l'angle de la lutte contre les vols dits de voie publique. La très forte diminution de ces délits justifie cette adaptation. La lutte contre le trafic de stupéfiants, notamment le trafic de rue, a d'abord constitué un axe à part entière, puis a été intégrée dès 2016 dans la sécurité de l'espace public. Si cette problématique n'apparaît plus expressis verbis dans la quatrième PCC, cela ne signifie pas qu'elle a été résolue, mais que les moyens d'action déployés font dorénavant partie des activités opérationnelles courantes de la police et ne constituent plus un aspect stratégique au sens de la PCC. Il en va de même de la lutte contre la mendicité, sauf sous l'angle de l'exploitation de la force de travail.

Deux axes au «catalogue» des deux premières éditions, soit la conformité de la place financière et la lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé, ont été remplacés dès la troisième édition par une dénomination plus concrète et plus large, à savoir la lutte contre la délinquance financière.

Dès 2014, de nouvelles problématiques sont apparues: la lutte contre la cybercriminalité, alors dénommée lutte contre la criminalité informatique et, dès 2016, la sécurité de la mobilité, faisant écho à la nouvelle organisation de la police déployée au 1^{er} mai 2016, qui voyait la création de la police routière comme nouveau service opérationnel à part entière.

La quatrième édition présente une innovation: l'axe sept qui y figure n'est en effet pas, à la différence des autres axes, thématique. Elle porte sur la mise en œuvre effective des sanctions et la coordination des forces de police. Si au départ, la politique criminelle commune paraissait être surtout l'affaire de la police pour sa mise en œuvre, la nécessité d'une collaboration au sein du département de la sécurité, ainsi qu'avec des offices d'autres départements s'est imposée afin de déboucher sur une mise en œuvre coordonnée et cohérente. L'enjeu est maintenant de s'assurer, par l'évaluation régulière des capacités de traitement au sein des différents offices, de l'effectivité des sanctions. Il s'agit par ailleurs de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'engagement des polices municipales dans la mise en œuvre tant de la politique criminelle que des autres tâches de police. Cet aspect rejoint plus largement le concept de politique de sécurité de proximité adopté par le Conseil d'Etat au printemps 2018 et sa mise en œuvre opérationnelle.

Au fil des différentes éditions, la PCC est devenue un outil de conduite pour l'état-major de la police, ce qui a permis une véritable amélioration dans la prise en charge des axes.

Un autre dossier stratégique qui a connu une évolution importante en 2018 est celui de la formation initiale des policiers. Après une phase pilote de deux ans, le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2018, de pérenniser la participation genevoise à l'Académie de police de Savatan, tout en demandant la mise en œuvre d'adaptations (par exemple, le développement des aspects de procédure pénale (audition) et de police de proximité ainsi que l'intégration d'une partie des processus particuliers cantonaux). Les synergies entre l'Académie de police et la police cantonale de Genève sont renforcées par la mise à disposition d'un officier supérieur genevois en tant que membre de l'Etat-major de l'Académie de police de Savatan. Sur le plan

formel, le Conseil d'Etat a mené les démarches visant à donner au canton de Genève un statut de membre à part entière de l'Académie. L'enjeu essentiel à moyen terme est la mise en place du concept général de formation en 2020 (CGF 2020), en adaptant les stages à l'issue de l'année à l'Académie, afin de remplir les objectifs et les obligations posés par le nouveau brevet fédéral de policier en deux ans. La deuxième école de police 2019 qui débutera en octobre, constituée presque exclusivement d'aspirants genevois, sera la classe pilote sur le plan national pour la mise en œuvre du CGF 2020, d'entente avec l'Institut suisse de police.

L'activité en matière d'ordre public a été plus réduite en 2018 que les années précédentes, même si la menace terroriste demeure et pose des contraintes spécifiques en matière de dispositifs de sécurité. Outre le traditionnel engagement pour le WEF de Davos, mentionnons la visite en juin du Pape François au Conseil œcuménique des Eglises (COE) à l'invitation du Conseil fédéral et du COE, ou encore les pourparlers sur l'Afghanistan en novembre. En juin et juillet, la Coupe du monde de football, pour sa fanzone, a nécessité la mise sur pied d'un dispositif de sécurité; il en est allé de même pour le feu d'artifices du mois d'août (en l'absence des Fêtes de Genève).

L'état-major de la police a par ailleurs initié un bilan de la réorganisation de la police et de la mise en œuvre de la loi sur la police (LPol). Certains changements ont été introduits dès 2012, d'autres se sont concrétisés au 1^{er} mai 2016 avec l'entrée en vigueur de la LPol. Il s'agit notamment d'examiner la charge et la répartition des missions entre les services opérationnels, en particulier la mission de police judiciaire. Sur un plan opérationnel, le bilan portera aussi sur l'articulation entre le service des commissaires de police et les services opérationnels, sur les plans de carrière et de formation des officiers supérieurs, ainsi que sur leur cahier des charges. Il s'agit notamment de renforcer l'attractivité de ces fonctions et de veiller à un équilibre entre activité opérationnelle et activité d'état-major. De manière globale, la structure mise en place pour les services d'appui administratifs ou policiers fera l'objet d'une analyse en vue d'une amélioration permanente.

La question de l'organisation efficace du temps de travail et de la disponibilité des collaborateurs reste d'actualité, notamment sous l'angle de la maîtrise des heures supplémentaires et de l'adaptation des horaires à la mission. L'objectif

est d'assurer la meilleure adéquation entre les horaires des postes et des brigades avec les besoins opérationnels et l'activité (saison, pics d'activité, etc.).

Sur le plan légal, il y a lieu de procéder à l'examen de la faisabilité de la mise en œuvre de l'avant-projet de la loi sur l'information de police (LIPol), appelée à succéder à la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs (LCBVM), entrée en vigueur le 01.01.1978. L'avant-projet de LIPol vise notamment à régir tout le cycle de vie de l'information de police (constitution, protection, conservation, communication et diffusion, modification, destruction ou archivage), à doter la police de dispositions légales qui lui permettent de prendre en charge ses besoins opérationnels et en matière de traitement d'information, à permettre une meilleure mise en cohérence entre les exigences de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) et les obligations de la police, et, finalement, à donner à la commandante de la police les moyens juridiques d'assurer le contrôle de l'utilisation de l'information de police par ses collaborateurs.

Déploiements des diverses lois d'investissement :

- Loi d'investissement L12'040 destinée à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires.
- Travaux sur les bâtiments, y compris la sécurisation des stands de tir de la police, selon l'extrait de PV du Conseil d'Etat du 27 juillet 2017, autorisant le financement de ces travaux par le biais de la réserve «divers et imprévus» du crédit de renouvellement 2015-2019 de l'office des bâtiments (OBA). Les travaux sont à réaliser jusqu'à fin 2019.
- Loi d'investissement L12'144, crédit supplémentaire à la loi 11'513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police, portant sur les équipements et les véhicules.
- Loi d'investissement L12'147 portant sur la modernisation des systèmes d'information.
- Loi d'investissement L12'240 destinée à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale.

Certaines acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées, d'autres sont en cours, la plupart dans

le cadre de procédures d'appels d'offres avec le support de la Centrale commune d'achat, tandis que pour d'autres encore, la phase d'étude est en cours de finalisation.

A noter durant l'été 2018 le renouvellement de la flotte des smartphones de la police, selon un nouveau modus, à savoir la location des appareils en lieu et place de l'acquisition par le biais d'un crédit d'investissement.

Enfin, signalons l'élaboration avec le Ministère public d'un concept de déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de police pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la LPol. Le projet est entre les mains de l'office des bâtiments, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Depuis 2012, le Conseil d'Etat met en œuvre la planification pénitentiaire adoptée qui consiste à mettre à niveau les capacités pénitentiaires du canton en élargissant les types de prises en charge des personnes en détention. Sur le plan des infrastructures, l'établissement de Curabilis, ouvert en 2014, est aujourd'hui complètement opérationnel suite à l'ouverture de la dernière unité de mesure. De même, l'établissement de la Brenaz a été ouvert et a intégralement été déployé entre 2015 et 2016, dans le respect des délais et des budgets alloués.

Toujours dans le cadre de la planification pénitentiaire, l'établissement de Riant-Parc a été fermé en 2014 et celui de Montfleury en 2017 consécutivement à sa fusion avec l'établissement du Vallon. La fondation des ateliers feux-verts (FAFV) rattachée à l'office cantonal de la détention a intégré ses nouveaux locaux dans le bâtiment de la Verseuse. Deux projets de loi ont par ailleurs été déposés au Grand Conseil dans la perspective du projet de nouvel établissement d'exécution de peines Les Dardelles, l'un relatif au crédit d'investissement, l'autre à la modification du régime des zones ; ils sont en cours d'examen par les commissions concernées.

Le cadre légal continue à évoluer consécutivement à l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2017 de la Loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) et de son règlement (ROPP) qui ont permis d'harmoniser les statuts du personnel pénitentiaire. Une

harmonisation et une mise en cohérence de plusieurs règlements relatifs à l'exécution des sanctions pénales et des missions liées ont également pu être menées à terme. Le Conseil d'Etat a également créé un groupe de travail interdépartemental œuvrant à formaliser les pratiques en matière de médecine pénitentiaire dont les recommandations trouveront une assise forte dans un projet de loi cantonale sur la privation de liberté qui sera déposé en 2019.

En matière de prévention de la récidive et de réinsertion, le nouveau concept de prise en charge adopté en novembre 2017 a commencé à être déployé au sein des entités de l'office.

Toujours en matière de réinsertion et de désistance, et parmi les premières réalisations du déploiement du nouveau concept, on relèvera l'accréditation de la Brenaz en qualité d'entreprise formatrice et la création d'une filière métier qualifiante au sein de l'atelier boulangerie de cet établissement. D'autres ateliers du même établissement et de Champ-Dollon sont en cours d'accréditation. Par ailleurs une grande partie du personnel pénitentiaire, ainsi que du personnel du service de probation et d'insertion ont pu être formés aux nouveaux modèles de prise en charge.

De même, un très grand effort a été mis dans la réalisation des recommandations contenues dans huit rapports d'audits menés tant par le SAI que la Cour des comptes à l'issue duquel l'office cantonal de la détention affiche un taux de réalisation de 94%.

Pour accompagner la conduite du changement au sein l'office et offrir une plateforme à la fois opérationnelle et d'information, un nouvel Intranet a pu être mis en service, permettant l'accès aux données et aux informations à tout le personnel.

H03 Population, droit de cité et migration

Dans le cadre de l'optimisation de ses processus, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a déployé la demande d'attestation en ligne, démarche entièrement automatisée tant pour les usagers que pour les collaborateurs. Il s'agit là d'une première étape de la transition vers un système de délivrance des prestations davantage orienté sur la qualité et l'efficacité. La réorganisation du service étrangers achevée en 2018, qui vise à accélérer le traitement des premières demandes et des

renouvellements d'autorisations de séjour, a également conduit à l'adoption de nouvelles pratiques et procédures, telles que la numérisation des dossiers entrants et l'automatisation des flux et des transmissions internes.

Le partenariat mis sur pied l'an dernier avec l'Espace Entreprise du département de l'instruction publique afin d'améliorer la réponse téléphonique aux usagers s'est poursuivi à satisfaction en 2018. La centrale du service étrangers, entièrement prise en charge par les stagiaires, permet en particulier d'offrir un lieu de formation dédié à l'apprentissage de la pratique professionnelle commerciale à une douzaine de jeunes.

Plusieurs études et travaux en lien avec une réorganisation des espaces d'accueil au public ont été menés, notamment dans la perspective de la création d'un centre cantonal de biométrie, dont l'implantation est en cours de planification et dont les horaires d'ouverture devraient être en phase avec les besoins de la population.

Les demandes de naturalisation déposées en 2018 ont été instruites en vertu de la nouvelle loi sur la nationalité suisse entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Parallèlement, l'examen des dossiers déposés jusqu'à fin 2017 s'est poursuivi selon l'ancien cadre légal. L'objectif de traitement des dossiers ordinaires dans les 18 mois au maximum a été tenu.

Dans le cadre du projet pilote Papyrus, l'OCPM a continué à traiter les demandes de régularisation de séjour d'étrangers sans-papiers remplissant les critères élargis arrêtés d'entente avec les autorités fédérales compétentes, parties prenantes de cette opération qui prend fin au 31 décembre 2018.

En 2018, l'OCPM a en outre enregistré une hausse notable (64%) des dossiers de traite d'êtres humains (25 en 2018 contre 16 en 2017) qu'il a été amené à traiter.

En matière d'expulsion judiciaire, le processus élaboré à l'automne 2017, puis affiné en début d'année 2018, conjointement avec le Ministère public a permis une gestion fluide d'une thématique sensible. Cette année, le nombre de décisions prononcées et exécutées a connu un accroissement conséquent. La collaboration établie entre les autorités judiciaires concernées et l'OCPM est très satisfaisante.

En mars 2018, le canton de Genève, et pour lui l'OCPM, la police internationale et le centre

de détention administrative de Frambois, a été intégré à une première évaluation de la Suisse sur la mise en œuvre de la directive européenne sur le retour effectuée par une commission d'experts européens.

Afin d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 708 décisions de renvoi et a proposé 1'446 interdictions d'entrée en Suisse au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), compétent en la matière. Par ailleurs, 11 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers (2015: 23; 2016: 25; 2017: 11).

L'OCPM a poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile, fixée au 1^{er} mars 2019, de concert avec ses partenaires fédéraux et cantonaux. Par ailleurs, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration au 1^{er} janvier 2019, les pratiques et procédures des différents services concernés ont été adaptées aux nouvelles exigences légales.

Enfin, en application d'une décision prise par le Conseil d'Etat en matière d'entraide administrative, l'OCPM a constitué une cellule de sept enquêteurs chargés d'effectuer des enquêtes domiciliaires pour lutter contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et la domiciliation fictive, sur demandes motivées des services compétents de l'administration cantonale. En l'état, le service des prestations complémentaires (SPC), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le service de l'assurance-maladie (SAM) sont les principaux services qui sollicitent l'ouverture d'enquêtes. La cellule évoquée plus haut a transmis ses rapports aux services concernés qui ont pris les mesures correspondantes lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Un bilan chiffré de son activité sera transmis au Conseil d'Etat au terme de sa première année de fonctionnement.

H04 Sécurité civile et armée

Le 1^{er} janvier 2018, le règlement relatif à l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE, G 3 03.04) est entré en vigueur. Désormais sous la houlette de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), ce nouveau dispositif s'est mis en place durant l'année. La consolidation de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) tel que prévu par

ce règlement a constitué un objectif essentiel de l'année.

Une grande attention a été portée aux préparatifs, en particulier la formation, des entités du dispositif afin d'optimiser le niveau de préparation à l'intervention.

En parallèle, le catalogue des risques identifiés pour le canton de Genève a été complètement mis à jour.

S'agissant des travaux de réforme sur le dispositif cantonal de défense incendie, l'Association des communes genevoises (ACG) a souhaité travailler plus en détail sur l'évolution des sapeurs-pompiers volontaires. L'option retenue est celle de la constitution d'un corps intercommunal intervenant sur l'ensemble du territoire cantonal, composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, tout en laissant la possibilité aux communes qui le souhaiteraient de maintenir leur propre corps volontaire. Les adaptations normatives actuellement en cours d'élaboration vont dans ce sens.

L'OCCPAM et l'ACG ont poursuivi leurs réflexions en 2018 en vue d'une réforme du dispositif de protection civile. L'effort principal a porté sur la détermination des coûts du dispositif actuel ainsi que sur l'estimation des variantes proposées afin de disposer de projections financières les plus fiables possibles.

Pour rappel, les recommandations, faites en 2017, par le groupe de travail institué à cet effet comprennent une réduction à quatre voire deux organisations, sous la conduite du canton ou des communes. Dans tous les cas, la professionnalisation du premier niveau de conduite est retenue.

Les travaux visant la libération du site de la caserne des Vernets et la relocalisation de l'armée sur le territoire du canton de Genève ont franchi une étape significative avec la cérémonie de la pose de la première pierre du futur centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, au mois de juin. Les travaux du centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses, dernière étape du projet, démarrent quant à eux au printemps 2019, l'approbation fédérale des plans ayant été délivrée en décembre et sous réserve d'oppositions. Enfin, l'inauguration du nouveau bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin en cours de finition est planifiée à fin mai 2019.

Dans la perspective de la fermeture du stand de tir de Bernex à l'horizon fin 2019, un groupe de travail, sous l'égide de l'ACG, s'est penché sur les solutions de remplacement et a rendu son rapport fin novembre. Ce dossier fera l'objet d'un suivi attentif de la part des communes.

Protection civile

179 nouveaux miliciens ont été incorporés. Deux organisations de protection civile ont fait l'objet d'un contrôle organisationnel. 9'719 jours de service ont été effectués, soit 1'786 jours d'intervention (18%) et 7'933 jours de cours de répétition (82%). 2'810 places protégées pour la population ont été réalisées et 74 désaffectées.

Protection civile	2016	2017	2018
Personnes instruites et actives	3'642	3'655	3'674
Variation			+19
Nombre de cours et écoles de protection civile	76	86	62 (670 participants)
Places protégées du canton	375'647	377'269	380'005
Variation			+2'736

Sécurité incendie et technique

A la fin 2018, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'559 personnes, réparties dans 43 compagnies communales. Seize inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le service d'incendie et de secours (SIS) et le service de sécurité de l'aéroport (SSA) comptaient respectivement 187 et 113 personnes en uniforme.

607 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, 28 ont nécessité une extension. 143 exercices d'évacuation ont été supervisés dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 754 annonces relatives à des manifestations éphémères, 115 ont nécessité un suivi. 565 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées.

53 cours de prévention incendie ont été dispensés, pour un total de 1'041 participants.

Sécurité incendie et technique	2016	2017	2018
Sapeurs-pompiers volontaires	1'588	1'569	1'559
Variation			-10
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	36	35	30 (470 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	18'288	18'590	18'989
Variation			+399

Affaires militaires

46 journées d'information aux conscrits ont été organisées et ont accueilli 2'194 participants, dont 39 femmes.

1'265 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées jusqu'au 3 décembre. Sur demande de la Confédération, trois demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

Journées d'information aux conscrits	2016	2017	2018
Nombre de journées	46	48	46
Nombre de participants	2'167	2'234	2'194
Variation			-40

Logistique civile et militaire

Ce domaine couvre notamment l'exploitation des sites à usage militaire et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, l'appui logistique à l'administration cantonale.

La caserne des Vernets a comptabilisé 43'366 nuitées pour des militaires ainsi que 2'766 pour des civils.

Le village d'exercice d'Epeisses, lieu d'entraînement des troupes de sauvetage, est également utilisé par plusieurs partenaires civils. Les nuitées s'élèvent à 8'855 pour des militaires et 521 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires (usage militaire)	2016	2017	2018
Caserne des Vernets	77'528	69'453	43'366
Variation			-26'087
Epeisses	14'114	9'120	8'855
Variation			-265

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

I Impôts et finances

I01 Impôts, taxes et droits

Réforme de la fiscalité immobilière

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. En l'état, la situation juridique des estimations fiscales des immeubles non locatifs (villas et propriétés par étages) est réglée par la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI).

Compte tenu de l'expiration du délai de validité de la LEFI (droit actuel) qui arrivait à échéance le 31 décembre 2018, le Conseil d'Etat a présenté en octobre 2018 un projet de LEFI (nouveau droit).

Ce projet prorogeait les valeurs déterminantes à cette échéance pour une période de quatre ans en attendant que le nouveau système d'estimation et ses mesures compensatoires soit effectif. Il prévoyait une majoration linéaire de 20% pour tenir compte de l'augmentation de valeur des villas et des propriétés par étages ces dix dernières années. Les contribuables pouvaient contester cette majoration de 20% s'ils estimaient que la valeur de leur immeuble n'avait pas augmenté de façon correspondante. Ce projet prévoyait une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

En novembre 2018, le Grand Conseil a adopté la LEFI (nouveau droit) (loi 12403). Il a modifié le projet initial du Conseil d'Etat en fixant la prorogation pour une période de dix ans avec une majoration de 7%.

Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale

La loi 11803 modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale) a été adoptée par le Grand Conseil le 4 novembre 2016. Elle a été promulguée le 13 janvier 2017 et est entrée en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2017. Cette loi prévoit la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale et est de nature à améliorer les revenus de l'Etat.

Suite à un recours, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé cette loi au motif qu'elle ne serait pas conforme au droit fédéral (arrêt du 30 octobre 2017, ACST/20/2017).

Le canton de Genève a déposé un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Cour de justice. Le 21 décembre 2018, le Tribunal fédéral a considéré ce recours comme irrecevable. L'annulation de la loi prévoyant la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale est ainsi définitive (arrêt du 21 décembre 2018, 2C_1023/2017). Cependant des discussions sont en cours avec d'autres cantons et la Confédération afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour modifier le droit fédéral. Cette modification permettrait au canton de Genève de disposer d'une base légale fédérale pour la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale.

Autres principaux changements dans les lois fiscales cantonales

En avril 2018, le Grand Conseil a adopté la loi 11764 sur la laïcité de l'Etat. Cette loi autorise l'Etat à percevoir une contribution religieuse volontaire en faveur des organisations religieuses qui en font la demande. Cette loi a été soumise en votation populaire le 10 février 2019.

En septembre 2018, le Grand Conseil a adopté la loi 12248. Cette loi concerne la déduction fiscale pour frais de garde des enfants. Selon cette loi, la déduction passe de 4'000 francs à 25'000 francs. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

En avril 2018, le Grand Conseil a adopté la loi 12209. Cette loi prévoit l'abolition du droit de timbre avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

I02 Production et perception des impôts

L'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi différents chantiers. Ses relations avec les contribuables restent prioritaires et la panoplie des prestations en ligne continue de s'élargir. Ainsi, la fusion des acomptes d'impôt cantonal et communal (ICC) et d'impôt fédéral (IFD) est dorénavant opérationnelle et a été choisie par plus de 10% des 120'000 contribuables ayant adhéré aux e-démarches.

Les efforts d'explication des avis de taxation commencent à porter leurs fruits et les contribuables sont moins nombreux à déposer

une réclamation. Cette situation a conduit à la réduction du stock des réclamations à traiter en fin d'année de 25%.

Le service de régularisation (créé en septembre 2017) a opéré pour la première année à effectif complet (soit 20 postes). Les collaborateurs supplémentaires engagés dans les services de taxation sont également en place. Ce nouveau service et les taxateurs supplémentaires s'inscrivent dans la mesure d'engagement exceptionnelle de 42 postes accordée à l'AFC par le Grand Conseil.

En 2018, le service de régularisation a généré 196 millions de francs de reprises sur la base des dénonciations spontanées déposées par les contribuables. Par ailleurs, les corrections opérées sur les éléments déclarés dans les services de taxation ont permis de générer 610 millions de francs. Cela représente un total de 806 millions de francs pour 2018, contre 711 en 2017, soit 95 millions de francs de revenus supplémentaires.

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	297'749	301'716	305'358
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	262'219	272'521	278'636
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	334'426	302'387	334'922

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2017 pour l'année civile 2018.

Réclamations	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Réclamations traitées	13'716	14'755	11'782
Solde des réclamations à traiter	4'735	5'559	4'177

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2017 (taxations faites durant l'année 2018) a augmenté d'environ 3% par rapport à la période fiscale précédente (+ 1'095 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à près de 18% (+ 5'253 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	32'613	33'581	34'676
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	27'850	28'535	26'924
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	34'553	33'096	33'081

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2017 pour l'année civile 2018.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2013, 2014 et 2015, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable
2013	672	358'200'000	533'000
2014	638	376'980'000	589'300
2015	636	361'825'120	568'907

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création

dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Bilan du traitement des dossiers d'allègements fiscaux en 2018

En 2018, cinq allègements fiscaux ont été octroyés. Ceux-ci concernent deux sociétés start-up, actives l'une dans les biotechnologies et l'autre dans le domaine de la cybersécurité, ainsi qu'une société présente dans le secteur industriel, un quartier général et une société de services. Sur la base des business plans remis et des estimations effectuées, le montant d'impôts exonérés en 2018 pour lesdites sociétés s'élève à 16'315'615 francs et le nombre d'emplois créés, respectivement maintenus, dans le canton de Genève à 144. Durant l'année 2018, l'administration fiscale a par ailleurs reçu sept nouvelles demandes d'allègements.

D'autre part, quatre sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont fait durant l'année l'objet d'un contrôle approfondi concernant les objectifs qu'elles s'étaient engagées à réaliser.

Données effectives sur les sociétés au bénéfice d'un allègement au 31.12.2018

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2014 à 2016, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal, les collaborateurs et collaboratrices qu'elles employaient à Genève ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces deux dernières données étant basées sur

les informations communiquées par les sociétés concernées. S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique également les impôts cantonaux payés par lesdites sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Année fiscale	2014	2015	2016
Nombre de sociétés	37	34	33
Nombre de collaborateurs	8'270	8'688	6'719
Masse salariale versée (CHF)	1'293'136'492	1'518'491'732	947'487'937
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée (CHF) ¹⁾	116'382'284	136'664'256	85'273'914
Impôts générés par les sociétés (CHF) ²⁾	82'899'939	148'163'136	150'439'749
Impôts exonérés au niveau des sociétés (CHF) ³⁾	89'729'192	127'958'666	74'883'691

1) Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

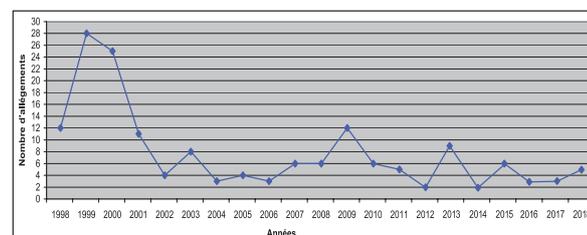
2) Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

3) Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

Les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2014	2015	2016
Production	10	8	7
Quartier général	12	11	11
Start-up	15	15	15
Total	37	34	33

Allègements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 1998 à 2018



Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.18	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	7 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	9 (38%)	5	1	4		3	2
1998	12	7 (58%)	1		2		2	
1999	28	12 (43%)	1	2	7	1	4	1
2000	24	16 (67%)	2	3	1		2	
2001	11	5 (45%)			2		4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	6 (75%)	2					
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	4 (67%)	1				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	5 (83%)	1					
2011	5	5 (100%)						
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
2015	6	6 (100%)						
2016	3	3 (100%)						
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
Total	209	133	17¹⁾	8²⁾	23	2	21	5

A = avant la fin de la période de *claw-back* (retour sur allègement fiscal)
B = après la fin de la période de *claw-back*

¹⁾ sur les 17 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, 9 l'ont fait pour un autre canton suisse et 8 pour l'étranger.

²⁾ sur les 8 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, 7 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger.

NB: La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne «Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.18». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allègement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allègement fiscal du Conseil d'Etat et qui se sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allègements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (213), quatre l'ont été à des sociétés ne s'étant finalement pas installées dans notre canton.

Ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le présent tableau. Par ailleurs, le présent tableau ne tient pas compte des arrêtés octroyés par le Conseil d'Etat qui accordaient une prolongation de la période d'allègement à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion annuels en ce qui concerne le nombre d'allègements octroyés par année.

NB: le présent tableau est à jour au 31.12.18.

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 11 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 158'155 courriers de relances et déposé 44'587 réquisitions de poursuite. En outre, 300 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou à des arrangements de paiement.

Recouvrement des créances	2016	2017	2018
Rappels de paiement et d'acomptes ¹⁾	176'658	118'579	88'947
Sommations de payer	70'200	92'557	69'208
Réquisitions de poursuite	45'713	49'691	44'587
Réquisitions de continuer la poursuite	29'064	32'966	32'344
Réquisitions de vente	571	1'086	1'612
Requêtes en mainlevée d'opposition	1'557	2'296	1'939
Procès-verbaux de saisie	8'088	12'273	9'501
Séquestres	233	285	300

Commentaires

¹⁾ En 2017 et 2018, il n'y a pas eu de rappel d'acomptes, ce qui n'a pas eu d'impact sur les rentrées financières.

Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la totalité de ses acomptes avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2018, le taux de l'escompte est resté à 0,1%. Aujourd'hui 21'813 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 662,4 millions de francs, contre 20'664 contribuables (personnes physiques et morales) pour un montant de 740,5 millions de francs en 2017.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2016	2017	2018
Nombre d'inscrits au rôle IS	171'030	177'435	186'663
Quasi-résidents	14'378	12'505	N/C ¹⁾
Nombre de rectifications traitées	75'077	71'316	74'205

¹⁾ Les quasi-résidents 2018 ne seront connus qu'au 1^{er} trimestre 2019.

Les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. En 2018 (année fiscale 2017), ils ont été 12'505 à opter pour ce mode d'imposition, baisse par rapport à l'année fiscale 2016 (14'378 cas).

Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, tant en nombre de dossiers clos que de production en francs, se caractérisent en 2018 par une croissance soutenue.

Le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année a diminué de 40% par rapport à 2017. Cette situation a permis au service de régularisation nouvellement créé de s'atteler au traitement des dossiers en stock.

	2016	2017	2018
Dossiers clos durant la période	2'578	3'472	5'135
Dénonciations spontanées	2016	2017	2018
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	2'836	10'516	6'490
Droits d'enregistrement	2016	2017	2018
Nombre d'actes déposés	26'473	27'100	26'592
Droits de succession	2016	2017	2018
Dossiers de succession ouverts	3'478	3'537	3'577
Successions clôturées car considérées déficitaires	556	525	596

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Engagements envers la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est engagé à rétablir le dialogue entre les parties prenantes pour faire émerger un large consensus autour d'un projet de réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Le 14 novembre 2018, il a déposé un projet de loi (PL 12404) visant une solution durable, permettant de remédier aux défauts structurels de la caisse. Ce projet repose sur la durabilité (hypothèses actuarielles prudentes), le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, une recapitalisation, une nouvelle répartition des cotisations et, enfin, la préservation des prestations.

Le PL 12404 succède au PL 12188 que le Conseil d'Etat avait déposé le 4 octobre 2017. D'autres projets législatifs relatifs à la CPEG ont également été transmis au Grand Conseil proposant d'autres solutions. En particulier, le PL 12228 vise à recapitaliser la caisse à hauteur de 75% de ses engagements, en maintenant la primauté des prestations, sans modification structurelle du système de fonctionnement de la caisse. Ce PL 12228 s'inspire de l'initiative 168 «Sauvegarder les rentes en créant du logement», dont le Conseil d'Etat a préconisé le rejet en juin 2018 sans lui opposer de contre-projet.

Lors de sa séance du vendredi 14 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté successivement le PL 12228 et le PL 12404. Si ces deux lois visent une recapitalisation immédiate de la CPEG pour respecter les contraintes légales fédérales et cantonales, le vote du parlement a abouti à l'approbation de deux PL incompatibles.

Afin de garantir une solution préservant les retraites des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat d'ici au 31 mai 2019, ainsi que les droits politiques des citoyennes et citoyens, le Conseil d'Etat a dès lors établi quatre scénarios visant à éviter une situation de double promulgation ou de doubles votes positifs par le peuple de lois incompatibles. Le Conseil d'Etat a publié les deux lois dans la Feuille d'avis officielle le 21 décembre 2019. Cette publication ouvrait le délai référendaire de quarante jours.

Endettement et taux d'intérêts

Le niveau de la dette à fin 2018 s'établit à 11,8 milliards de francs, contre 12,4 milliards l'année précédente. La gestion de la dette en 2018 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion reconduit depuis plusieurs années : part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et part des emprunts à court terme inférieure à 25%.

L'objectif budgétaire de contenir le taux moyen de la dette au-dessous de 1,5% en 2018 a été atteint (1,47%). Le canton a pu continuer à bénéficier de refinancements à court terme à des taux négatifs. Par contre, les taux d'intérêts des emprunts à long terme sont en hausse depuis le minimum observé en 2016. La charge d'intérêt des emprunts à court et à long terme, de 172 millions en 2018, est toutefois en baisse de 8 millions de francs par rapport à l'année 2017.

Péréquation financière intercantonale (RPT)

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dès lors que ceux-ci ont un impact majeur sur la performance financière du canton.

En 2018, la contribution de Genève à la péréquation des ressources atteint 394 millions de francs, soit 44 millions de francs supplémentaires par rapport à 2017, dus à la forte croissance du revenu déterminant des personnes physiques au cours de l'année

2014, prise en compte pour la première fois dans le calcul. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 5.6 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives socio-démographiques totalise 102 millions de francs. Au total, la facture nette s'est élevée à 298 millions de francs, en hausse de 39 millions de francs. Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources et le troisième contributeur net de la RPT.

Le Conseil fédéral a publié le rapport d'efficacité de la péréquation sur les années 2016 à 2019 dans lequel il reconnaît que le système comporte des faiblesses qui doivent être corrigées, en particulier la surdotation. Il faut rappeler qu'en 2018, le canton ayant le potentiel des ressources le plus faible, soit le Jura, a obtenu après péréquation des ressources un indice de 88,3 points. La cible de 85%, visée dans la loi, aurait donc pu être atteinte avec moins de moyens. Sur la base des mesures élaborées par les cantons, le Conseil fédéral a proposé une adaptation du système.

Les avantages du nouveau modèle pour notre canton sont essentiellement la diminution de la dotation de la péréquation des ressources et une meilleure compensation des charges socio-démographiques. Cependant, ce compromis implique des concessions importantes de la part des cantons contributeurs. Trois éléments sont clairement favorables aux cantons bénéficiaires: la fixation d'une dotation minimale garantie fixée dans la loi à hauteur de 86,5%, au lieu d'une valeur cible de 85%, une période transitoire, entre 2020 et 2022, pour réduire la dotation minimale garantie à 86,5% et, enfin, le versement des aides transitoires par la Confédération pour atténuer les effets du changement de système jusqu'en 2025.

Lors de la consultation, Genève a soutenu le compromis à condition que l'ensemble des mesures proposées soient mises en œuvre dans leur intégralité.

Sur la base du rapport d'efficacité et des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a rédigé le message concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges. Par une large majorité, le Conseil des Etats a accepté le projet de loi. Le dossier sera traité par le Conseil national au cours du premier semestre 2019. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

K Santé

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Encadrement médico-social des personnes âgées

La première année du contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 établissements médico-sociaux (EMS) s'achève. En 2018, on constate un écart du prix de pension à la charge des résidents de 71 francs entre le prix le plus bas (192 francs) et le prix le plus haut (263 francs).

Suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) de septembre 2017 qui détermine la fin du remboursement, par l'assurance obligatoire des soins (AOS), des moyens et appareils (LiMA), un complément de subvention de quelque 4'285'000 francs a été accordé aux EMS.

La plupart des directives sectorielles ont été révisées, ainsi que les pages du secteur des EMS sur le site Internet de l'Etat.

A la suite d'un mouvement social, l'art. 33 du Règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées, du 16 mars 2010 (RGEPA) (J 7 20.01) a été adapté et de nouvelles directives en matière de sous-traitance et d'externalisation dans les EMS ont été définies avec les partenaires sociaux.

La gestion de l'application Gestplace, centralisant les demandes d'admission et les lits disponibles pour optimiser les listes d'attente, a été transférée au secteur des EMS.

Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2017-2019

Le programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2017-2019 a permis de mettre en œuvre une nouvelle mesure de répit pour les familles d'enfants gravement malades. Trois groupes de travail développent respectivement les prestations de relève à domicile pour tous, un programme de formation dédié aux proches aidants ainsi que de nouvelles modalités de soutien financier. Ces prestations seront mises en œuvre progressivement en 2019 et feront l'objet d'une campagne de communication.

Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019

Trois groupes de travail élaborent les actions à mettre en œuvre : un dispositif de coordination favorisant le maintien à domicile, un projet de soins anticipé (PSA) permettant de promouvoir la pratique des directives anticipées et du choix d'un représentant thérapeutique, et un programme de formation visant à améliorer continuellement la qualité des prestations offertes.

Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2019-2022

Un bilan du programme 2012-2014 prenant en compte les actions menées jusqu'à fin 2017 a été réalisé par un groupe d'experts. Sur cette base, un nouveau groupe d'experts élabore le nouveau programme 2019-2022, dont les travaux vont aboutir d'ici fin mars 2019.

Commission de coordination du réseau de soins

Le projet de loi du Conseil d'Etat sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom) a été déposé au Grand Conseil le 24 janvier 2018. Il a été transmis à la commission de la santé, qui a commencé à auditionner les divers acteurs. Les travaux concernant son règlement d'application seront initiés courant 2019.

Les indicateurs de la « charte de collaboration des partenaires du réseau de soins » ont été redéfinis. Plusieurs groupes de travail ont été initiés. Quatre projets ont notamment reçu un aval de financement sur le fond « réseau de soins » :

- la préparation du déploiement d'un outil d'évaluation des besoins en soins commun (InterRAI) ;
- le développement d'une « Maison de santé » pilote ;
- un dispositif pilote de détection de la fragilité gériatrique à domicile ;
- le développement de prises en charge communes anticipées et coordonnées entre les soins à domicile et l'hôpital (« fast-tracks »).

Création d'une plateforme de cybersanté romande commune

Genève a poursuivi le déploiement de MonDossierMédical, la plateforme genevoise de partage

d'information médicale. Les autres cantons romands, à l'exception de Neuchâtel, ont décidé de poursuivre ce projet en commun. L'association Cara a ainsi été créée pour désormais partager les efforts de développement et d'exploitation ultérieurs, notamment dans le cadre de la certification de la plateforme selon la nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Subventions aux EMS

En 2018, le canton a versé 134'552'046 francs de subvention directe aux 54 EMS pour 4'094 lits de long-séjour disponibles au 31 décembre, soit 43 nouveaux lits par rapport à 2017. L'évolution du nombre de lits provient de la réouverture de l'EMS Villa Mandement après rénovation (+30 lits), d'une extension de l'EMS La Tour (+8 lits), de la fin des travaux à La Vespérale (site Les Arénières +7 lits) et de la fermeture de 2 lits à l'EMS Foyer Saint-Paul.

Suivi des contrats de prestations

Les commissions de suivi annuelles portant sur l'exercice 2017 ont eu lieu au courant du deuxième trimestre 2018, conformément aux contrats de prestations 2016-2019 entre l'Etat de Genève et la Coopérative des soins infirmiers, Sitex, les neuf foyers de jour et de jour-nuit pour personnes âgées, l'Arcade sages-femmes, la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile « Le Chaperon rouge » et le service Alzheimer Genève pour sa prestation de relève.

Hôpitaux universitaires de Genève

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) regroupent deux cliniques et huit hôpitaux publics. Ils emploient plus de 11'000 personnes exerçant 180 métiers. Chaque année, ils accueillent quelque 60'000 patients hospitalisés, assurent plus de 110'000 urgences et plus d'un million de prises en charge ambulatoires. Cela représente quelque 200'000 personnes soignées aux HUG.

L'année 2018 a été marquée par une réflexion participative sur l'organisation des HUG afin de mieux l'adapter aux trajectoires de soins actuelles et aux nouveaux défis de la médecine. Dès le 1^{er} janvier 2019, les HUG seront organisés en dix départements médicaux au lieu de treize avec une responsabilité accrue donnée aux chefs de département et aux comités de gestion.

En septembre 2018, un site Internet (<http://faits-chiffres.hug-ge.ch>) a été lancé pour informer

autorités, acteurs et partenaires sur l'actualité des HUG et communiquer chaque trimestre des indicateurs d'activité.

Le 1^{er} décembre 2018, un nouveau conseil d'administration, présidé comme lors de la législature précédente par M. François Canonica, est entré en fonction.

En matière de médecine de pointe, les HUG ont renforcé leurs collaborations locales, régionales et nationales en signant plusieurs conventions notamment dans les domaines de la chirurgie cardio-vasculaire, de la chirurgie thoracique, de l'endocrinologie, des maladies infectieuses, de la médecine légale, de la radio-oncologie, de la radiologie et de l'aide humanitaire.

Evolution de l'activité stationnaire

Dans les soins aigus stationnaires, le volume d'activité (50'757 cas hospitaliers en 2018) continue sa hausse en 2018 (+1,3%). Cette évolution est liée à :

- la forte activité de la zone de soins aigus à l'hôpital des Trois-Chêne qui accompagne l'évolution démographique ;
- l'adaptation de la prise en charge dans les soins palliatifs du fait de la modification de la structure tarifaire ;
- une reprise d'activité en chirurgie viscérale en lien avec la gastro-entérologie ;
- un ralentissement de l'activité dans les soins intensifs suite à la mise en place des soins intermédiaires.

En psychiatrie adulte, l'activité hospitalière reste intense mais baisse légèrement par rapport à 2017. Depuis plusieurs années, ce secteur est confronté à une forte activité du fait notamment d'un nombre croissant de lits occupés par des patients sous placement judiciaire.

En réadaptation médicale, le volume d'activité (en nombre de cas hospitaliers) augmente en lien avec le projet stratégique « itinéraires des patients ». Ce projet a permis la standardisation et l'harmonisation des pratiques, avec la mise en place d'itinéraires standards pour assurer une meilleure coordination des soins. Ce projet a généré une baisse significative de la durée moyenne de séjour. Le nombre de journées d'hospitalisation reste stable alors que le nombre d'entrées est en hausse.

Evolution de l'activité ambulatoire

Par rapport à 2017, l'activité ambulatoire repart à la hausse avec une progression de 2%,

largement influencée par l'activité en hausse des services d'urgences. On note une forte progression dans les interventions chirurgicales ambulatoires (+10%) notamment en ophtalmologie.

Aux urgences adultes, le nombre d'entrées augmente de 6% en 2018. Les mesures déployées ces dernières années permettent le maintien d'un excellent niveau de prises en charge.

Aux urgences pédiatriques, la file d'attente est bien gérée grâce à un tri efficace et à l'application pour smartphone Infokids. Un changement de pratique semble s'opérer avec un recours aux urgences, les week-ends, le soir et les vacances, par des parents qui attendent la fin de leur journée de travail pour consulter et qui n'obtiennent pas de rendez-vous en ville. Ce changement de pratique augmente le recours aux urgences de près de +8% en 2018.

Constructions hospitalières

En 2018, sur l'ensemble des sites hospitaliers, des transformations et travaux d'entretien ont été réalisés, permettant de maintenir partiellement à jour l'état des bâtiments (parc immobilier d'une valeur totale d'environ 2,5 milliards de francs).

Les travaux de démolition du bâtiment de la médecine dentaire ont été effectués, afin de construire la future Maison de l'enfant et de l'adolescent, tandis que le projet GIBOR (Groupement IRM, Bloc Opérateur Rythmologie) se poursuit avec une livraison prévue au second semestre 2019.

Le projet d'extension des blocs Opéra (EXTOP) a reçu une autorisation de construire et les travaux se feront en 2019 pour une mise en service au premier semestre 2020.

Parc d'équipements

Les HUG ont poursuivi le renouvellement de leur parc d'équipements pour un montant total de 12'000'000 francs. Cela a concerné notamment :

- un accélérateur de particules au service de radio-oncologie,
- deux systèmes de navigation chirurgicale,
- deux équipements d'assistance de chirurgie cardiaque,
- un appareil de rééducation à la marche,
- deux véhicules d'intervention (cardiomobile).

Recherche et innovation

Dans le domaine de la recherche, les HUG s'impliquent dans des projets majeurs avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le Campus Biotech et le Centre suisse du cancer-Arc lémanique (SCCL) ou encore le Centre européen de recherche nucléaire (CERN). En 2018, ils ont obtenu plusieurs mandats du Swiss Personalized Health Network.

Institution genevoise de maintien à domicile (imad)

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), qui inclut l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) parmi les six établissements de droit public principaux, confirme l'importance accordée au maintien à domicile à Genève.

Plan stratégique

Les évolutions constantes du domaine des soins à domicile, et de la santé en général, ont conduit au lancement du plan stratégique « cap'139 », présenté au personnel au printemps 2018. Ce plan fixe neuf objectifs stratégiques, structurant l'évolution de l'imad pour les quatre années à venir.

Contexte fédéral

Au cours de 2018, des orientations défavorables ont été annoncées au niveau fédéral quant à différents éléments de financement des soins à domicile, et particulièrement les montants des contributions des assureurs-maladie et le remboursement du matériel de soins. Ces annonces ont donné lieu à des prises de position de la direction générale de la santé et de l'imad auprès des autorités fédérales, visant à préserver la politique cantonale en la matière.

Prestations

Les évolutions de la clientèle de l'imad confirment l'importance des besoins de prises en charge auprès de clients dit « complexes », souffrant de polymorbidités, et nécessitant des interventions 6 ou 7 jours sur 7. Par ailleurs, parmi les domaines qui ont été particulièrement développés en 2018 figurent la prise en charge des clients diabétiques – notamment des enfants – et, en collaboration avec les HUG, les techniques de réhabilitation précoce (*fast track*) permettant un retour accéléré au domicile après un séjour hospitalier.

Le développement des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) s'est

poursuivi en 2018, avec l'ouverture de Vigne-Rouge (Carouge) et des Vergers (Meyrin). C'est un total de 25 IEPA représentant 1'418 appartements qu'exploite désormais l'imad.

La promotion de la santé est un levier puissant de réduction des coûts globaux de la santé. En 2018, l'imad a notamment mis l'accent sur l'importance de la nutrition, au travers de l'action de ses diététiciennes, dans le cadre de la livraison des repas à domicile – qui ont obtenu le label Genève Région Terre Avenir (GRTA) – et de l'information au public. Dans le domaine de la prévention, le dispositif « Canicule » de l'imad, déclenché lors de la première semaine d'août 2018, a donné lieu à plus de 5'000 visites supplémentaires à domicile. Pour compléter ce dispositif au bénéfice des clients fragiles, la création d'une cellule « Grand froid » a également été décidée.

Partenariats/collaborations

L'imad a poursuivi sa collaboration à de nombreux projets cantonaux visant à améliorer la qualité des prises en charge et à développer de nouvelles prestations. Cela a notamment été le cas dans le cadre du plan Alzheimer et des urgences gériatriques. L'imad a par ailleurs signé des conventions de collaboration avec la Ligue pulmonaire genevoise, l'Association genevoise des diabétiques et pérennisé sa collaboration avec pharmaGenève et Proximos.

Transition numérique

La transformation numérique, permettant d'améliorer les conditions de prises en charge, est un des moteurs du développement de l'imad. Celle-ci s'est matérialisée par la création du service de transformation numérique, par le développement de plusieurs projets de numérisation, dont le e-carnet santé, et la poursuite de la collaboration aux projets plan de soins partagé (PSP) et plan de médication partagé (PMP). Le crédit de 3,956 millions de francs octroyé par le Grand Conseil pour les réalisations informatiques de l'imad permettra de poursuivre cette politique.

K02 Régulation et planification sanitaire

Suivi des prestations de santé et des coûts

Cet outil de veille a permis de continuer d'analyser l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins, sur la base des données

prises à disposition par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, les coûts totaux ont diminué de 0,8% dans le canton de Genève, comme en Suisse. Les séjours et les traitements ambulatoires hospitaliers expliquent la quasi-totalité de la baisse observée (respectivement -7,8% et -2,3%). Toutefois, un rattrapage est toujours possible en fin de l'année ou au début de l'année prochaine, en raison des retards de paiement et de facturation.

Primes d'assurance-maladie

L'augmentation de la prime moyenne genevoise d'assurance-maladie, avec franchise minimale et couverture accident, annoncée pour 2019 par l'OFSP est moins élevée que par le passé: +2,4% pour les adultes, -12,6% pour les jeunes adultes et +3,9% pour les enfants. Cette moindre augmentation s'explique par deux raisons: l'introduction en 2019 de nouvelles dispositions dans la LAMal relatives à la compensation des risques et un ralentissement de l'augmentation des prestations à rembourser.

Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la septième année consécutive. Environ 2'000 patients ne bénéficiant que de l'assurance obligatoire ont pu être soignés dans une clinique privée, contribuant à réduire les délais d'attente dans les domaines concernés. Une nouvelle clinique a démarré son activité en mai 2018 et a été inscrite sur la liste hospitalière pour un mandat de cinq lits en psychiatrie, ce qui répond à un besoin identifié dans le rapport de planification 2016-2019. En tout, la participation financière de l'Etat aux soins délivrés dans les cliniques privées représente un budget d'un peu moins de 15 millions de francs en 2018.

Fixation de plusieurs tarifs dans les domaines des soins hospitaliers et ambulatoires

Les négociations tarifaires entre hôpitaux et assureurs relatives à l'introduction de la nouvelle structure tarifaire pour les soins psychiatriques adultes (TARPSY) ont pour la plupart échoué. Le tarif provisoire édicté par le canton à partir du 1^{er} janvier 2018 a donc été utilisé pour permettre aux établissements de

facturer, dans l'attente des conventions tarifaires ou de la fixation d'un tarif d'autorité définitif par le canton.

Autorisation d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

Le nombre de demandes d'autorisations de pratiquer est en sensible augmentation dans notre canton pour l'année 2018. Au 31 décembre 2018, 2'550 autorisations ont été émises contre 2'369 en 2017. En ce qui concerne plus particulièrement la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, il convient de mentionner que la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (LAMal) est toujours appliquée par notre canton. Elle a été prolongée de trois ans, soit jusqu'à fin juin 2019. Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, plus de 540 demandes de droit de pratiquer de médecins ont été refusées.

Le 17 novembre 2018, la loi sur la santé a été modifiée de sorte que les médecins sous surveillance n'ont plus besoin de demander d'autorisation de pratiquer.

Surveillance des professionnels et institutions de santé

Le service du médecin cantonal (SMC) a reçu 473 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Quatre amendes ont été infligées, trois pour publicité non conforme et une pour des pratiques professionnelles ne respectant pas les exigences en vigueur. Le groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Le greffe de la commission de surveillance (CSPSDP) a poursuivi son effort pour réduire son retard dans la rédaction des décisions. L'année écoulée a par ailleurs été marquée par le renouvellement des membres de la commission au 1^{er} décembre, y compris de son président, ainsi que par l'entrée en vigueur de modifications législatives concernant principalement le renvoi des affaires en médiation. Depuis le 17 novembre 2018, une médiation doit ainsi être proposée aux parties par le bureau de la commission dans tous les cas où l'affaire n'est

pas classée immédiatement ou ne présente pas un intérêt public prépondérant justifiant d'emblée l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Les statistiques comparatives pour les années 2016 à 2018 sont les suivantes :

DGS – CSPSDP	2016	2017	2018
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	75	75	75
Décisions de classements immédiats par le Bureau	15	12	27
Renvois en médiation	-	1	-
Décisions incidentes	6	8	6
Décisions de classement après instruction	31	28	29
Décisions d'injonction	-	-	-
Décisions prononçant un avertissement	1	12	7
Décisions prononçant une amende	1	1	-
Décisions prononçant un blâme	1	8	4
Propositions de retrait du droit de pratique/ de l'autorisation d'exploiter	1	4	-

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Suite à la validation du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 en 2017, la révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention se poursuit en 2018 avec le développement d'un plan d'action cantonal 2019-2023 (plan d'action cantonal PSP) qui vise à traduire les priorités du concept en mesures concrètes à mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés. Basé sur le concept 2030, le plan d'action cantonal élaboré en 2018 s'appuie sur une vision multisectorielle qui définit la santé en englobant les aspects physiques, socio-économiques et mentaux.

Les efforts de prévention du surpoids et de l'obésité se sont poursuivis avec la mise en œuvre des quinze projets du programme d'action cantonal « Marchez et mangez malin ! », soutenu par Promotion Santé Suisse. En parallèle, l'association Fourchette verte Genève a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations 2017-2020 portant sur la labellisation des lieux de restauration collective. La promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique régulière auprès de la population générale s'est poursuivie par le biais d'un soutien financier pluriannuel 2018-2020 à des associations œuvrant dans le domaine, telles que Pro Vélo Genève ou Je cours pour ma forme.

En matière de santé urbaine et environnement, le service du médecin cantonal a contribué aux réflexions stratégiques liées au plan d'action cantonal du développement durable 2018-2023, à celles du plan climat cantonal, du plan de mesures OPair 2018-2023, de l'Agenda 21 et du concept « Genève 2050 » ainsi qu'à la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 en lien avec l'aménagement du territoire, permettant ainsi d'y inclure ou d'en renforcer les aspects sanitaires.

Dans le domaine de la prévention des dépendances, la protection de la jeunesse reste une priorité du canton. Lors de la consultation sur le second avant-projet de loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab), le Conseil d'Etat s'est positionné notamment en faveur d'une interdiction totale de la publicité incluant le sponsoring, le parrainage et les promotions des produits du tabac. Par ailleurs, il a proposé au Grand Conseil un projet de loi cantonale visant à interdire la remise et la vente de produits du tabac et autres succédanés (ex. cannabidiol) à des mineurs. Enfin, dans le milieu festif, le SMC a validé les concepts de prévention et de réduction des risques mis en place par 18 organisateurs de manifestations, afin de lutter contre les consommations excessives d'alcool et d'autres substances psychotropes chez les jeunes. Du côté des adultes, le nombre de seniors ayant une consommation chronique d'alcool à risque est préoccupant.

L'élargissement des activités de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiques s'est poursuivi avec l'octroi de soutiens financiers à sept projets ou associations genevoises actives dans ce domaine (Stop Suicide, Trajectoires, Le Refuge, Resiliam, Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels et d'autres traumatismes, La Roseraie et Onex Santé). De plus, le travail d'un groupe d'experts a permis l'élaboration de recommandations, sur la base desquelles une nouvelle association, MINDS, a été créée en juin 2018, avec la mission principale de coordonner les efforts en matière de santé mentale parmi les professionnels en santé et parmi les associations existantes.

La mise en œuvre des objectifs de prévention et de promotion de la santé des personnes âgées se poursuit à travers l'octroi de subventions accordées à divers projets visant à promouvoir l'activité physique et prévenir les chutes, tels que les cours « Être et rester

mobile » de l'Association transports et environnement ou ceux dispensés par l'association Urban Training.

Le Conseil d'Etat a poursuivi ses actions en vue de renforcer les compétences en santé au sein de la population générale, ceci notamment par le déploiement d'une campagne de prévention destinée au grand public et la création d'un espace dédié à la prévention et la promotion de la santé sur le site internet d'information « Planète Santé ». Le canton a également maintenu ses efforts de lutte contre les inégalités de santé, notamment en accordant un soutien financier à plusieurs associations actives en matière de promotion de la santé auprès de populations en situation de vulnérabilité, telles que l'Entraide protestante suisse, l'Association pour la promotion des droits humains, l'Université populaire albanaise, la Croix-Rouge genevoise ou la Fédération romande des consommateurs.

Aide sanitaire d'urgence

Par rapport à 2017, un nouveau service d'ambulances a obtenu une autorisation d'exploitation. Au 31 décembre 2018, il y a donc deux services publics et cinq privés.

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC) assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 155 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 169 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La commission cantonale d'éthique de la recherche, abritée par le SPhC, a examiné, au 20 décembre 2018, 315 nouveaux protocoles de recherche, dont 77 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 238 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, neuf ont été refusés, tandis que huit ont reçu un avis de non-entrée en matière.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 4'000 inspections dans environ 3'100 établissements publics différents. Plus de 8'500 produits ont été analysés lors de près de cent plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national (dont près de 70 pilotés ou organisés par le SCAV), avec un taux de non-conformité proche de 16%.

En 2018, le SCAV a imposé le suivi de plus de cent cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 500 échantillons d'eaux de baignade et mené 310 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans environ 150 cas.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2016	2017	2018
Produits thérapeutiques	171	124	155
Produits chimiques	186	202	169
Fabricants/Distributeurs de DA	3'142	2'710	3'530
Manifestations publiques (DA)	291	182	420
Animaux abattus inspectés	3'250	2'872	2'863
Piscines	195	119	310

Le recul des abattages des animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) observé en 2017 se confirme en 2018, mais le nombre de bêtes abattues se stabilise à environ 3'000. A noter qu'en sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé près d'un million de volailles abattues à l'abattoir de Perly.

Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces de morsure faites au service est en croissance continue et atteint le chiffre record de près de 320 en 2018. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police soit de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée qui permet de juguler au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Chiffres-clés	2016	2017	2018
Agressions par des canidés	246 (92 sur humains)	292 (143 sur humains)	316 (171 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	75	90	69
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	140	131	97

Assurer la protection des animaux

Le service a traité plus de 220 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont plus de 180 concernaient des animaux de compagnie. Ces annonces ont conduit le service à prononcer 52 mesures: 12 interdictions de détention, 26 séquestres provisoires et 14 séquestres définitifs.

Il est à noter que le nombre d'annonce de maltraitance a fortement diminué cette année (-30%). Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux se font majoritairement sur les annonces des administrés.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

L Marché du travail, commerce

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Afin de favoriser la réinsertion des candidats à l'emploi de 50 ans et plus, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a proposé deux nouveaux projets de loi qui ont été acceptés par le Conseil d'Etat. Ils concernent la mise en place de deux allocations destinées à ce public.

L'allocation-pont (APont) s'adresse aux candidats à l'emploi ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage dans les trois ans qui précèdent l'âge légal de la retraite donnant droit à une rente de l'assurance vieillesse et survivants (AVS). Cette allocation permettra aux chômeurs concernés d'éviter de devoir recourir à l'aide sociale financière, alors qu'ils ne sont pas parvenus, malgré leurs efforts, à retrouver un emploi en fin de carrière.

L'allocation cantonale complémentaire (ACC, dite A50+) vise à favoriser le recrutement des chômeurs de 50 ans et plus au bénéfice d'une décision d'octroi d'allocations fédérales d'initiation au travail (AIT). Le but est de prolonger de six mois la prise en charge de leur salaire, à hauteur de 40%. L'existence conjointe d'une aide fédérale et d'une aide cantonale renforcera considérablement l'attractivité de ce public vis-à-vis de recruteurs potentiels. Les conditions d'octroi de l'ACC seront identiques à celles prévues pour l'AIT, à l'exception de celle relative au domicile. En effet, s'agissant d'une mesure financée par le contribuable genevois, le bénéficiaire devra également être domicilié dans le canton de Genève.

Ces deux allocations seront soumises au parlement courant 2019 pour une introduction effective souhaitée la même année.

Sur l'ensemble de l'année 2018, 20'138 personnes se sont inscrites à l'OCE, alors que 20'902 en sont sorties (désinscriptions).

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	2016	2017	2018
PEF/STARE			
- AIT	444	373	420
- Stages	1'096	1'156	1'055
- EE	106	122	113
- ETFI	490	514	483
- PETF	1'082	954	1'025
- AFO	68	74	68
- Semo	472	536	483
Total	3'758	3'729	3'647
Reclassement *	2'913	3'785	-
Accompagnement en recherche d'emploi *	-	-	8'290
Cours	13'613	9'343	5'326
Total	20'284	16'857	17'263
Nombre de demandeurs d'emploi concernés **	479	497	472

* En 2018, le dispositif MMT a été réorganisé. Désormais les mesures de reclassement ainsi que la partie des cours dédiée à la recherche d'emploi sont regroupées dans la rubrique accompagnement en recherche d'emploi.

** Données non stabilisées au 04.01.2019

Abréviations :

PEF : programmes emploi-formation

STARE : stages de réinsertion

AIT : allocation d'initiation au travail

EE : entreprises d'entraînement

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux

AFO : allocation de formation

Semo : semestre de motivation

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

	2016	2017	2018
	7'570	7'757	14'817 *

*A compter du 1^{er} juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2016	2017	2018
Placements en ARE	288	263	176
Placements en EdS	100	115	118

Abréviations :

ARE : Allocation de retour à l'emploi

EdS : Emploi de solidarité

Le dispositif des EdS a permis le placement de 118 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, date à laquelle 640 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+ pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)

	2016	2017	2018
Nouvelles entreprises labellisées	57	47	32
Nouveaux partenaires labellisés	4	3	2

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2016	2017	2018
Licenciements collectifs annoncés	91	65	78
Entreprises concernées	65	47	62
Nombre de personnes licenciées	1'620	1'113	1'326

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2016	2017	2018
Dossiers traités	178	145	65
Dossiers admis (en tout ou partie)	125	110	36
Dossiers rejetés	53	35	29
Employés effectivement indemnisés*	365	202	35

*Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

Le montant alloué pour les mesures cantonales en 2018 s'élève à 49,75 millions de francs.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usages, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

Contrôles effectués auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises contrôlées	1'366	1'479	1'405
Nombre de travailleurs contrôlés	10'719	16'012	13'430
% d'entreprises en ordre	73%	74%	80%
% d'entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	65%	76%	80%

S'agissant des contrats-types de travail avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a poursuivi sa campagne de contrôle dans les secteurs de l'économie domestique, dans le contexte de l'opération Papyrus. En effet, le projet Papyrus vise non seulement la régularisation d'un certain nombre de personnes sans statut de séjour, mais également l'assainissement des secteurs touchés par la sous-enchère salariale et le travail au noir, dont en particulier le secteur de l'économie domestique.

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises contrôlées	311	265	277
Nombre de travailleurs contrôlés	1'064	1'283	633
Nombre d'indépendants contrôlés	101	118	103
% d'entreprises en ordre	27%	25%	30%
% d'entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	40%	66%	42%
Nombre d'entreprises sous décision interdiction de détachement	29	61	50
Nombre de travailleurs dont l'activité a été arrêtée pour cause d'absence de permis	21	14	7
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	33	43	21

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec l'inspection paritaire des entreprises, les commissions paritaires et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède

au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction.

	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	45	43	44
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	21	32	21

Santé et sécurité au travail

1'801 contrôles ont été effectués en 2018 en matière de santé et sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du contrat de prestations avec la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, l'OCIRT a renforcé ses contrôles en matière de prévention, notamment en augmentant le nombre de contrôles consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. L'OCIRT traite par ailleurs les plaintes qui lui sont adressées en matière de santé et sécurité au travail, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques. En 2018, une campagne spécifique a été menée, en collaboration avec l'IPE et l'inspection des chantiers, concernant les risques pendant les périodes de canicule ou de grand froid et les mesures de prévention à mettre en place.

Main d'œuvre-étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 3'380 dossiers en 2018, un chiffre stable par rapport à celui de 2017 (3'230).

Il est à relever que le nombre de permis B octroyés a légèrement diminué par rapport à 2017. La situation relative au contingent de permis B était à nouveau tendue en fin d'année, mais les dossiers importants ont tous pu être traités de manière satisfaisante. En ce qui concerne les autorisations de courte durée (permis L), leur nombre a augmenté. Cela s'explique notamment par la situation tendue pour les permis B et certains projets informatiques.

	2016	2017	2018
Permis B Etats tiers : unités prélevées	370	444	429
Permis L Etats tiers : unités prélevées	289	230	321

Les chiffres qui précède sont ceux fournis par le Secrétariat aux migrations; ils n'incluent pas les dossiers traités favorablement par le service lorsque l'étranger n'est finalement pas venu en Suisse.

Le service traite depuis le 1^{er} janvier 2017, sous l'angle de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), les demandes des ressortissants croates. En 2018, six dossiers ont été traités.

Le service a également traité 44 recours déposés à l'encontre de ses décisions (31 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 13 auprès de la Cour de justice).

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), l'OCIRT – pour lui, le service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN) – a déployé, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles du secteur, d'importants efforts de formation et d'information afin de pouvoir accompagner les établissements dans le basculement vers le nouveau dispositif. La mise en conformité s'est faite progressivement avec de nombreux rappels aux établissements concernés. Au 15 octobre 2018, 2'368 établissements étaient au bénéfice d'une autorisation LRDBHD. Néanmoins, environ 280 entreprises restaient sans autorisation d'exercer valide. Dans ce contexte, une opération de fermeture des établissements non-autorisés a été lancée. Par égard pour les entreprises qui ont respecté les nouvelles dispositions légales, le département de l'emploi et de la santé (DES), auquel l'OCIRT a été rattaché au début de la nouvelle législature, entend faire respecter le cadre légal, garantir le principe d'équité entre les établissements de la restauration et de l'hébergement, préserver une concurrence loyale dans ce secteur économique et garantir le respect des conditions impératives de travail applicables dans ce secteur. Au 31 décembre 2018, la PCTN a ainsi procédé au contrôle de 172 des établissements identifiés. 52 sommations de fermeture ont été prononcées et 28 établissements ont effectivement été fermés. 32 établissements ont effectué les démarches nécessaires et ont pu continuer leur exploitation ou ouvrir leurs portes après une période de fermeture.

En outre, la PCTN a procédé à 589 contrôles LRDBHD d'établissements publics, qui ont abouti à 137 rapports d'infraction et à 198 contrôles du respect de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF), qui ont abouti à trois rapports. Elle a procédé à 55 contrôles du respect de la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) avec 17 rapports à la clé. Enfin, les 18 contrôles du respect de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) menés en 2018 ont abouti à trois rapports.

La PCTN a par ailleurs procédé, en étroite collaboration avec la police routière, à plusieurs campagnes de contrôle des taxis et voitures de transports avec chauffeur (VTC). 1'867 contrôles ont été effectués et 260 rapports rédigés.

La PCTN a également procédé à 336 contrôles en matière de lutte contre le travail au noir.

Le secteur de la métrologie a contrôlé près de 2'900 instruments de mesure utilisés dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme, par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs, etc. En 2018, 97% des instruments contrôlés fonctionnent correctement et sont dans les tolérances admises par les différentes lois. Ce chiffre s'explique par le passage régulier des vérificateurs auprès des différents acteurs.

Le secteur a aussi contrôlé des lots de préemballés dans 65 entreprises (fabricants, importateurs, producteurs) ainsi que dans 277 points de vente publics. Un peu moins de 90% des lots sont réputés correctement remplis.

Enfin, le secteur a procédé à des achats-tests dans 17 commerces afin de s'assurer que les marchandises sont bien vendues au poids net. Cinq commerces, dont deux sont des récidivistes, n'ont pas respecté la loi en la matière.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes:

Autorisations	2016	2017	2018
Etablissements publics (LRDBHD)	2'672	2'697	2'432
- dont cafés-restaurants	1'884	1'842	1'817
Manifestations d'importance cantonale	30	30	30
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	247	296	361
Animations musicales (LRDBHD)	433	347	137 ponctuelles 367 trimestrielles 44 annuelles
- d'ou plaintes pour nuisances sonores	35	19	31

Registre du commerce

Dossiers traités par le RC	2016	2017	2018
Inscriptions nouvelles	3'832	4'013	4'077
Modifications	15'611	16'256	17'393
Radiations	2'768	2'941	2'731
Total	22'211	23'210	24'201

Le nombre de dossiers traités par le registre du commerce est en constante augmentation (+4,5% environ chaque année). Sa base de données sur internet, qui fournit des renseignements sur les 46'000 entités inscrites à Genève, est l'un des sites les plus utilisés de l'Etat avec au moins 6'000 utilisateurs quotidiens. Le registre délivre annuellement 5'500 extraits officiels (attestations d'inscription datées et signées). Il a également participé à une expérimentation portant sur la sécurisation d'extraits électroniques (au format PDF) avec la technologie blockchain.

L03 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

L'office des poursuites (OP) a été rattaché au département de l'emploi et de la santé lors de la nouvelle législature au 1^{er} juin 2018.

Au cours des cinq dernières années, l'OP a connu des dysfonctionnements importants sur le plan structurel, organisationnel, informatique, financier et au niveau des ressources humaines, lesquels ont été mis en exergue dans différents rapports de la Cour des comptes, du service d'audit interne de l'Etat ou encore de la commission de contrôle de gestion.

Dès lors, le DES a élaboré un plan de mesures nécessaire et ambitieux, dans les différents domaines précités, intitulé OPALE (Office des poursuites, plan d'action de législature), afin de restaurer la confiance dans cet office important pour le fonctionnement de l'économie genevoise.

Durant l'année 2018, l'OP a continué d'élargir ses prestations en ligne afin de mieux répondre aux besoins de ses usagers.

Ainsi, il est désormais possible, pour un débiteur ou un créancier (ou leur mandataire), de consulter en ligne, à la date valeur souhaitée, le solde

d'une poursuite ou d'un acte de défaut de biens, et d'obtenir par la même occasion le statut d'avancement de la procédure ainsi que la référence exacte de paiement à faire figurer sur le bulletin de versement pour un acheminement rapide et automatisé des fonds.

Par ailleurs, de manière à prévenir la falsification des extraits du registre des poursuites (85'498 extraits délivrés en 2018), toute personne peut désormais en vérifier l'authenticité en ligne.

Durant l'année 2018, l'OP a redistribué 331 millions de francs dans le circuit économique (286 millions de francs en 2017).

Le nombre des réquisitions à traiter, toutes catégories confondues y compris les séquestres, a progressé de manière modeste en 2018 (+0,4%) pour atteindre le chiffre de 492'232. Tandis que le dépôt des réquisitions de poursuites a connu une légère hausse (+0,5%), celui des réquisitions de continuer la poursuite, tout en se maintenant à un niveau élevé en comparaison des années précédentes, a fléchi de -0,6%. Les réquisitions de vente ont continué de croître de manière importante (+42,5%), mais cette hausse n'est pas significative sachant que les créanciers déposent de telles réquisitions par sécurité et souci de conservation des délais, sans que les dossiers correspondants ne comportent nécessairement des actifs à réaliser. Enfin, il faut relever un niveau sans précédent des séquestres traités (1'147, +5,4%) en hausse ces dernières années, qui s'explique par le recours croissant à cette mesure conservatoire et urgente par l'administration fiscale cantonale et le service des contraventions.

Durant l'exercice, 112 contrats de vente avec réserve de propriété ont été enregistrés (77 en 2017), représentant une valeur de 66 millions de francs (46 millions en 2017).

Enfin, l'OP a enregistré 423 plaintes durant l'année écoulée (contre 676 en 2017), la baisse constatée (-37,4%) résultant de la résorption des retards dans l'édition des commandements de payer et leur notification. A ce jour, sur les 423 plaintes formées en 2018, 52 d'entre elles ont été admises ou partiellement admises (12%), et 122 ont été rejetées ou déclarées irrecevables (29%).

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2016	2017	2018	2017/2018	
Poursuites	288'077	280'144	281'676	+1'532	+0,5%
Continuations	150'141	205'365	204'163	-1'202	-0,6%
Inventaires	119	99	92	-7	-7,1%
Ventes	2'808	3'618	5'154	+1'536	+42,5%
Séquestres	777	1'088	1'147	+59	+5,4%
Total	441'922	490'304	492'232	+1'918	+0,4%

Faillites

Depuis plusieurs années, l'office cantonal des faillites (OF) développe des collaborations transversales afin de lutter contre les délits financiers, en particulier avec la police judiciaire et le ministère public. En outre, le rattachement au département de l'emploi et de la santé, suite à la nouvelle législature, a permis à l'OF d'initier une collaboration avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ces actions ont pour but de mieux protéger les créanciers lésés dans les faillites frauduleuses et, plus largement, de faire connaître aux entrepreneurs la législation à respecter pour contribuer à la santé de l'économie genevoise (cf. Objectif de législature 1.8 Renforcer la loyauté dans les relations du travail). Elles se concrétisent par des réunions de concertation, des séances de formation, voire la transmission de certaines informations sur les procédures de faillite en cours.

L'OF a aussi intensifié ses efforts pour faire sanctionner la gestion fautive, en triplant le nombre de ses dénonciations pénales depuis 2016, par rapport à la décennie précédente.

L'année 2018 fait apparaître une nouvelle hausse consécutive du nombre de faillites enregistrées à Genève, qui se sont élevées à 2'082, soit une augmentation de 13% par rapport à 2017 (1'813) et de 31% par rapport à 2016 (1'559). Parmi les secteurs d'activités les plus touchés viennent en tête la construction, la restauration et le commerce de détail.

En conséquence, le nombre de faillites traitées par chaque gestionnaire a augmenté de manière significative, d'autant plus que les effectifs en personnel ont baissé de 5% sur les cinq dernières années.

Afin de maintenir des délais de traitement satisfaisants et de faire face à la complexité des dossiers, l'office a mis en place des mesures d'optimisation et de soutien: nouveau système d'information plus efficient pour gérer les faillites, renforcement du plan de formation interne et poursuite du projet d'amélioration du bien-être au travail, incluant la suppression du timbrage et la promotion du télétravail.

L'activité de l'OF a permis la redistribution dans le circuit économique de plus de 112 millions de francs sur les années 2016 à 2018. 54 millions ont été attribués aux créanciers privilégiés et 58 millions ont été versés aux autres créanciers. Les émoluments rapportés par l'OF en 2018 s'élèvent à 2,26 millions de francs, en hausse de 5,35% par rapport à 2017 (CHF 2,15 millions).

Chiffres-clés des faillites

	2016	2017	2018	Variation 2016/2017		Variation 2017/2018	
Faillites enregistrées	1'559	1'813	2'049	254	16%	236	13%
Commissions rogatoires	33	34	36	1	3%	2	6%
Faillites prononcées	1'526	1'779	2'013	253	17%	234	13%
Refus d'exécuter	79	124	170	45	57%	46	37%
Faillites ouvertes	1'447	1'655	1'843	208	14%	188	11%
Faillites annulées après recours	203	249	276	46	23%	27	11%
Faillites définitives	1'244	1'406	1'567	162	13%	161	11%
Successions répudiées	640	618	687	-22	-3%	69	11%
Entreprises individuelles et autes	257	269	355	12	5%	86	32%
Services auxiliaires	158	234	207	76	48%	-27	-12%
Commerce	100	119	152	19	19%	33	28%
Industrie	70	148	157	78	111%	9	6%
Faillites personnelles	19	18	9	-1	-5%	-9	-50%
Total	1'244	1'406	1'567	162	13%	161	11%

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2016	2017	2018	Variation 2016/2017		Variation 2017/2018	
Office des faillites	18	3	12	-15	83%	9	300%

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

M Mobilité

M01 Transport et mobilité

Faire du Léman Express un trait d'union pour l'agglomération et la région

Le Conseil d'Etat a présenté le 12 décembre 2018 un programme de mesures d'accompagnement pour la mise en service du Léman Express (LEX), qui desservira dès la fin de cette année 45 gares sur 230 km de lignes en s'affranchissant des frontières. Avec 80 % des habitants du canton et 86% des emplois situés à moins de 1,5 km d'une gare, les modes de déplacement seront transformés en profondeur.

Adaptation et développement des réseaux

Le premier axe d'actions consiste à adapter les lignes des Transports publics genevois (TPG) pour assurer le rabattement sur la colonne vertébrale ferroviaire. Le plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 transmis au Grand Conseil propose ainsi un réseau réorganisé autour des gares du LEX en correspondance avec les trains. Ce plan prévoit également les futures évolutions du réseau en lien avec l'extension progressive des lignes de tram et de bus électriques qui desserviront les nouveaux quartiers en cours de construction. Dans la foulée, un avant-projet de train de lois assurant notamment le financement pérenne de toutes les infrastructures de transport collectif nécessaires au développement de Genève a été mis en consultation.

Sans attendre la mise en exploitation commerciale intégrale de décembre 2019, l'achèvement des travaux des points de croisement de Mies et Chambésy au printemps 2018 a permis d'introduire, aux heures de pointe dès juin et intégralement dès décembre, une offre au ¼ h entre Coppet et Lancy Pont Rouge. Sur la rive droite et le Pays de Gex, l'offre de bus a été améliorée pour assurer une connection optimale avec le rail.

En application de la loi 12128, le changement d'horaires TPG du 9 décembre 2018 marque également le retour à un volume de prestations similaire à celui de 2014, grâce à des cadences augmentées progressivement sur le réseau tram et de nouvelles offres, telles que les lignes transfrontalières Viry-Bernex et Collonges-Bachet reliées à des P+R et des aires de co-voiturage, en application de la lettre d'intention sur les petites douanes signée fin

janvier 2018, qui vise à réduire les flux pendulaires de moitié d'ici à fin 2022 à Soral, Perly-Certoux, Chancy et Avusy.

Afin d'assurer à l'avenir les capacités ferroviaires, l'extension souterraine de la gare Cornavin et le passage au ¼ h du LEX sur la branche de la Plaine sont indispensables. Un intense travail au niveau politique et technique a permis l'inscription des infrastructures nécessaires au développement de la ligne de la Plaine dans le message du Conseil fédéral PRODES 2030-35 transmis aux Chambres fédérales en novembre 2018. Quant à l'agrandissement de Cornavin, deux étapes importantes ont marqué l'année 2018 : l'attribution par les CFF des marchés pour les études d'avant-projet sur l'ensemble du périmètre concerné et la première enquête publique pour les premiers travaux préparatoires qui débiteront avant fin 2019.

Encouragement du report modal

Le second axe d'actions pour accompagner le LEX consiste à prendre des mesures favorisant le report modal. Outre l'aménagement des interfaces pour faciliter les transbordements et l'équipement d'un maximum de gares du Grand Genève en dispositifs de stationnement pour voitures, deux-roues motorisés et vélos, de nouvelles dispositions législatives visant à faire évoluer la réglementation du stationnement ont été transmises au Grand Conseil, en vue de faciliter la mise en œuvre d'aménagements conformes aux objectifs de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, et d'inciter les pendulaires utilisant leur voiture à opter pour d'autres moyens de transports. La fiscalisation des places de stationnement sur le lieu de travail, la promotion des plans de mobilité d'entreprises, la révision partielle des principes de compensation des places de parking supprimées et le renforcement du contrôle du stationnement représentent ainsi des pistes pour une utilisation plus rationnelle du parc de places à disposition.

Par le biais de campagnes transfrontalières de sensibilisation menées dès la mi-2018, l'encouragement au covoiturage représente également un levier potentiel important pour fluidifier le trafic aux frontières du canton aux heures de pointe. En partenariat avec l'Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et les douanes, le canton a lancé en octobre 2018 un essai d'une année inédit en Europe en réservant aux covoitureurs

une voie de circulation à la douane de Thônex-Vallard.

Accélérer la mise en oeuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Avec un potentiel de réduction des flux pendulaires automobiles de France voisine et de Vaud de près 12%, le LEX permettra de dégager des capacités sur le réseau routier facilitant la mise en oeuvre de la LMCE. Cette loi fixe le cadre de la politique de mobilité genevoise, en étroite coordination avec les mesures prises pour accompagner la mise en service du LEX.

L'essai débuté en octobre 2017 d'un aménagement cyclable sur le pont du Mont-Blanc s'est poursuivi tout au long de l'année 2018. La Ville de Genève, soutenue par le canton, a décidé de pérenniser cette mesure en attendant que soit réalisée la nécessaire nouvelle passerelle piétonne. Le franchissement du pont est intégré dans un projet d'aménagement plus vaste visant à réaliser sur l'ensemble du U-lacustre une piste cyclable bidirectionnelle, tout en créant majoritairement une double voie pour les voitures dans chaque sens. Dans cette optique, les travaux sur la partie rive gauche / Quai Gustave Ador ont démarré en septembre 2018. Cet aménagement global qui devrait être finalisé courant 2020 est l'une des dispositions phares de la LMCE visant à mettre en oeuvre la moyenne ceinture routière pour canaliser les flux et permettre parallèlement une pacification du centre et de l'hyper centre sans trafic de transit indésirable avec priorité aux transports publics, vélos et piétons.

Site emblématique dans ce contexte, l'espace public autour de Cornavin a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles, dont les résultats ont été présentés en avril 2018. Le projet lauréat repose sur trois points clés : simplification et unification de l'espace public et du pôle TPG, amélioration des perméabilités piétonnes et nouvelle façade Nord côté Montbrillant pour former une véritable entrée de gare en accueillant par une galerie ouverte les futures émergences de la gare souterraine.

D'autre part, dans le cadre de la loi 11868 de septembre 2016, qui vise notamment à remplacer 40% du parc de feux obsolètes et mettre en oeuvre une nouvelle stratégie de régulation du trafic dynamique et adaptative, des améliorations ont été apportées afin de favoriser la fluidité de la moyenne ceinture (Pont Butin/ Communes réunies / Rte de St-Julien) mais également la Rte de Ferney et celle de Pré-Bois.

39 carrefours ont aussi été mis au clignotant le dimanche et des mesures prises pour supprimer les encombrements pénalisant les TPG sur la place des XXII Cantons.

Le Conseil d'Etat a en outre adopté en décembre 2018 son premier plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023. Fruit d'une concertation avec les milieux économiques et les transporteurs, ce catalogue de mesures vise à améliorer les mouvements professionnels essentiels à l'économie du canton, tout en limitant les gênes qu'ils peuvent occasionner pour les autres usagers. Il s'inscrit dans la philosophie de la LMCE selon la vision que la route doit être prioritairement réservée à ceux qui en ont vraiment besoin, comme les entreprises.

Renforcer la mobilité douce

Le plan d'action pour la mobilité douce a touché à son terme à fin 2018. Les difficultés pour mettre en oeuvre le schéma cyclable d'intérêt cantonal ont mis en évidence la nécessité d'une approche pragmatique nouvelle pour réaliser un réseau sûr, continu et de qualité qui permettra d'augmenter la part modale du vélo et réduire la congestion sur les réseaux de mobilité motorisés. Ainsi, outre la finalisation de l'aménagement des pénétrantes cyclables, une task force a été constituée à l'automne 2018 avec la Ville de Genève pour concentrer le travail sur les axes à équiper en priorité avec l'objectif de relier les principaux pôles d'intérêt du centre ainsi que les gares du LEX.

Activités de l'office cantonal des transports (OCT)

Témoin de la dynamique cantonale en matière de développement de nouvelles infrastructures et du boom des constructions, les activités régaliennes de l'OCT continuent de croître en 2018. Cette forte augmentation concerne les préavis sur autorisation de construire (+ 13,6% par rapport à 2017 ; + 19% par rapport à 2016) et les arrêtés de circulation (+ 59,5% par rapport à 2017 ; + 62,7 % par rapport à 2016), alors que les annonces de chantiers se stabilisent à un niveau élevé.

	2016	2017	2018
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	1'342	1'406	1'598
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	196	200	319
Annonces de chantier	3'524	4'017	4'077

En termes de tâches liées aux nombreux chantiers genevois, l'OCT a par ailleurs émis

10'586 directives de circulation, réalisé 2038 rendez-vous in situ, procédé à 513 contrôles et traité au sein de la plateforme chantiers-mobilité (PCM) 202 chantiers, dont 84 majeurs ont fait l'objet de mesures d'information adaptées et publiés sur l'infomobilité. L'OCT a également approuvé 280 plans de marquage sur quelque 1000 demandes d'adaptation du réseau routier administrées en 2018.

Enfin, dans un souci constant d'améliorer l'interaction entre le grand public et la politique des transports un guichet virtuel d'information a été développé en 2018 : GE-TRANSPORTS à votre service. Ce dispositif permet aux citoyens d'obtenir des renseignements ou de signaler des anomalies par téléphone, e-mail et messages sur les réseaux sociaux. Ainsi, ce sont plus de 1'500 demandes qui ont été traitées durant l'année écoulée avec un taux de satisfaction des usagers de 85%.

M02 Infrastructures routières et de transports publics

CEVA

Le degré d'avancement du chantier a atteint 95% et a représenté en 2018 pour le canton un investissement de 23 millions de francs ainsi qu'une avance de trésorerie de 100 millions à la Confédération, qui sera remboursée par cette dernière. L'année 2018 a été marquée par la fin des travaux de gros œuvre et la mise en service de la voie verte en surface, qui recueille d'ores et déjà un franc succès. Les coûts et les délais sont respectés. L'objectif de mise en service le 15 décembre 2019 est maintenu.

Infrastructures routières et autoroutières

Les travaux de la route des Nations se poursuivent selon la planification prévue. Les travaux de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex ont été adjugés. Pour ce projet de la Confédération, après des travaux de défrichage menés en 2018, les véritables opérations commenceront au début du printemps 2019.

Les projets des infrastructures routières de Genève Sud et de la jonction de Lancy Sud sont en attente du vote des crédits d'études et d'ouvrage par le Grand Conseil ; le projet de la traversée du Lac est en attente du vote du crédit d'étude par le Grand Conseil. Les études de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada, et celles du barreau routier de Montfleury se

poursuivent en coordination avec l'office fédéral des routes (OFROU). Le projet du boulevard des Abarois qui desservira le grand projet urbain de Bernex se poursuit pour une dépose en autorisation de construire en 2019. Le chantier du maillon routier MICA (Mon Idée-Communaux d'Ambilly) a débuté à l'automne 2018. Il permettra la desserte du grand projet d'aménagement qui prévoit 2400 nouveaux logements à l'horizon 2030.

Infrastructures de transports publics

Concernant les extensions du réseau de tram, les travaux pour le prolongement de Bernex jusqu'à Vailly se dérouleront dès 2019 pour une mise en service prévue à fin 2020. Pour le prolongement du tram vers Annemasse à fin 2019, les travaux de la plateforme de Moillesulaz avancent selon le planning prévu. La plateforme ferroviaire est terminée.

Le processus en vue de l'obtention de l'autorisation de construire pour l'extension du tram entre Lancy et St-Julien s'est poursuivi tout au long de l'année. Il a été principalement marqué par le dépôt de la première détermination sur la section jusqu'à la ZIPLO à l'été 2018 et l'accord avec l'ensemble des partenaires concernés pour une modification de l'aménagement projeté au niveau des Palettes permettant de faciliter la levée des oppositions dans ce secteur, avec un objectif d'engagement des travaux à fin 2019 pour une mise en exploitation à fin 2021. L'extension jusqu'à St-Julien est prévue à fin 2023.

Conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics se sont poursuivis en coordination avec les TPG.

Projet d'agglomération

Les projets liés au Projet d'agglomération de première génération (PA1) se poursuivent, avec notamment la fin du gros œuvre du tunnel pour piétons de Champel-Hôpital ou encore la réalisation des travaux sur la route de Suisse. Le projet de la Place des Particules (CERN) a été mis en service. Les mesures du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) avancent au niveau des études et seront mises en œuvre ces prochaines années.

De même les études pour le projet d'agglomération de troisième génération (PA3) ont débuté, notamment concernant l'extension de la ligne de tram 15 jusqu'au Grand-Saconnex dont le

démarrage des travaux est prévu à l'automne 2022, ainsi que le bus à haut niveau de service Vernier-Genève planifié pour 2024. En septembre 2018, le Conseil d'Etat a finalement réussi à obtenir du Conseil fédéral l'inscription de ces deux objets dans la liste des réalisations cofinancées par Berne. Ils sont au bénéfice des nouvelles modalités de gouvernance concernant les projets majeurs de transports collectifs décidées par le canton courant 2018 et visant à impliquer davantage les autorités communales.

Assainissement du bruit routier

Les études et les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se poursuivent, conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs. 77% des investissements prévus étaient réalisés à fin 2017. A la fin de l'année 2018 le taux d'assainissement des routes cantonales se situait à 82%. Assainir 100% des routes cantonales reste un objectif pour la nouvelle législature.

Routes nationales

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération, pour elle l'OFROU, jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie, avec les cantons de Vaud et Fribourg, de l'unité territoriale II dirigée par la filiale de l'OFROU d'Estavayer-le-Lac.

L'OFROU ayant exigé une réorganisation de l'UTIL sur le plan opérationnel afin d'optimiser les coûts, un avenant à la convention relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II (conclue entre ces trois cantons le 11 décembre 2007) a été conclu en juillet 2017. Dès 2019 le service intercantional Genève-Vaud-Fribourg d'entretien des réseaux autoroutiers (SIERA), reprendra le contrat de prestations actuel.

Renouvellement de routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués selon le programme prévu.

Entretien et exploitation du réseau routier

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'exploitation et l'entretien du domaine

public cantonal. Celui-ci comprend le réseau routier et son domaine vert et arboré, les tunnels, tranchées couvertes et les ouvrages d'arts.

Entretien et déneigement des routes

Outre les investissements, l'office cantonal du génie civil a la charge de l'entretien et de l'exploitation du domaine public cantonal. Des indicateurs sur la base de sondages permettent de juger du taux de satisfaction des usagers. Pour l'année 2018, ils montrent globalement une stabilité de ce taux de satisfaction.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Déménagement de l'office cantonal des véhicules

Le projet de délocalisation de l'office cantonal des véhicules (OCV) sur la commune de Bernex en synergie avec Police secours et le service des contraventions, développé avec la collaboration de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), est toujours en cours malgré une réalisation décalée dans le temps pour des raisons de priorisations budgétaires. A l'heure actuelle, ce projet est agendé à l'horizon 2030. Il sera redimensionné en fonction de l'évolution de la dématérialisation des prestations fournies par l'OCV, du relogement de la fourrière cantonale des véhicules, de l'évolution technologique et des modifications législatives fédérales. Dans l'attente du déménagement, l'OCV a poursuivi l'amélioration des infrastructures pour l'accueil des clients et les prestations techniques, notamment par la création d'une piste de contrôle dédiée aux deux-roues motorisés.

Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus-malus est toujours d'actualité et ce dispositif fait maintenant partie des critères d'appréciation de la population genevoise lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché va dans le sens du «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2016	2017	2018
Vhc < 121 g CO2 / bonus	5'664	5'172	4'144
% Bonus total vhc immatriculés	36,62%	34,13%	29,50%
Vhc > 200 g CO2 / malus	749	632	717
% Malus total vhc immatriculés	4,84%	4,17%	5,10%

Administration en ligne (Ael)

L'OCV poursuit l'évolution des prestations offertes par internet via son guichet virtuel. La prestation de l'annonce de changement d'adresse concernant les permis de conduire et de circulation, les attestations du service des mesures administratives, ainsi que le retour des certificats médicaux par les médecins directement à travers le programme métier sont prévus pour le printemps 2019.

Le développement des prestations fournies aux citoyens par le biais d'internet se poursuit. A fin 2018, l'OCV proposait douze prestations en ligne telles que la possibilité de déplacer un rendez-vous pour le contrôle technique, la possibilité de prendre un rendez-vous pour tous les examens théoriques, la dématérialisation du formulaire pour le suivi des cours de sensibilisation et des cours pratiques de base moto (évitant ainsi un déplacement à l'OCV) ou encore la facturation électronique. A cet égard, 16'854 clients étaient inscrits fin 2018 pour bénéficier du mode de facturation électronique («e-billing»).

Sécurité

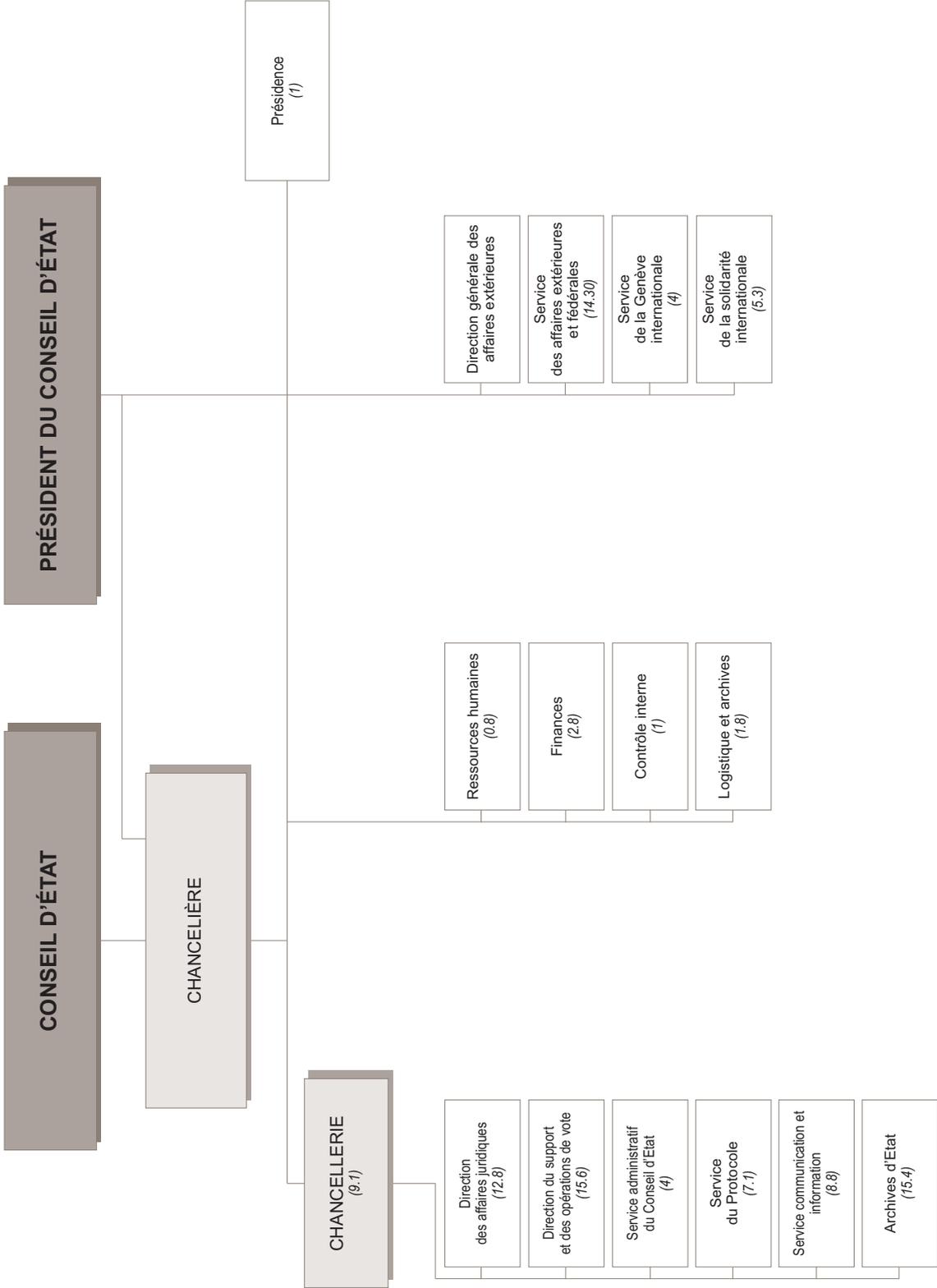
L'OCV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux roues. Une piste spécifique pour les contrôles techniques moto a été créée dans la halle technique de l'OCV.

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Total des véhicules routiers (au 30.9)	313'885	315'407	316'581	+0,37
Voitures de tourisme	222'699	222'671	222'011	-0,3
Cars, autobus	559	572	609	+6,47
Voitures de livraison	17'981	18'499	19'113	+3,32
Camions	2'026	2'063	2'074	+0,53
Tracteurs agricoles	1'231	1'216	1'213	-0,25
Motocycles (y c. légers)	55'280	56'240	57'388	+2,04
Remorques (y c. spéciales)	8'869	8'872	8'926	+0,61
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'317	6'329	6'250	+1,26

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

ORGANIGRAMMES

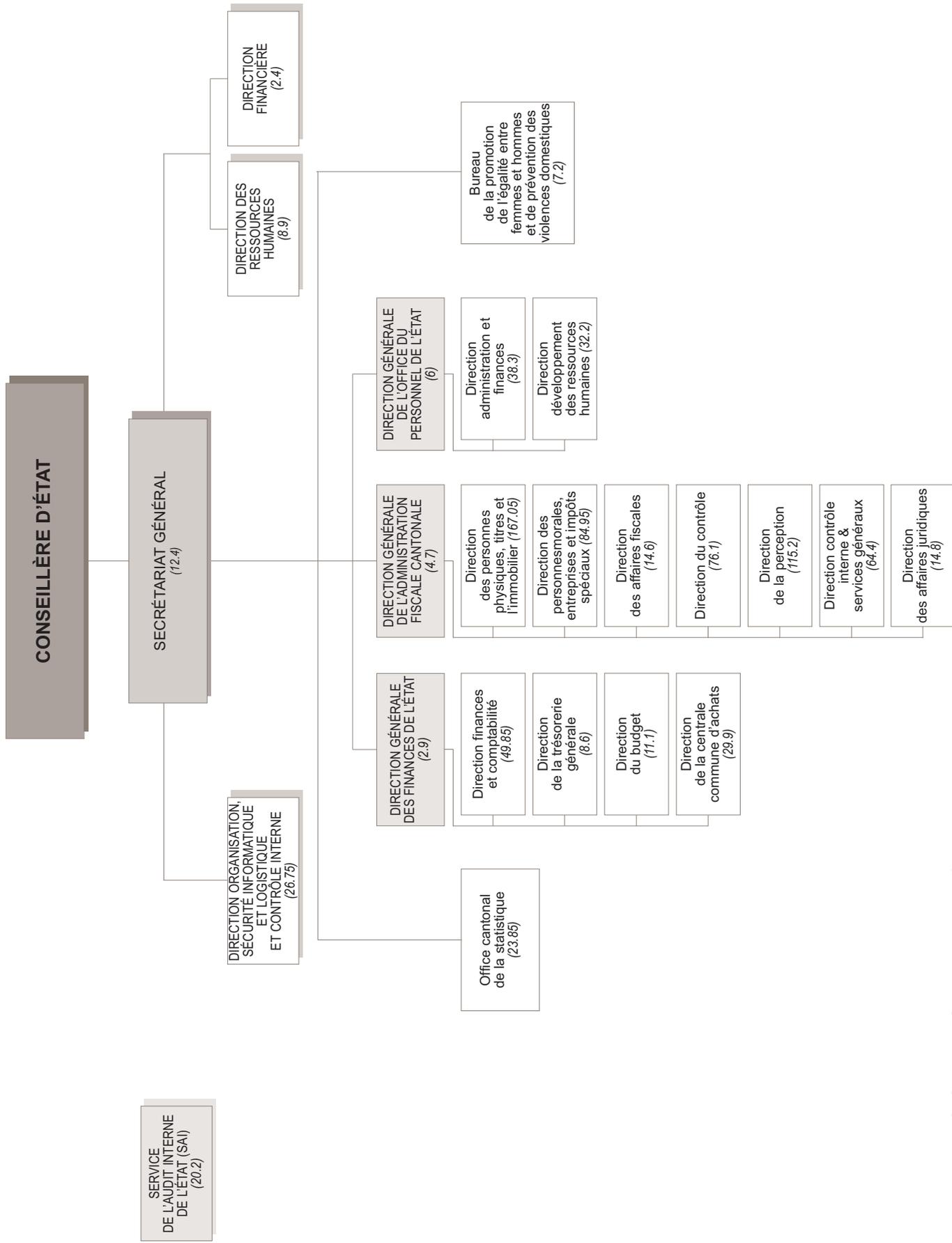


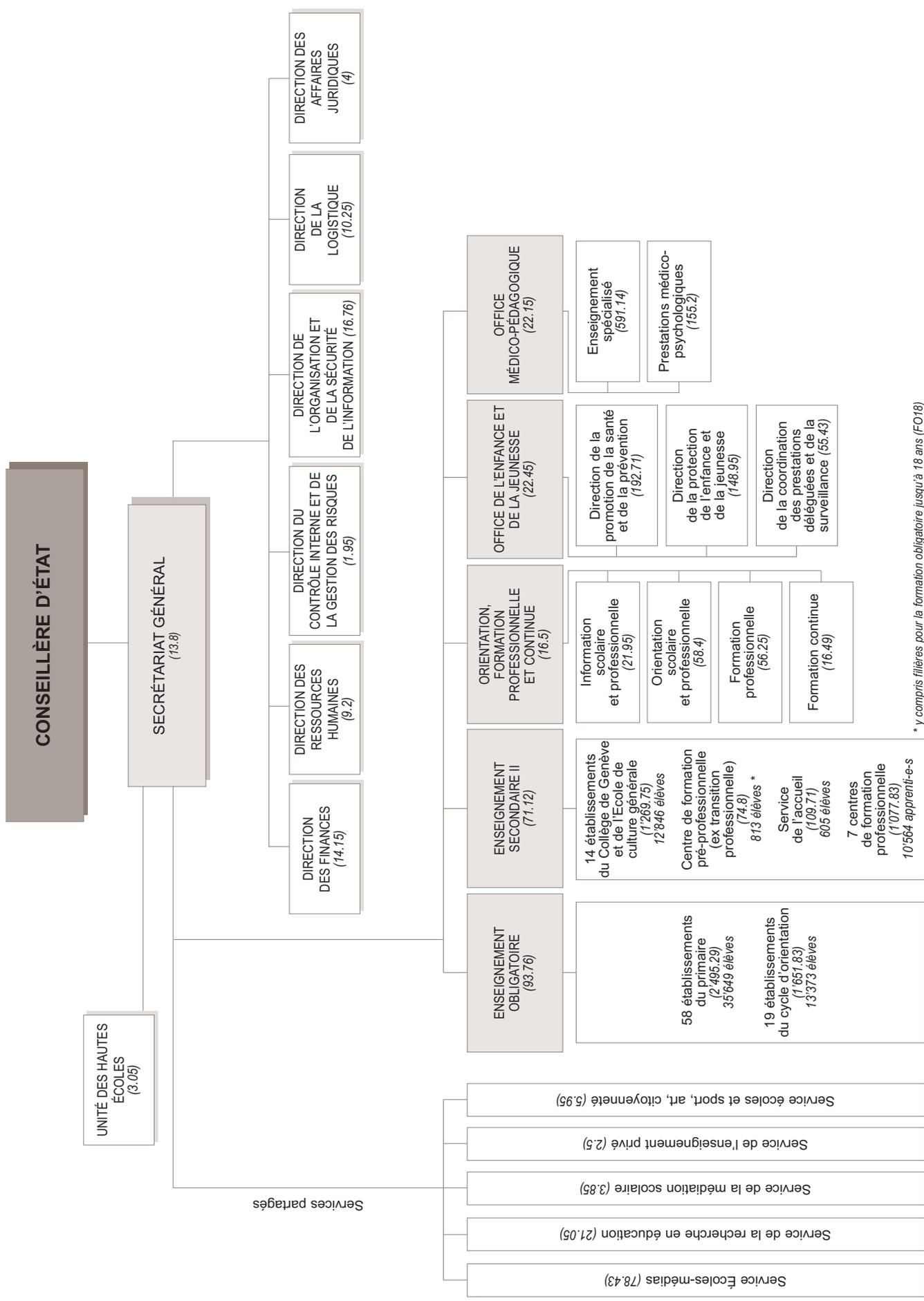
Rattachés administrativement au département présidentiel

- Groupe de confiance (6.4)
- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (0.8)
- Gestionnaire risque Etat (1)
- Bureau de l'Amiable compositeur

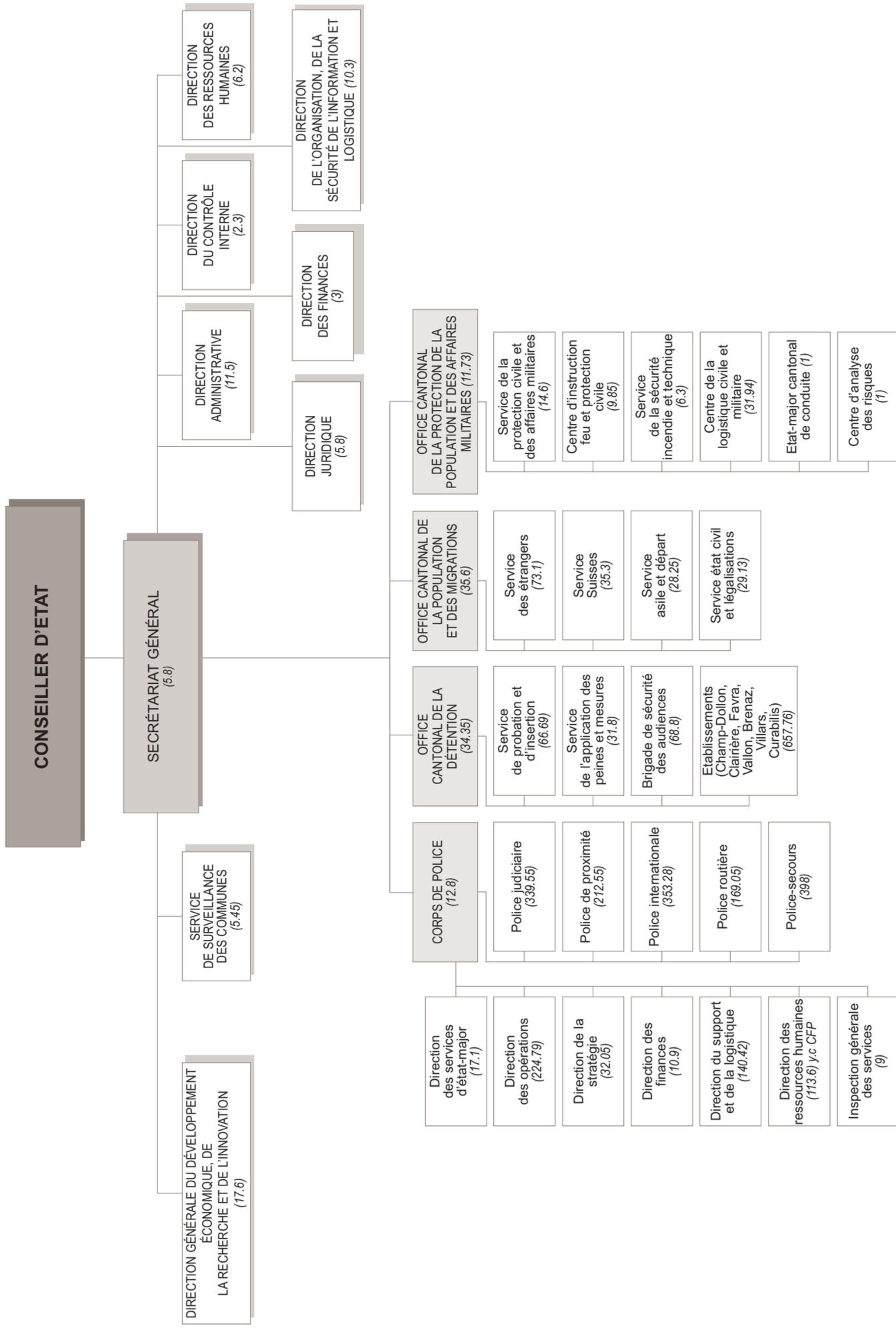
Organigramme général du département présidentiel

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2018)



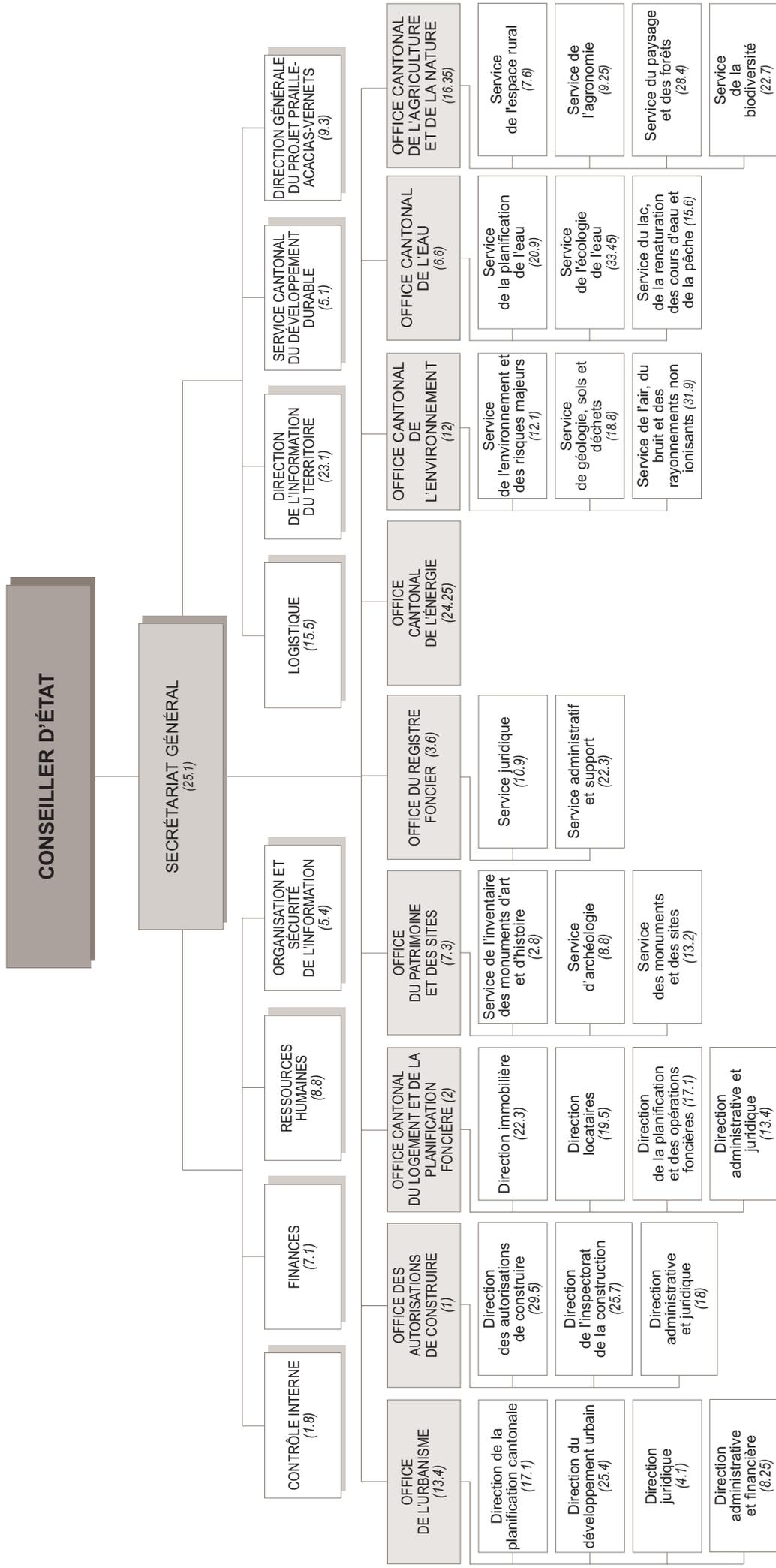


Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2018)



Organigramme général du département de la sécurité

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2018 - y.c. policiers/agents de détention en formation)



Organigramme général du département du territoire

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2018)

